

m i n i s t è r e d e l a j u s t i c e

Direction des Affaires criminelles et des Grâces

SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES

[S. E. P. C.]

L'IMAGE DE LA JUSTICE CRIMINELLE DANS LA SOCIETE

[REC /70-2/61]

Rapport (N° 4) sur la phase exploratoire quantitative

[EXPLO QUANTI]

par Philippe ROBERT & Claude FAUGERON

Equipe de recherche :

Ph. ROBERT, C. FAUGERON, B. LAFFARGUE, H. RICATEAU
avec le concours de la S.E.R.E.S.

(R. & M. FICHELET)

consultant : G. MICHELAT

SEPTEMBRE 1971

TABLE DES MATIERES

Service d'Etudes Pénales
et Criminologiques
Bibliothèque

	N°
PRESENTATION DE LA SEQUENCE DE RECHERCHE	1
ORGANISATION DE LA SEQUENCE DE RECHERCHE	6
hypothèses	6
questionnaire	9
traitement	10
spécifications de population	11
ORGANISATION DE LA VARIABLE DEPENDANTE	12
analyse typologique	12
principe	12
description des types	14
interprétation	20
analyse scalaire	25
croisements des types, des notes d'échelles et d'items	28
principe	28
croisements des échelles entre elles	29
croisements des échelles par les items	31
croisements des types par les échelles	35
PREPARATION DE LA NOUVELLE PHASE DE RECHERCHE	42
cibles d'EXPLO QUANTI	43
résultats atteints	44
conséquences d'EXPLO QUANTI	48
	pages
NOTES BIBLIOGRAPHIQUES	
ANNEXES	A.1
description de la population enquêtée	A.2
questionnaire renseigné par les tris à plat	A.10
liste des questions utilisées dans la typologie	A.33
tris croisés	A.34

1 . PRESENTATION DE LA SEQUENCE DE RECHERCHE

[1] - La phase dont il est rendu compte en ce présent rapport constitue l'une des démarches exploratoires d'un ensemble de recherches sur l'image de la justice criminelle. Un précédent document (1) a mis au clair ce qui concerne la problématique l'axiomatique, la conceptualisation opératoire, les grandes options méthodologiques, enfin l'apport des travaux antérieurs. Nous ne reviendrons sur aucun de ces points sauf pour l'application de la règle de recentration entre séquences dont il sera parlé ci-après. Il nous suffira donc ici de rappeler pour commencer quelle place occupe cette phase exploratoire quantitative [EXPLO QUANTI] ou pré-quantification.

En conclusion de l'examen axiomatique deux règles méthodologiques générales ont été posées (2). L'une tient dans l'alternance - en séquences chaînées entre elles - d'investigations quantitatives et qualitatives. L'autre consiste dans l'application du principe d'essais et erreurs ou d'approximations successives, ce qui revient opératoirement à faire précéder les investigations extensives de démarches exploratoires d'une certaine ampleur.

La combinaison de ces deux règles a conduit à organiser la recherche en six séquences chaînées entre elles par des recentrations successives permettant d'adapter l'élaboration axiomatique, de préciser les hypothèses de travail et de spécifier les démarches méthodologiques (3).

- séquence 1 : AXIO - [bibliographie, axiomatique, problématique, présentation méthodologique]
- séquence 2 : EXPLO QUALI - [sur entretiens exploratoires non directifs]
- séquence 3 : EXPLO QUANTI - [pré-quantification à partir de l'administration d'un questionnaire à une population restreinte]
- séquence 4 : EXTENS QUANTI : [administration d'un questionnaire à un échantillon représentatif]
- séquence 5 : ANA PRESSE - [analyse de contenu d'un échantillon de périodiques parisiens et provinciaux, quotidiens et hebdomadaires]
- séquence 6 - EXTENS QUALI - [passation d'interviews à recentrations]

[2] - Si l'on focalise maintenant l'attention sur la démarche exploratoire, il convient de rappeler que sa nécessité repose essentiellement sur deux raisons (4). L'une tient à l'impossibilité de se livrer à une réplique - même sous condition d'adaptations - en raison du petit nombre de travaux antérieurs, surtout de ceux réellement fondés sur l'axiomatique de l'image ... outre que certaines recherches sont encore en cours. L'autre raison vient de la nécessité d'organiser les résultats bruts en typologies d'attitudes.

On leur a assigné quatre buts :

- vérification de pertinence du travail théorique préliminaires ;
- vérification du recouvrement exhaustif du champ de représentation ;
- complétion de la traduction des notions sélectionnées en concepts opératoires ;

./...

- élaboration d'hypothèses de travail précisant à un niveau intermédiaire les hypothèses basiques de la recherche.

Ainsi cette première étape devait-elle également respecter la règle méthodologique d'alternance chaînée du quantitatif et du qualitatif dont il vient d'être question. Il lui faut d'insérer dans une stratégie dominée par le souci de pouvoir modifier ou préciser - à la lumière des résultats d'une séquence - les concepts précédemment dégagés et les démarches arrêtées. Pour respecter - dès le début - cette règle selon laquelle toute phase doit permettre de préciser l'élaboration du système conceptuel et méthodologique permettant d'aborder la séquence suivante, il a paru nécessaire de diviser l'exploration en deux séquences chaînées, l'une d'allure qualitative et l'autre de pré-quantification. De celle-là - qui a porté sur 40 entretiens non directs - il est rendu compte dans un autre rapport intérimaire (5). Quant à celle-ci, ses modalités et ses résultats apparaissent dans le présent document.

[3] - La phase exploratoire quantitative consiste dans l'administration d'un questionnaire construit à partir des données fournies par l'analyse des entretiens de la séquence précédente. La population concernée est de 200 personnes. Elle est composée - selon les mêmes principes que pour la première partie de la démarche exploratoire - de la manière la plus diversifiée possible et sans aucune recherche de représentativité que la faiblesse de l'effectif n'autoriserait de toute manière pas.

Les objectifs poursuivis sont essentiellement de deux ordres :
- au niveau méthodologique, il s'agit de mettre à l'épreuve un questionnaire qui doit être ultérieurement appliqué - sous réserve des remaniements qui apparaîtraient utiles - à une population extensive et d'ailleurs échantillonnée ;
- mais surtout on se propose de progresser dans l'organisation hypothétique de la variable dépendante en une typologie d'organisation des images ; cette voie a été ébauchée dans la séquence précédente ; il convient maintenant de la poursuivre de manière à en affiner les hypothèses pour y fonder la séquence suivante.

En ce qui concerne les liaisons possibles entre cette variable dépendante construite et les variables indépendantes sélectionnées ou latentes, il est manifeste que cette démarche exploratoire apportera peu et ce n'est pas son objet. D'ailleurs, on ne peut raisonnablement investiguer sur ces liaisons qu'après avoir organisé suffisamment la variable dépendante. L'essentiel est donc maintenant d'aboutir à une typologie des représentations suffisante pour constituer un corpus d'hypothèses de travail pour la poursuite de la recherche. On se reportera d'ailleurs à ce qui est dit au rapport intérimaire n° 2 sur les modalités complexes d'analyse des relations entre variables dépendantes et indépendantes dans une telle recherche (6).

[4]⁺ - C'est fonction de ces considérations qu'est construit le présent rapport.

Une première partie est consacrée à l'organisation de la séquence de recherche : présentation des hypothèses, de l'instrument d'investigation (questionnaire), des méthodes de traitement retenues, des spécifications de la population.

Une deuxième partie présentera les résultats des traitements mis en oeuvre pour l'organisation de la variable dépendante en respectant grosso modo l'ordre dans lequel les opérations de traitement ont été effectuées [analyse typologique, analyse scalaire, croisements des types, des notes d'échelles et des items].

Enfin une dernière partie du rapport est consacrée à la préparation de la nouvelle séquence, c'est à dire à la recentration et à la reformulation des hypothèses, aux modifications de l'instrumentation en fonction des résultats obtenus.

Des annexes présentent les spécifications de la population, le questionnaire, les tris à plat, la liste des questions utilisées pour construire la typologie, enfin les résultats des tris croisés significatifs.

On s'étonnera peut-être de ne pas voir de développements autonomes consacrés aux résultats des tris. S'ils apparaissent seulement en annexe, c'est - on y reviendra au chapitre suivant - que cette sorte de traitement n'a aucune autonomie dans la présente phase. Certes, nous n'ignorons pas que maints travaux antérieurs dont il est rendu compte au rapport intérimaire n° 2 accordent une grande place à cette sorte de traitement. On observera néanmoins que leurs résultats ont peu d'intérêt dans une phase exploratoire portant sur une population très réduite et qu'il n'a nullement été échantillonné en vue d'assurer une quelconque représentativité. La seule chose qu'on puisse en attendre est ordonnée aux deux fins de cette séquence. D'une part, les résultats des tris peuvent fournir certaines indications en vue de réviser le questionnaire avant d'entrer en phase extensive. D'autre part, ils permettent de choisir les items susceptibles d'entrer dans l'analyse typologique ou la construction d'échelles. En les rejetant en annexe, nous avons voulu nettement indiquer leur véritable importance dans EXPLO QUANTI et éviter qu'ils soient indument survalorisés. Ajoutons d'ailleurs que - même si on se situait en phase extensive et non plus exploratoire - le traitement par simples tris apporte^t en sociologie de l'image et qu'il convient de recourir à des méthodologies plus sophistiquées afin de faire émerger les syndromes organisateurs des images. D'ailleurs, on a montré - dans un précédent travail - qu'il convenait d'organiser la variable dépendante en faisant émerger une typologie de représentations avant de songer à étudier ses relations avec des variables indépendantes.

[5] - Il convient de signaler encore que l'équipe de recherche "Image de la justice criminelle" du S.E.P.C. a posé les hypothèses, construit le questionnaire, déterminé les spécifications de population arrêté les modalités de traitement et pris en charge l'ensemble de l'interprétation des résultats, outre la réalisation directe de certains traitements. Mais la construction de la population, selon les spécifications imposées, l'administration du questionnaire et la majeure partie des traitements bruts ont été sous-traités à la S.E.R.E.S. [R. & M. FICHELET]. Pendant la durée de l'intervention de celle-ci, les deux équipes ont agi en étroite union.

Enfin G. MICHELAT a accepté d'être appelé à plusieurs reprises comme consultant pour cette séquence de recherche.

./...

2 . ORGANISATION DE LA SEQUENCE DE RECHERCHE

HYPOTHESES

[6] - L'analyse des entretiens d'exploration - objet de la séquence précédente - montre que - dans les images de la justice criminelle - la connaissance tient peu de place. Elle est pauvre, incomplète et stéréotypée (7). Par conséquent, les réponses à des questions d'information ne peuvent permettre de fonder une classification intéressante de la population. Par contre, l'univers des opinions, attitudes et jugements de valeurs se présente comme riche et varié. Il occupe la première place dans le tableau des représentations. On a d'ailleurs montré au rapport axiomatique (8) que le système des valeurs, normes et attitudes constituait un élément essentiel de toute représentation sociale. Pour notre objet - la justice criminelle - cet aspect est particulièrement prégnant.

Pour ces motifs, cette séquence a été orientée autour des attitudes vis à vis de la fonction de justice criminelle. De nombreux travaux sur les attitudes ont montré qu'elles ont tendance à se constituer en syndrômes (9). D'ailleurs - dans les entretiens de la phase exploratoire - on notait la présence d'associations privilégiées, de constellations d'attitudes. Les faire émerger, voici l'ambition principale de cette seconde séquence exploratoire.

On ne reviendra pas sur les grandes hypothèses de la recherche qui figurent au rapport axiomatique (10). Ce paragraphe servira seulement à préciser quelles hypothèses opératoires intermédiaires ont été formulées à l'issu de la séquence exploratoire qualitative pour servir à l'édification du questionnaire et à la détermination du mode de traitement.

L'analyse des 40 entretiens non-directifs a été menée à plusieurs niveaux :

- d'abord un étiage thématique afin d'être sûr de recouvrir de la manière la plus exhaustive possible l'étendue du champ de représentation ;
- ensuite à un niveau interprétatif : on a pu ainsi mettre en évidence l'existence d'une dimension sous-jacente à l'organisation des images : le conformisme [on trouvera ailleurs la justification théorique et empirique de cette dimension (11)] ;
- quant au niveau explicatif, il est bien évident que la faiblesse des effectifs n'autorisait pas à s'avancer dans cette voie ; il a seulement été loisible de silhouetter quelques hypothèses à tester ultérieurement sur les variables susceptibles d'intervenir sur la constitution des images. Les travaux antérieurs ont également été de quelque secours à ce niveau.

Dans le droit fil de cette remarque, il convient de rappeler préalablement que la séquence EXPLO QUANTI n'a pas non plus pour objet l'établissement de liaisons entre variables indépendantes et systèmes d'attitudes envers la fonction de justice criminelle. Les attitudes sont trop faibles pour cela et l'échantillon n'est pas probabilisé. On cherche seulement à faire émerger une typologie d'attitudes qui permette d'en comprendre l'organisation. On espérait également recueillir des informations sur la manière dont il sera ultérieurement possible de vérifier des hypothèses de liaisons entre variables indépendantes et organisation d'attitudes. Enfin, on teste un instrument d'investigation qui sera ensuite mis en jeu sur une grande échelle.

Ceci étant, il convient de distinguer les hypothèses concernant l'organisation typologique des attitudes envers le système de justice criminelle et celles qui ont trait aux modes de liaisons entre variables indépendantes et typologie d'attitudes. Il suit de ce que l'on vient de dire que ces dernières ne sont pas réellement mises en jeu dans cette séquence - sauf à titre d'exploration indicative et préliminaire.

[7] - Le premier set d'hypothèses concerne l'organisation typologique. On peut le formuler ainsi : les attitudes envers la fonction et le système de justice criminelle s'organisent selon une dimension de conformisme. Ce concept est défini comme "l'adhésion aux normes et valeurs socialement imposées" (12). On peut le décomposer dans un but opératoire en plusieurs sous-système d'attitudes :

- envers le changement - acceptation ou rejet du changement en général (niveau plus abstrait)
 - acceptation ou rejet des innovations (niveau plus factuel)
- envers les institutions sociales
- selon l'attachement aux valeurs morales de nos devanciers (traditionnalisme des valeurs).

Et le conformisme envers le système de justice criminelle covarie in globo avec un conformisme plus large.

[8] - Mais l'on vient par là aux hypothèses faites à titre exploratoire sur les relations entre variables indépendantes et typologie d'attitudes.

Rappelons seulement qu'elles sont posées ici, non aux fins de vérification, mais parce que cette séquence a également pour objet de tester un instrument d'investigation dont la construction demande de disposer d'un set d'hypothèses : on ne construit évidemment pas un questionnaire de but en blanc.

Les attitudes envers le système de justice criminelle sont - d'après la première d'entre elles - liées aux attitudes politiques. Le système de justice criminelle incarne une fonction sociale. Il constitue une institution. Or, la perception des règles et institutions traduit ou occasionne des prises de positions politiques : leur acceptation ou leur rejet est lié à tout un système de jugements de valeurs concernant l'organisation sociale. Cette assertion - rapportée à la justice - choque parfois des esprits français peu habitués aux recherches sur la chose judiciaire en termes de politologie. Elle est pourtant solidement fondée par les travaux multiples des politistes américains spécialistes de judicial research (13). En outre, des recherches antérieures ont montré la correspondance étroite entre l'attachement aux valeurs morales classiques et aux institutions existantes, et la position sur un axe droite-gauche (14). On rejoint par là ce qui était introduit à la fin du [7] supra. Si cette hypothèse se vérifie, on disposera donc d'un indicateur partiellement redondant avec le concept de conformisme et qui est à la fois commode à manier et correctement fiable.

Les variables sélectionnées comme susceptibles d'intervenir dans l'organisation des attitudes envers la justice criminelle sont :

- l'âge
- le sexe
- la catégorie socio-professionnelle
- le revenu
- le niveau d'éducation
- la religion.

Un problème délicat est posé par la notion de proximité par rapport à l'objet. Dans les travaux antérieurs, les effets de l'expérience du système judiciaire ne sont pas souvent pris en considération. Et les avis des auteurs qui s'en sont préoccupés sont partagés. D. SZABO et ses collègues montréalais (15) n'ont pu discerner d'effet particulier de la variable expérientielle, mais leur méthodologie ne permettait guère d'investiguer valablement dans cette direction. En revanche, les travaux de JACOBS (16) paraissent montrer que le fait d'avoir une expérience favorable ou défavorable pouvait entraîner des modifications importantes dans l'organisation imageante des perceptions de la justice. Enfin, une recherche en cours au laboratoire de sociologie criminelle de l'Université de Droit d'Economie et de Sciences Sociales de Paris (17) aborde cette question, en mettant en oeuvre l'analyse factorielle des correspondances. On ne sait pas encore assez quelle axiomatique sous-tend ce recours méthodologiques, mais cette voie méritera peut-être d'être parcourue lors d'une séquence ultérieure. D'autre part, un tableau inséré dans le rapport de ce laboratoire semble également indiquer un recours à une méthode de dichotomisation, ce qui peut constituer également une voie intéressante. Pour le moment, on met cette notion de proximité par rapport à l'objet en position de variable explicative car il nous semble essentiel d'en tenter l'analyse. Mais elle est très difficile à opérationnaliser et même à conceptualiser de manière univoque. On peut - en première approximation - la décomposer en :

- proximité d'information [par les média de masse, par l'expérience d'un proche, parent ou ami, par expérience personnelle] ;
- proximité d'expérience [contact avec la police pour un contrôle routier, une autre opération, voire une arrestation ;
- participation à un procès comme témoin, juré, partie civile, inculpé] .

Malheureusement ces diverses modalités de proximité ne se laissent pas organiser sur un continuum univoque et il est même fort aléatoire de les classer, tant peuvent différer les expériences vécues, provoquées par un même type d'information ou surtout d'expérience.

L'étude des entretiens non directifs a montré qu'il est souvent malaisé - même en phase qualitative - d'obtenir des précisions sur les rapports que les sujets ont pu avoir avec le système de justice criminelle et surtout d'évaluer le degré d'implication que ces rapports ont pu entraîner. Au niveau d'une passation quantitative exploratoire, on ne peut qu'administrer des questions sur les sources d'information, l'assistance à telle ou telle manifestation du système, en telle ou telle qualité, les contacts avec la police. Ainsi donc, il est d'ores et déjà à prévoir qu'on ne pourra aller très loin pour le moment dans cette voie. Non seulement le caractère exploratoire de la séquence s'y oppose, mais encore on rencontre ici une difficulté supplémentaire tenant au caractère ambivalent et peu opératoire de la notion avancée en forme d'hypothèse.

./...

L'analyse des entretiens montre l'existence, pour certains individus, d'un fort sentiment d'anxiété, de crainte diffuse vis à vis du système de justice criminelle aussi bien parce qu'il apparaît comme un appareil répressif que parce qu'il incarne les normes ressenties comme étant celles d'un out-group majoritaire et oppressif. Or, plusieurs travaux - en particulier ceux de HOLLANDER & WILLIS (18) - ont montré que certaines formes d'adaptation conformistes pouvaient être liées à la qualité des statuts. On sait également qu'une incertitude touchant à la définition du statut et aux attentes sociales qui y sont liées, peut créer chez l'individu un sentiment d'anxiété.

Ainsi donc, cette notion de "stabilité du statut" paraît, de prime abord, concerner aussi bien et tout ensemble le statut et le status. Il paraît impossible d'entrer plus avant dans l'explication de cette variable de manière a prioristique. On s'est contenté d'introduire dans le questionnaire des items ayant trait à la mobilité et à l'intégration sociale [profession du père, appartenance à des groupes sociaux, responsabilité sociale]. C'est seulement en fin de séquence qu'il sera possible de dire si et comment il convient de persévérer dans cette voie durant la suite de la recherche.

QUESTIONNAIRE

[9] - Il a été impossible d'utiliser ou de répliquer des items ayant déjà servi dans des recherches antérieures sur l'image de la justice. La plupart d'entre elles ont eu surtout pour ambition d'obtenir des renseignements sur le niveau des connaissances juridiques et / ou sur les attitudes vis à vis de tel ou tel rôle. Mais les attitudes envers la fonction et le système qui l'incarne ont été peu explorées. En outre, ces travaux concernent souvent de manière indifférenciée toutes sortes de justice, civile, pénale ... (19). D'autre part, le mode de traitement envisagé et dont il sera question au paragraphe suivant impose de donner aux questions une forme particulière, avec des éventualités de réponses en échelle, de telle sorte qu'elles puissent être dichotomisées. On s'est donc essentiellement basé sur l'analyse thématique des entretiens d'EXPLO QUALI.

Afin de rester dans le champ exploré lors de la phase qualitative précédente, les questions ont été formulées - dans toute la mesure du possible - à partir du discours même des personnes soumises à entretiens non directifs.

Les thèmes abordés sont les suivants (ordre alphabétique) :

- confiance en l'appareil de justice criminelle [Q 42, Q 62]
- conformisme, résistance au changement [Q 30, Q 32, Q 33, Q 59, Q 64, Q 65, Q 66, Q 67, Q 68, Q 69, Q 70, Q 71, Q 72]
- contingence de la justice criminelle [Q 17, Q 19, Q 25, Q 46]
- ésotérisme du système de justice criminelle [Q 14, Q 28, Q 51]
- étiologie de la délinquance [Q 4, Q 7]
- évolution de l'appareil [Q 2, Q 6, Q 12 b]
- finalités du système [Q 3a, Q 3b, Q 10, Q 36, Q 44, Q 48]
- identification projective [Q 15a, Q 15b]
- images des avocats [Q 26, Q 27, Q 29]

- images de la police [Q 34, Q 35]
- images de la prison [Q 12 a]
- images des juges [Q 16, Q 18, Q 20, Q 21, Q 22, Q 24]
- indépendance de la justice criminelle [Q 23, Q 43, Q 52, Q 54, Q 61]
- lenteur de la justice [Q 5, Q 8, Q 13]
- manichéisme [Q 31, Q 56, Q 58]
- manipulation, tonalité anxieuse [Q 37, Q 38, Q 49, Q 57, Q 60, Q 63]
- marquage, étiquetage social [Q 11, Q 45, Q 50]
- recouvrement police-justice [Q 36, Q 39, Q 40, Q 41]
- responsabilité [Q 47, Q 55]
- sévérité [Q 9]

En ce qui concerne les questions sur le conformisme et la résistance au changement, les sources ont été les plus diverses. On s'est servi en plus des entretiens non directifs, de questions extraites du questionnaire utilisé par MICHELAT et THOMAS (19 bis). Il s'agit des questions 32, 66, 69, L. Ces questions ont été choisies pour les raisons suivantes. La question 32 fait partie de l'échelle religion-morale, et on a vu plus haut que l'attachement aux valeurs morales faisait partie des dimensions du conformisme. La question 69 a été choisie pour les mêmes raisons, comme étant un indicateur du sentiment d'appartenance au groupe-nation. La question 66 a été posée parce qu'il a semblé intéressant de savoir s'il y avait liaison entre l'approbation de l'activité judiciaire pénale et du rôle répressif de l'état [les questions 72 et 30 ont été posées pour les mêmes raisons]. On a pensé que la question L pouvait intervenir dans l'interprétation de la typologie.

Les questions 59, 64, 65, 69, 70 ont été inspirées par la recherche sur le conformisme de McCLOSKEY (19 ter).

Ces caractéristiques des personnes interrogées comprennent, outre les questions d'identification classique [sexe, âge, état-civil, nombre d'enfants, profession, niveau d'étude, revenus, lieu d'habitat], des questions portant sur :

- nombre de personnes à charge au foyer
- la nationalité d'origine et celle du père
- la religion et la pratique religieuse
- le fait d'être propriétaire
- l'appartenance à un mouvement, organisation, association
- la prise de responsabilités sociales
- les opinions politiques
- l'origine de la connaissance de la justice
- l'expérience de la justice et de la police.

Une fois construit, le questionnaire a été testé sur 10 personnes. A la suite de ce test, on a été amené à modifier ou supprimer plusieurs questions. Le questionnaire et les résultats bruts (tris-à-plat), sont présentés dans l'annexe 2 de ce rapport.

TRAITEMENT

[10] - Des tris croisés ont été réalisés à la suite des tris à plat. L'ensemble de ces opérations avait surtout pour objet de nous fournir des indications quant aux choix des items à retenir pour les analyses suivantes

./...

et quant aux modifications à faire subir au questionnaire avant de passer à une autre séquence de recherche. Néanmoins cette méthode nous est apparue d'entrée de jeu comme insuffisante pour notre propos. On l'a dit tout à l'heure et il convient maintenant d'y revenir avec quelque détail.

On remarquera tout d'abord que la population interrogée n'est pas représentative - en quoi les résultats de tris croisés se trouvent immédiatement atteints -, ni d'ailleurs suffisamment nombreuse pour permettre des croisements assez sophistiqués.

D'autre part, les tableaux de tris croisés ne concernent que deux questions dont on se demande si le fait de répondre d'une certaine façon à l'une apporte une information sur la façon de répondre à l'autre. On n'est jamais sûr que la liaison entre deux variables ne soit l'effet d'une troisième* - en introduisant une variable filtre ce qui revient à croiser deux variables en fonction d'une troisième, le filtre. On peut tester ainsi l'association de trois variables ou plus. L'avantage méthodologique du filtre est certain puisqu'il permet de mesurer la liaison qui existe entre deux variables en maintenant constante une troisième. Ceci revient à dire que l'on peut ainsi mettre en évidence l'intervention de variables parasites.

Ce remède est intéressant à appliquer quand le tri croisé est apte à constituer tout ou une partie essentielle d'un traitement statistique. Mais il n'en va pas ainsi pour nous en raison d'un dernier reproche que l'on peut adresser à cette méthode. Elle décompose l'univers des attitudes en sous-univers à deux dimensions, sans qu'il soit possible d'établir un lien entre eux. Or - comme on l'a dit plus haut - tant la théorie générale de l'image que l'analyse de la séquence précédente montrent que les attitudes envers le système de justice criminelle ont tendance à se constituer en syndrômes, de telle sorte que notre ambition doit être de faire émerger une typologie complexe ... à quoi le tri croisé ne saurait évidemment suffire. Cette tendance est d'autant plus avérée qu'à l'objet de représentation retenu pour cette recherche correspond une imagerie médiocre au point de vue cogitif mais très riche au plan des normes, affects et des évaluations.

C'est pourquoi il a semblé pertinent pour cette séquence de recherche d'utiliser un traitement typologique des données. L'analyse typologique (21) considère les variables comme autant de dimensions. Si l'on a n variables au départ, on est dans un espace à n dimensions. On dispose donc d'autant de types que de variables. Puis, on opère des regroupements entre ces n types, de proche en proche. Les types sont regroupés en fonction de leur distance. Dans le calcul de la distance entre le pourcentage des individus qui répondent de la même manière aux mêmes questions. On obtient ainsi un nombre de types limité dont on peut suivre la généalogie. C'est aux chercheurs qu'il incombe de fixer le nombre de types qu'ils considèrent comme le plus approprié à la description du phénomène. Constituer une typologie d'attitudes permet de faire émerger la structure d'un univers d'opinions sans qu'il soit nécessaire de faire des hypothèses fortes sur la nature des corrélations entre les variables. On aboutit à classer les individus dans des types, selon la proximité des réponses qu'ils donnent aux questions [ceux qui ont tendance à donner les mêmes réponses se retrouvent dans les mêmes types].

* (20). Certes il est possible d'y remédier - au moins partiellement -
./...

Ce mode de traitement des données présente un second intérêt. Une fois les types constitués, il est possible de chercher par inférence quels sont les attributs qui ont donné naissance à la typologie. Ce type de raisonnement est analysé par LAZARSFELD sous le nom de substruction (22). Il s'agit - disposant de la description d'un phénomène sous forme de regroupement de variables - de rechercher les combinaisons d'attributs (23) les plus pertinentes pour rendre compte de ces regroupements. Les attributs sont alors caractérisés par deux valeurs [s'ils sont dichotomiques] ou plus. L'important est de comprendre comment les combinaisons de ces différentes valeurs des attributs peuvent donner naissance à une typologie.

On poursuit le traitement par la recherche des questions qui peuvent se situer sur un continuum unidimensionnel d'attitudes (24). On regroupe ainsi des opinions qui sont liées par une relation d'ordre telle que l'on puisse dire que, si un individu a répondu d'une certaine manière à une question, on peut prédire sa réponse à la question qui lui est immédiatement liée par cette relation, ainsi qu'aux questions liées à la deuxième par la même relation. L'intérêt de cette analyse est double. On comprend tout d'abord quelles sont les questions qui correspondent à une même attitude. On rassemble également l'information relative à une attitude en une note unique qui peut ensuite être utilisée pour expliquer les types, ou croisée avec des questions subsidiaires. Il faut voir cependant que - quel que soit le mode de calcul utilisé - on n'est jamais assuré d'une unidimensionnalité. Au mieux, on se trouve en présence d'un fragment de treillis (25). La technique sélectionnée pour cette séquence de recherche est celle de l'analyse hiérarchique [échelle de GUTTMAN].

Après l'analyse typologique et l'analyse scalaire, le traitement visant à organiser la variable dépendante doit se poursuivre par une série de croisements entre types, notes d'échelles et items. D'une part, cette démarche sert à valider les résultats précédemment obtenus. Surtout, elle permet d'atteindre de nouveaux renseignements concernant soit la compréhension du sens de chaque classe typologique, soit l'élucidation de la structure d'ensemble de l'organisation typologique.

Dans le rapport, nous allons suivre pas à pas ce processus en montrant comment les résultats s'enrichissent et se modulent progressivement d'une phase du traitement à l'autre.

SPECIFICATIONS DE POPULATION

[11] - Il n'est pas nécessaire à ce stade exploratoire de constituer un lourd échantillon représentatif. Il convient plutôt de constituer une population de type expérimental (26). Les enquêtes ont été choisies de telle sorte que toutes les caractéristiques soient représentées, sans tenir compte de leur répartition réelle dans la population française. Ce parti a été pris afin de pouvoir travailler sur un faible effectif global sans risquer d'obtenir des cases vides ou trop faibles lors des tris croisés.

On a contrôlé la variable écologique en répartissant la population entre Paris, la banlieue parisienne, deux villes de province ainsi que la couronne rurale de l'une d'elles. A Paris, on a choisi le 15^e arrondissement, en le divisant en quatre zones d'habitation : ancien vétuste, ancien luxueux, récent luxueux, H.L.M. En banlieue, les questionnaires ont été administrés à Bobigny, partagé en deux zones d'habitat : grands ensembles et habitat pavillonnaire (27). En province, les deux villes choisies possèdent une juridiction de première instance. L'une, Epinal, est à vocation

industrielle et à développement rapide, l'autre Auch (et sa région) est de nature rurale. C'est en fonction d'observations faites à l'analyse des interviews de la séquence précédente qu'il est apparu inutile de retenir pour cette phase des habitants de métropoles régionales.

Le nombre des personnes enquêtées est de 200 ce qui suffit pour jeter les bases d'une typologie et se livrer à une analyse scalaire, sans que des inférences statistiques soient autorisées néanmoins.

On trouvera la description détaillée de la population en annexe 1. Il est donc inutile de rappeler à nouveau quelles autres spécifications ont été retenues dans la composition de cette population, en application des hypothèses précitées.

3 . ORGANISATION DE LA VARIABLE DEPENDANTE

ANALYSE TYPOLOGIQUE - PRINCIPE -

[12] - Le questionnaire comportant 72 questions, il n'a pas été possible de les conserver toutes pour l'établissement de la typologie. L'élimination a été faite en tentant de conserver les items les plus importants quant à la détermination des attitudes. Mais on n'échappe jamais dans une telle entreprise à un certain arbitraire. La liste des questions qui ont servi de variables actives pour l'établissement de la typologie apparaît en annexe 3.

Les résultats sont présentés sous forme de listings comportant les effectifs et les pourcentages de réponses relatifs aux items correspondant à toutes les coupures possibles pour chaque question. On a aussi un item regroupant les sans réponses et les refus de répondre. En outre, on a procédé à des comparaisons systématiques des types deux à deux, en calculant les X^2 pour chaque item y compris ceux correspondant aux variables passives (les caractéristiques). L'impression des listings commence à huit types et les regroupements sont effectués jusqu'à ce que l'on obtienne deux types.

[13] - L'évolution des types apparaît sous forme d'un arbre (graphique 1). Dans cette présentation, on a conservé les numéros des types attribués dans les listings [sauf pour le type 5, originellement appelé 11]. Les chiffres entre parenthèses indiquent les pourcentages de la population qui entrent dans les différents types.

Les calculs montrent que l'indice d'homogénéité est encore suffisant à 4 types. Toutefois, il a semblé pertinent de choisir pour l'analyse le niveau où l'on trouve 5 types constitués. Les raisons de ce choix peuvent se résumer de la manière suivantes :

A ce niveau, on a encore 3 types purs [2, 4 et 5]. Le type 3 - constitué par la réunion des types 3 et 9 - peut être considéré comme pur, l'analyse ayant montré que le type 9 ne se différencie du 3 que par une extrémisation des positions. Ses réponses ont toujours tendance à se répartir aux extrêmes du continuum des réponses proposé [tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout.] Le type 1 - composé des types 1, 6 et 13 - apparaît comme la plus complexe. Au niveau de 8 types, les types 6 et 13 ont des effectifs si faibles qu'ils sont difficiles à interpréter. Au niveau de 7 types, le 6 se distingue du 1 essentiellement par son nombre élevé de sans réponses (tableau 2).

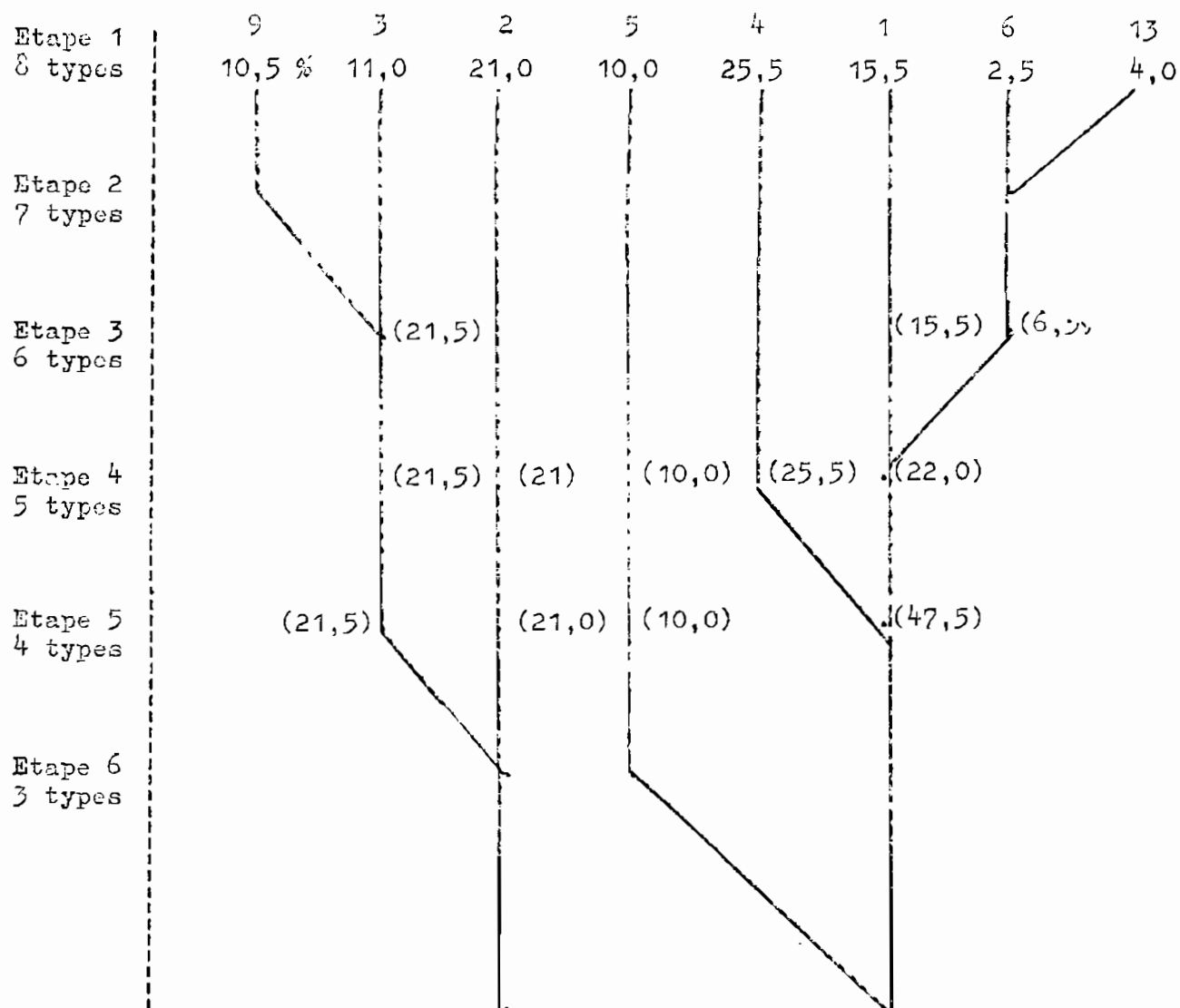
Tableau N ° 1

Comparaison des pourcentages de sans-réponses des types 1 et 6 $\sqrt{\quad}$ pour les questions les plus classantes $\sqrt{\quad}$.

Questions	:	Type 1	:	Type 6	:	Ecart x poids / écart-type
Q 62	:	0,0 %	:	38,5 %	:	2,093
Q 54	:	6,5 %	:	53,8 %	:	1,486
Q 60	:	0,0 %	:	30,8 %	:	1,412
Q 52	:	3,2 %	:	46,2 %	:	1,321
Q 47	:	0,0 %	:	15,4 %	:	1,099
Q 53	:	0,0 %	:	7,7 %	:	1,091
Q 57	:	0,0 %	:	7,7 %	:	1,091
Q 59	:	0,0 %	:	23,1 %	:	1,059
	:		:		:	

Graphique N° 1

- Evolution des types -



Les autres questions qui différencient le mieux les types 1 et 6 tendraient à montrer que le type 6 donne des réponses plus individualistes et moralisantes que le 1 (tableau 2)

Tableau N° 2

Comparaison des réponses des types 1 et 6

Q 4 - Un jeune peut devenir délinquant pour divers raisons

	1	6
Parce que ses parents n'ont pas su l'élever	16,1	38,5
Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises	29,0	15,4

Q 7 - On attribue la criminalité de notre époque à des causes diverses

	1	6
Il n'y a plus de moralité à notre époque	16,1	30,8
Il y a des catégories de gens vraiment trop défavorisées	35,5	7,7

Q 32 - La plupart de nos problèmes serait résolus si nous pouvions mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux

	1	6
D'accord	6,5	53,8

Le type 6 montrerait davantage d'inquiétude quant à une proximité éventuelle avec la justice (tableau 3).

Tableau 3

Comparaison des réponses des types 1 et 6 (suite)

Q 37 - Quand je me trouve en face de policiers j'ai toujours l'impression qu'ils cherchent à me prendre en défaut.

	:	1	:	6	:
	:		:		:
Tout à fait d'accord	:	6,5	:	30,8	:
	:		:		:

Q 38 - On se sent tout de même protégé par la présence de la police.

	:	1	:	6	:
	:		:		:
Tout à fait d'accord	:	71,0	:	38,5	:
	:		:		:
Pas d'accord du tout	:	9,7	:	46,1	:
	:		:		:

Q 63 - Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable

	:	1	:	6	:
	:		:		:
Tout à fait d'accord	:	9,7	:	69,2	:
	:		:		:
Pas d'accord du tout	:	51,6	:	15,4	:
	:		:		:

On y noterait pourtant une plus grande confiance dans l'indépendance de la justice (tableau 4).

Tableau 4

Comparaison des réponses des types 1 et 6 (suite)

Q 25 - Les juges sont toujours libres de rendre la justice selon leur conscience.

	1	6
Tout à fait d'accord	9,7	38,5

et des tendances plus conformistes (tableau 5)

Tableau 5

Comparaison des réponses des types 1 et 6

Q 65 - Autrefois c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davantage de moralité

	1	6
Tout à fait d'accord	6,5	46,2
Pas d'accord du tout	54,9	30,8

Q 69 - Quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort.

	1	6
Tout à fait d'accord	12,9	46,2
Pas d'accord du tout	45,1	23,1

En résumé, le type 6 serait plus retraitiste que le type 1 (28) et ferait preuve d'une adaptation conformiste fondée sur une certaine crainte du dispositif existant,

La troisième raison pour laquelle on choisit d'analyser au niveau de 5 types est que les effectifs se répartissent de façon équivalente - sauf pour le type 5 qui comporte 10 % de la population totale [les autres types comprennent respectivement 22 %, 21 %, 21,5 %, 25,5 % de la population enquêtée]. Ici, il faut prendre garde aux sens de cette remarque. L'observation des pourcentages de population sert uniquement à déterminer un niveau pertinent d'analyse au sein de la structure typologique arborescente dont on dispose de telle sorte que l'interprétation puisse être affinée sans tomber toutefois dans une poussière typologique qui n'aurait plus aucun sens et dont l'analyse serait à la limite impossible. Mais il ne faut pas y chercher une prémonition des résultats que l'on pourra observer dans la séquence suivante quand on travaillera sur un échantillon représentatif.

ANALYSE TYPOLOGIQUE - DESCRIPTION DES TYPES

[14] - Pour la description des types, on s'est servi de deux sortes de questions. D'une part, les items repérés dans le listing typologique comme particulièrement discriminants. On a regardé systématiquement quels étaient les types qui donnaient les pourcentages de réponses les plus et les moins élevés. D'autre part, les items pour lesquels on a trouvé des différences significatives. Cette exigence réduit de beaucoup de nombre d'items dont on dispose pour caractériser les types puisque plus les effectifs sont faibles plus la différence doit être importante pour que le test de X^2 donne des résultats significatifs. On est aussi obligé d'éliminer les distributions trop asymétriques et les tableaux où certaines cases présentent des effectifs trop faibles. En outre, les deux sortes d'items sélectionnés selon le caractère discriminant et la significativité des différences, sont souvent les mêmes.

Dans ce qui va suivre, les types sont présentés du plus au moins conformiste.

[15] - TYPE 3 - Pour ce type, les finalités poursuivies par la justice criminelle sont de maintenir l'ordre, de protéger [3a] et de punir [10]. Elles sont approuvées [3b] et cette satisfaction est renforcée par le sentiment d'efficacité de la sanction. D'ailleurs, sans la justice, on pourrait faire n'importe quoi, pensent les membres de ce groupe. L'image de l'évolution de la justice criminelle est favorable.

On observe une confiance dans l'action judiciaire et le sentiment que la justice est fiable, quoique bien compliquée [14, 51] : les erreurs judiciaires semblent exceptionnelles et l'on a le sentiment qu'il existe toujours un recours si l'on est innocent [62, 42]. La justice n'apparaît ni comme contingente, ni comme dépendante du pouvoir [43, 32, 61]. La confiance en l'appareil est corroborée par le refus de toute attitude d'évitement à son égard [57].

Les images de rôles sont positives dans leur ensemble. Les juges sont perçus comme libres de rendre la justice selon leur conscience et leurs jugements semblent équitables [20, 25]. L'image du juge est de nature charismatique [22] et on lui attribue comme principale qualité la foi en son métier [16]. Les avocats apparaissent peu et leur intervention paraît

inutile si l'on a la certitude de la culpabilité de l'accusé. On comprend d'ailleurs mal dans ce type qu'ils puissent défendre quelqu'un qu'ils sauraient coupable [27, 29]. L'image de la police et des policiers est favorable [34, 35], dépourvue de toute connotation anxieuse [37] : elle apparaît comme protectrice [38], facteur d'ordre tout comme la justice [53].

On trouve dans ce type des identifications positives au juge et au juré, négatives envers l'accusé.

L'étiologie du crime repose pour les membres de ce type sur des raisons d'ordre familial [4], sur la baisse générale de moralité et la trop grande indulgence de la justice [7]. Nous sommes en présence du type le plus punitif [10].

La tendance au manichéisme (29) * est forte [31, 56, 32] : l'idée apparaît de gens foncièrement mauvais et c'est la fonction de la justice criminelle de les marquer et d'en protéger les autres [11, 50]. Cette fonction de marquage est plus importante que celle de rééducation à laquelle on ne croit guère [58].

On ne rencontre pas d'attitude favorable au changement rapide [64, 70]. De légères modifications apparaissent suffisantes. D'ailleurs, il apparaît nettement un regret des anciens temps en raison de la baisse de moralité actuelle [65] à laquelle on attribue largement la criminalité [7]. Corrélativement, notons un attachement aux comportements traditionnels et une désapprobation des innovations [66, 67, 68, 69, 71]. De tous les types étudiés, celui-ci donne les pourcentages de réponses les plus élevés à toutes les questions de conformisme.

En résumé, le type 3 se caractérise par la confiance dans la justice, les juges et la police, par une approbation satisfaite de la manière dont le système remplit ses fonctions qui sont le maintien de l'ordre et l'étiquetage social. Le manichéisme est très apparent et l'homme n'est pas pensé comme naturellement bon. C'est un type punitif. On y emploie un langage en terme de moralité et de responsabilité individuelle. Enfin, c'est un type très conformiste.

[16] - TYPE 2 - Pour le type 2, la finalité du système de justice criminelle, à l'heure actuelle en France, est de protéger les libertés et les droits des citoyens. On observe dans ce type le plus fort pourcentage de réponses à l'item "contribuer à l'évolution de la société" [3a, 3b]. La situation actuelle est jugée satisfaisante [3b, 12b]. Cette satisfaction va de pair avec le sentiment que la justice remplit bien ses fonctions, que les erreurs judiciaires restent exceptionnelles [62] que l'innocent dispose toujours d'un recours [42], qu'en cas d'éventuel excès, la justice stricto sensu défend contre la police [39]. Les positions de ce type en ce qui concerne l'étiquetage social, le marquage, sont moyennes : il n'y a ni rejet, ni approbation passive. Cette réserve paraît due à la croyance en la perfectibilité de l'être humain [31, 56].

En ce qui concerne les items sur la dépendance de la justice criminelle envers le pouvoir et sur son caractère de justice de classe, on observe plutôt des réponses positives. Néanmoins, leur fréquence demeure significativement moins élevée que celles des types 1, 4 et 5.

* voir notes en fin de texte

On note une identification positive au juré, négative à l'avocat général. Les images de rôle du juge et du policier sont favorables [20, 25 34, 35]. Mais les membres de ce groupe tiennent que tout inculpé a droit à un avocat, même si aucun doute ne subsiste sur sa culpabilité [27]. Le type 2 est le seul - avec le type 5 - à admettre sans réserve qu'un avocat puisse défendre quelqu'un qu'il sait coupable.

Pour les membres de ce groupe, l'étiologie de la criminalité est d'ordre individualiste ou événementielle. Il s'agit soit de mauvaises conditions familiales d'éducation, soit d'entraînement par le groupe des pairs (4). En échange, la fréquence des réponses positives aux items "mauvaises conditions de vie" et "chômage" est significativement plus basse pour le type 2 que pour les types 4 et 5. Toutefois, les membres du type 2 admettent - moins facilement que ceux des types 4 et 5 - qu'il existe des catégories de gens par trop défavorisés. En fin de compte, le type 2 montre une tendance à interpréter les conduites criminelles en termes de déterminismes individuels, de traits de personnalité. Il n'en porte pas pour autant un jugement pessimiste sur le fond de la nature humaine : il n'y a pas de gens fondamentalement mauvais [31, 56]. Pour s'en tirer et résoudre cette contradiction latente, les membres de ce type sont les plus disposés à admettre que les criminels puissent être des malades [47]. D'autre part, c'est probablement leur attitude de confiance en la nature humaine qui les conduit à répondre négativement à la question 55 sur la responsabilité individuelle. Une analyse plus attentive montre qu'il serait erroné de voir là un rejet du principe de responsabilité individuelle comme fondement du fonctionnement de la justice criminelle. Ces réponses négatives signifient seulement que tout individu est perçu comme susceptible d'avoir des circonstances atténuantes, en particulier s'il ne dispose pas de toute sa conscience.

Les membres de ce type ne sont pas adeptes des transformations brutales [34 70] encore que leur optimisme les pousse à croire que les choses ne sont pas pires après un changement qu'avant [59]. Mais l'opinion prévaut qu'il suffit de modifier le système de justice criminelle pour l'améliorer de manière satisfaisante [33]. En tout état de cause on note un ferme attachement aux vertus traditionnelles [65 69]. Les innovations ne sont pas toujours approuvées [68, 71]. Néanmoins, on trouve normal que les femmes travaillent et inadmissible la censure. Dans l'ensemble, la fréquence des réponses conformistes est moins élevée dans ce type que dans le précédent et les réponses sont même inversées en ce qui concerne le travail féminin et la censure.

En résumé, ce qui caractérise le type 2, c'est une satisfaction des conditions actuelles de la justice criminelle en France : elle est jugée adaptée à ses fonctions qui sont essentiellement de protéger et l'individu et la société. Le système judiciaire est perçu comme relativement indépendant du pouvoir et de l'argent. La criminalité est rapportée à des facteurs individuels. Les images de rôles et d'agences sont favorables. La notion manichéiste de gens foncièrement mauvais est refusée. Mais le niveau de conformisme et de résistance au changement demeure élevé.

[17] - TYPE 1 - En ce qui concerne les fonctions de la justice criminelle à l'heure actuelle en France, on ne rencontre pas ici de préférence massive. Les réponses se répartissent entre "faire respecter les lois", "protéger les libertés et les droits des citoyens", "assurer la sécurité des citoyens". La fréquence des réponses positives à l'item "maintenir l'ordre" apparaît significativement moindre qu'au type 5. Toutefois, la condamnation est

perçue comme servant à "punir" et à "faire peur". En ce qui concerne l'item "protéger", le pourcentage de réponses positives est significativement plus faible que pour les types 2, 3 et 4 [10]. La fonction d'étiquetage social est plutôt désapprouvée [11, 50]. Mais la punition apparaît comme un moyen efficace de faire réfléchir les gens [48].

On note une relative satisfaction quant à l'état actuel et à l'évolution de la justice criminelle, mais également une réaction d'évitement à l'égard de cet appareil [57] qui apparaît plus compliqué [différence significative avec le type 2]. En outre, on pense que les jeux sont faits dès le premier contact avec le système [40] et que l'on est considéré automatiquement comme coupable [63]. La défiance envers le système se dévoile nettement dans la disjonction police-justice. Certes, on admet que l'innocent dispose éventuellement d'un recours [42], mais il apparaît que les policiers abusent de leurs droits et que la justice stricto sensu ne défend pas efficacement contre eux [35, 39]. Le type 1 a significativement moins que les types 2, 3 et 4 le sentiment d'être protégé par la police. Et l'on n'y croit pas que les erreurs judiciaires soient exceptionnelles [62].

Ces attitudes d'évitement et de méfiance se traduisent au niveau des identifications par un refus des rôles actifs : on accepte bien d'être spectateur, mais rien d'autre. On a vu plus haut qu'il n'y a guère de confiance envers la police. Les sentiments vis à vis des juges sont ambivalents : on considère qu'ils rendent en général des jugements équitables, mais qu'ils ne sont pas toujours libres de statuer en conscience [20, 25]. C'est le seul groupe qui pense que la qualité principale du juge est une parfaite connaissance des lois. C'est aussi le premier où l'on voit apparaître le juge comme membre d'une classe sociale dominante [23]. L'ensemble de la justice paraît au service du pouvoir et on le perçoit comme la justice de classe [43, 52, 61].

L'étiologie de la délinquance reste rapportée à la personne ou aux circonstances [4, 7]. On voit toutefois apparaître l'idée d'un facteur social comme le chômage. Le principe de responsabilité individuelle continue d'être admis [55].

Des réponses de type manichéiste [31, 58] continuent d'apparaître. Les membres de ce type se jugent bien définis par leurs convictions morales [L] et se trouvent d'accord avec les items sur le conformisme qui font intervenir la moralité [32, 65]. Il n'y a guère d'attitude très favorable au changement [59, 64, 70].

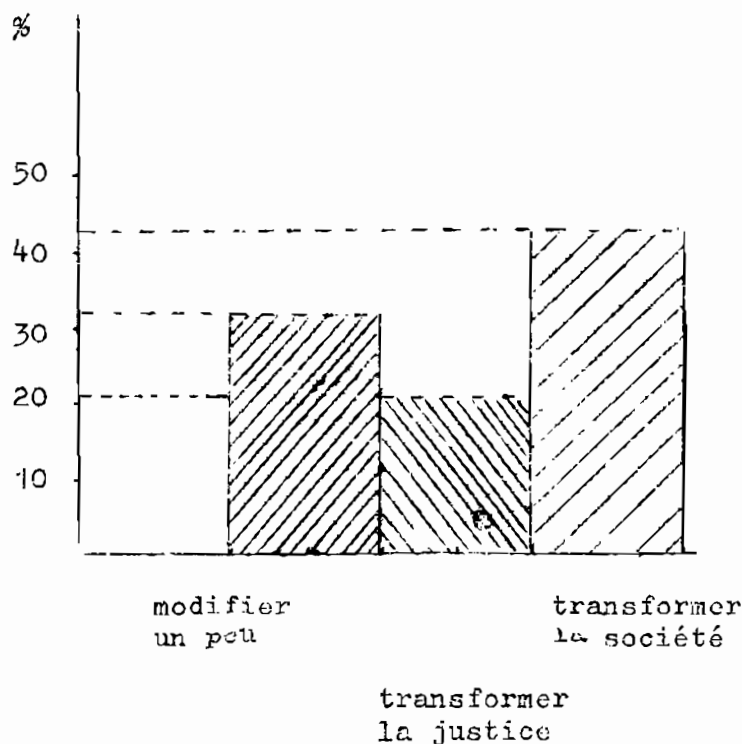
En ce qui concerne l'amélioration de la justice criminelle, les réponses sont ambiguës. L'éventail comprenait trois opportunités positives graduées :

- de petites modifications (position quasi-fixiste)
- une transformation du système de justice criminelle (position "réformiste")
- une transformation d'ensemble de la société sans laquelle toute réforme du système de justice criminelle s'avèrerait vaine (position quasi-"révolutionnaire").

Paradoxalement, pour ce type aux positions si peu nettes, on observe un mode sur cette troisième possibilité (v. histogramme infra).

Graphique 2

Histogramme des réponses du type 1 à la question 33 -



Dans le même sens, ce type 1 laisse apparaître une attitude favorable aux changements de faits [67, 68, 71]. La censure y est considérée comme inadmissible et il est admis qu'on peut ne pas être systématiquement favorable aux décisions prises au nom de son pays [69].

En résumé, on note dans ce type une relative satisfaction de l'évolution actuelle de la justice criminelle et de la manière dont elle remplit ses fonctions qui sont, à la fois, de protéger la société et de punir l'individu. Mais cette satisfaction est fortement mitigée par le fait que l'individu, lui, apparaît comme n'étant pas protégé par la justice, par exemple dans ses rapports avec la police. On note une opposition à la fonction de stigmatisation. Il y a des réactions d'évitement et de distanciation.

Les images du juge sont ambivalentes et celles de la police négatives. La justice criminelle est perçue comme une justice de classe au service du pouvoir. La responsabilité du délinquant demeure toujours considérée comme individuelle et les facteurs de criminalité sont rapportés aux personnes ou aux événements.

Même s'il ne s'agit pas d'un type systématiquement et toujours favorable aux changements, ceux qui se concrétisent en faits sont bien acceptés. Et même si l'on note une référence aux valeurs morales, il faut aussi relever qu'il n'y a guère d'attachement envers les valeurs traditionnelles en tant que telles.

[18] - TYPE 4 - Ici, l'évolution de la justice apparaît en retard sur celle de la société [2]. Toutefois, on estime que les conditions de vie en prison ont tendance à s'améliorer [12a, 12b]. On a le sentiment que la justice est très compliquée [14, 51]. Les fonctions qui lui sont attribuées sont de protéger les libertés et droits des citoyens [3a, 3b]. La prison pense-t-on, protège la société contre des individus dangereux [10]. L'accent est donc mis sur une fonction sociale de protection. Par contre, la fonction d'étiquetage est rejetée [11]. On ne croit pas nécessaire de laisser du temps entre l'inculpation et le jugement [13].

Ce type ne se distingue pas par une grande confiance envers le système. Les erreurs judiciaires paraissent fréquentes (62) et la justice ne semble pas défendre contre les excès de la police. Cette défiance est corrélative d'une réaction d'évitement [57] et du sentiment que la machine judiciaire considère toujours les individus qui ont affaire à elle comme des coupables [40, 63]. Toutefois, la défiance est mitigée par la croyance en un recours possible pour tout innocent [42]. L'image de la police est très négative [34, 35, 37]. Pourtant, on lui impartit une fonction de protection [38]. Peu de confiance est accordée à l'équité du juge [20, 25] et l'idée domine d'une justice contingente [54]. D'ailleurs, on pense que le juge devrait exercer un sacerdoce [22] : s'il ne le fait pas, c'est qu'il rend une justice de classe dépendante du pouvoir [23, 43, 52, 61].

C'est le seul type où l'on affirme que les juges des enfants sont les meilleurs juges [24]. Il convient de noter que cette question comporte un nombre élevé de "ne sais pas" (20,5%) ; ce qui laisse supposer que la visibilité du juge des enfants demeure faible.

On trouve, dans le type 4, peu d'identifications positives - en quoi la différence est significative avec le type 5 où l'on s'identifie à l'accusé, et avec le type 2 où l'on s'identifie au juré. Par contre, on rencontre au type 4 une identification négative à l'avocat général.

Les membres de ce type vont chercher les facteurs de criminalité dans le groupe des pairs ou dans l'organisation sociale [6, 7]. Mais l'idée de responsabilité individuelle est rejetée [55]. On observe une tendance manichéiste modérée, plus faible en tous cas qu'au type 3 [56]. A l'item : "il y a des enfants, quelle que soit l'éducation qu'on leur donne il n'y a rien à faire, ils ont un mauvais fond" [31], on obtient à la fois des réponses "tout à fait d'accord" et "pas d'accord du tout". En outre, ce groupe estime la rééducation toujours possible [58], ce qui affaiblit encore la portée de son manichéisme mitigé. On y croit - moins cependant qu'au type 3 - qui se fait d'avoir été "attrapé" une fois conduit à réfléchir (48). Encore, on peut dire que la relative confiance dans la perfection de l'être humain tempère le manichéisme.

Pour améliorer la justice, on estime qu'il faudrait transformer complètement le système [33]. Bien que ce type paraisse moins favorable aux changements que le type 5 [59, 64, 70], les innovations sont facilement acceptées, la censure jugée inadmissible [30, 67, 68, 71] et l'attachement aux valeurs traditionnelles paraît faible [65, 69].

En résumé, le type 4 se caractérise par une très médiocre satisfaction de l'état actuel de la justice criminelle à laquelle on attribue surtout une fonction de protection. On n'y a guère confiance dans le système vis à vis duquel les membres de ce type éprouvent d'ailleurs des sentiments d'anxiété et manifestent des réactions d'évitement. L'image du juge tend à être négative, celle de la police et des policiers l'est très franchement. L'impression prévaut que les juges rendent une justice de

classe, assujettie au pouvoir. La criminalité est connotée d'une étiologie sociale, de même le fondement de la responsabilité est social et non individuel. Au sein du type 4, se manifestent des tendances manichéistes fortement tempérées par la croyance en la possibilité d'une rééducation. Le conformisme de ce type --qui est limité-- se concrétise surtout par une réticence envers le changement en général. On pourrait qualifier de "réformiste" sa position envers une réforme possible du système de justice criminelle.

[19] - TYPE 5 - On y note un net mécontentement envers le système actuel de justice criminelle qui paraît en retard sur l'évolution de la société [2]. Il paraît comme servant à maintenir l'ordre, fonction qui est désapprouvée par les membres de ce type [3a, 3b]. On juge également que les conditions de vie en prison ne s'améliorent pas [12a], que le rôle actuellement joué par la prison est de faire peur [10]. En tout état de cause, on ne croit pas la justice efficace puisque le fait d'avoir été "attrapé" une fois ne fait pas réfléchir, pense-t-on [48]. La fonction d'étiquetage social est rejetée [11, 50].

Dans ce type, il paraît impossible de se fier à la justice qui est contingente [54], qui commet fréquemment des erreurs et qui ne ménage pas à l'innocent de recours efficace [62, 42]. Toutefois, on admet qu'il peut se faire que la justice stricto sensu défende parfois contre les excès policiers [39].

Cette méfiance s'étend aux juges qui ne rendent pas de jugements équitables [20] et ne sont pas libres de statuer en conscience [25]. Leur qualité principale devrait être de posséder des connaissances psychologiques. L'image de la police est également très négative [34, 35] : inquiétante [37], elle ne protège en aucun cas [38].

Avec tant de méfiance, on ne s'étonnera pas que le système de justice criminelle apparaisse comme quelque chose qui "happe" [40, 63], de telle sorte qu'il vaut mieux chercher à l'éviter [57]. Cependant, on trouve aussi des réponses de non-évitement. Il peut s'agir de gens qui, se sentant soutenus par une pensée politique militante, estiment que la meilleure façon de faire changer un état de choses aussi déplorable à leurs yeux est de provoquer le scandale de l'intérieur.

Bref, la justice est perçue comme la chose du pouvoir par l'intermédiaire des juges [23, 43, 52, 54].

Il y a identification à l'accusé et refus d'identification à l'avocat général.

L'étiologie reconnue à la criminalité est sociale [mauvaises conditions de vie, catégories sociales par trop défavorisées] [4, 47]. La responsabilité est également à fondement social [55].

Il est dans la logique de ce groupe de refuser l'idée de gens ontologiquement mauvais [31, 56]. Par conséquent, un délinquant est toujours récupérable [58].

Tout individu, même coupable, a le droit d'être défendu et les membres de ce groupe acceptent tout à fait qu'un avocat puisse défendre la cause de quelqu'un qu'il sait coupable [27, 29].

On refuse dans le type 5 de parler en termes de moralité [32, 65] ; on y est favorable au changement, fut-il brutal [59, 64, 70] et aux innovations [67, 68, 71]. Il n'y a pas de solidarité envers le groupe-nation (69). Et toute amélioration de la justice criminelle est perçue comme appelant nécessairement une transformation de la société [33].

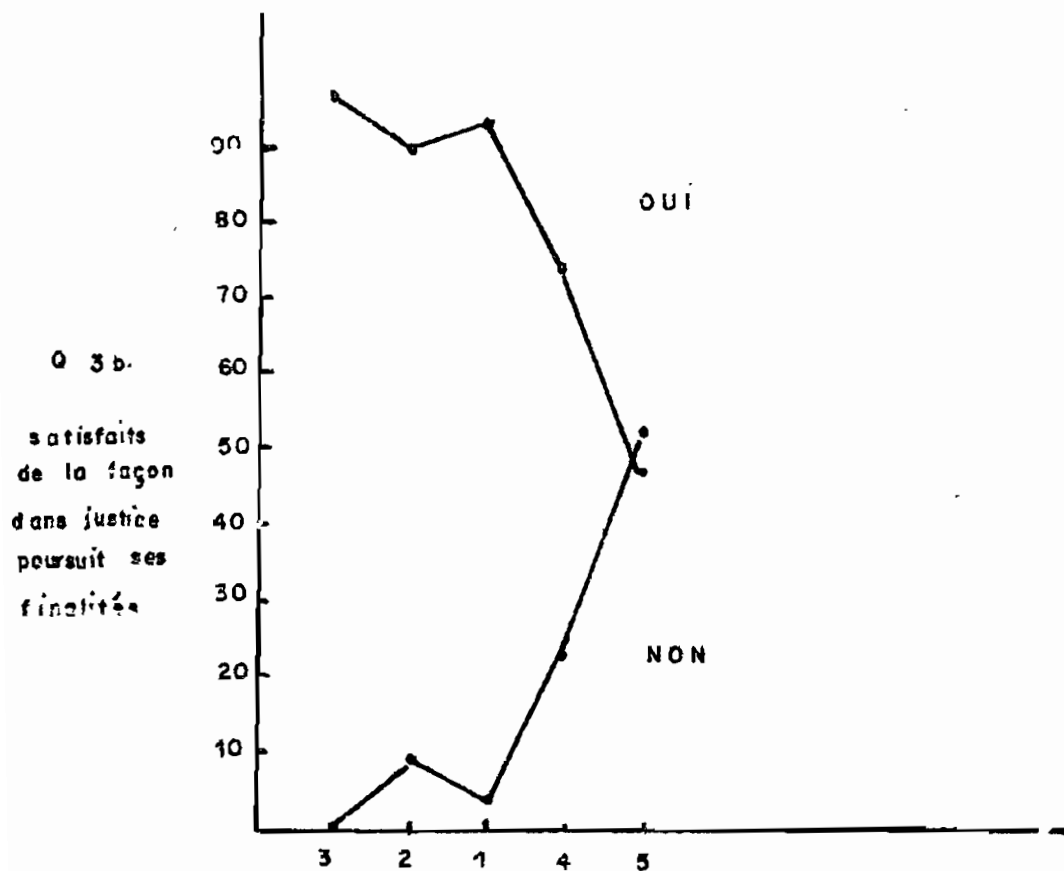
En résumé, le type 5 se caractérise par un mécontentement devant le système de justice criminelle en France en raison de son archaïsme, de son dysfonctionnement et des mauvaises fonctions qu'il remplit. Les images d'agences et de rôles sont très négatives. On y témoigne méfiance, inquiétude, réaction d'évitement. Etiologie de la criminalité et responsabilité se voient attribuer un fondement social. On ne relève pas de manichéisme et c'est le moins conformiste de tous les groupes.

ANALYSE TYPOLOGIQUE - INTERPRETATION

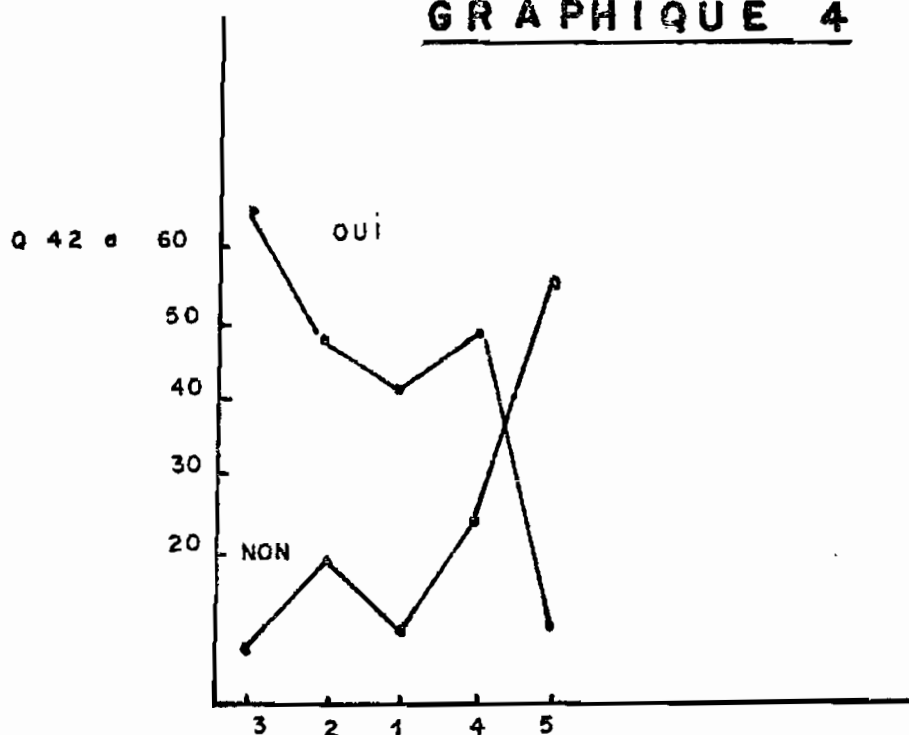
[20] - La classification en fonction des attitudes conformistes semble se justifier par l'existence d'un continuum d'attitudes, allant du plus conformiste au moins conformiste. On reprendra infra cette notion de conformisme en traitant de l'analyse scalaire.

Toutefois, on peut d'ores et déjà éclairer ce qui vient d'être dit par l'observation de graphiques relatifs au comportement de chaque type par rapport aux items de conformisme. Dans l'ensemble, le conformisme ordonne bien les types dans l'ordre 3, 2, 1, 4, 5. Il est vrai notamment que les groupes extrêmes s'opposent toujours violemment sur chaque item de conformisme. Néanmoins, les allures de courbes connaissent quelque variété. Il y a la progression très régulière relative à l'item 71 ou même à l'item 69. A côté, on trouve quelques cas où les trois types centraux ne peuvent se départager notablement (item 30). Enfin, il existe des cas où l'irrégularité de la courbe doit être attribuée à l'un de ces trois types, le 2 (items 53, 68), le 1 (item 3b, 12a, 70), le 4 (item 68), ou à deux d'entre eux (items 59, 64, 65). De là, viennent deux idées qu'il faudra reprendre. La première consiste à dire que le conformisme est une attitude qui connaît différents niveaux ou étiages - nous le savions d'ailleurs déjà. L'autre revient à se demander si la typologie s'ordonne vraiment selon un continuum sans solution de continuité ou selon une dichotomie conformisme Vs non conformisme. En soi, la réponse importerait assez peu s'il n'y avait le problème irritant du type 1 dont l'analyse serait considérablement affinée par une solution de cette alternative.

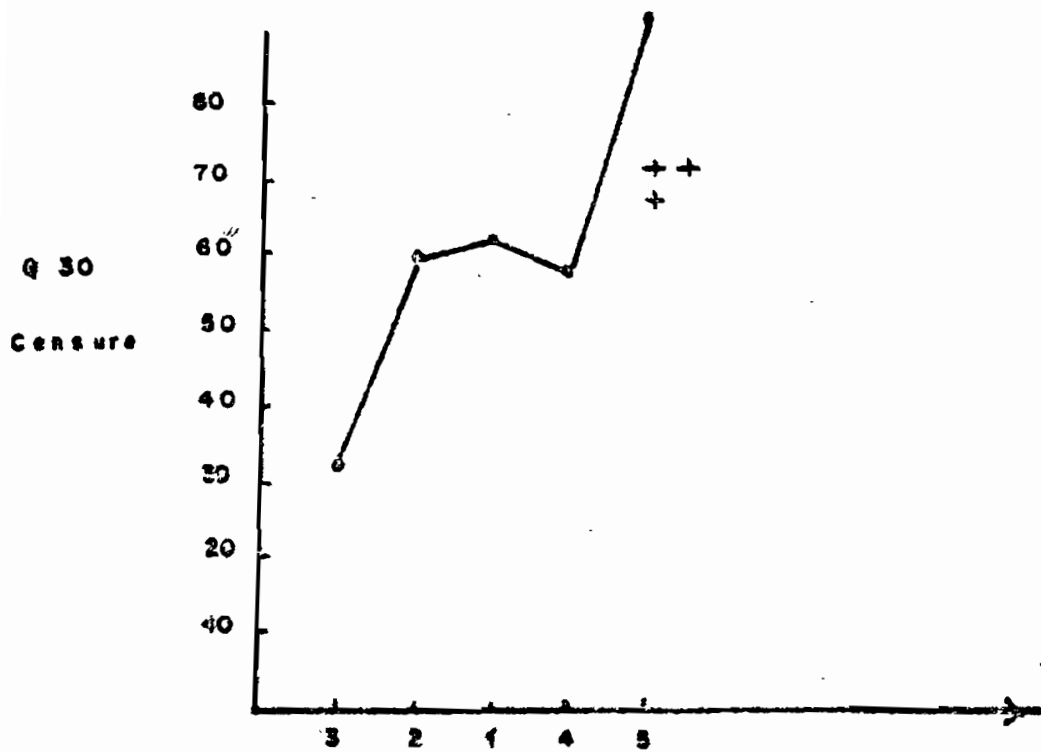
GRAPHIQUE 3



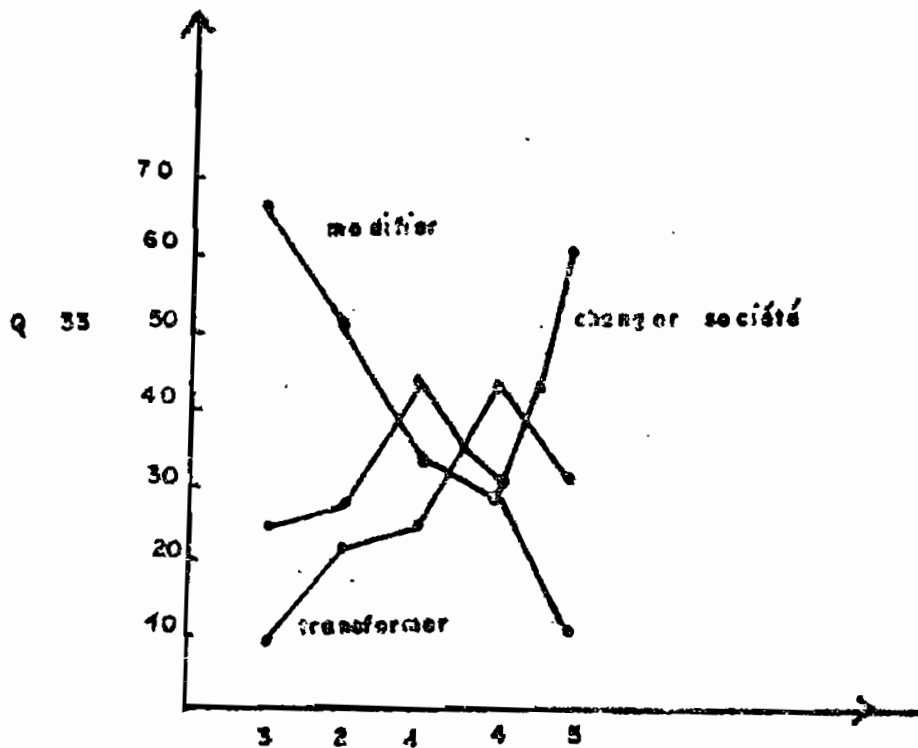
GRAPHIQUE 4



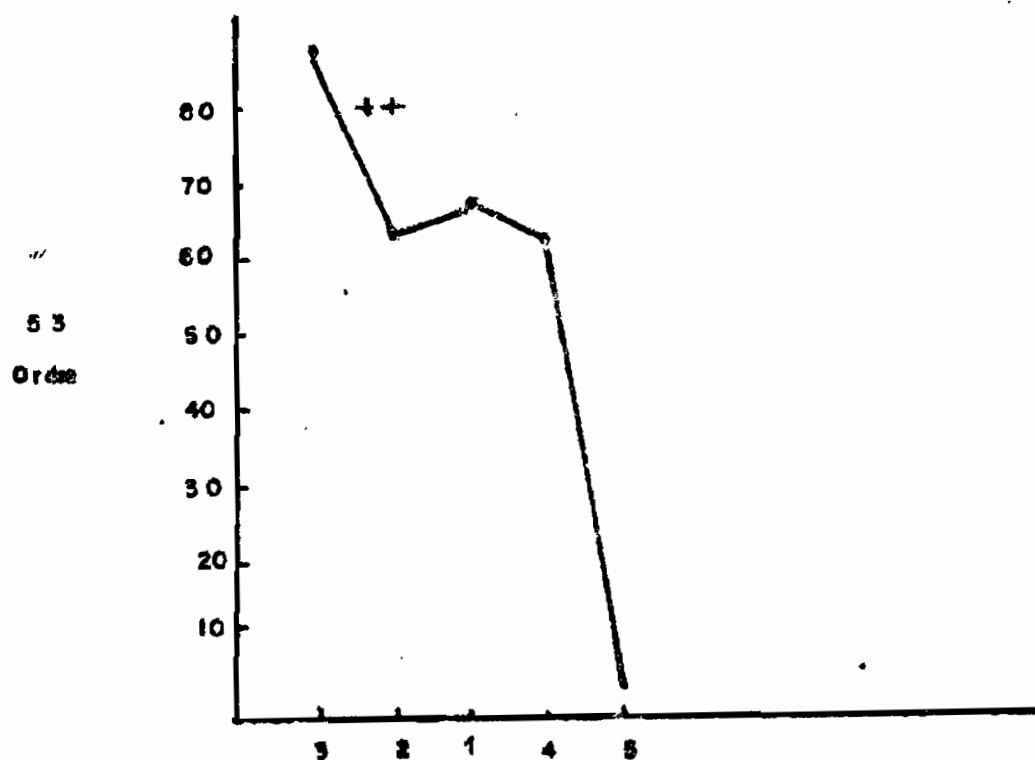
GRAPHIQUE 5



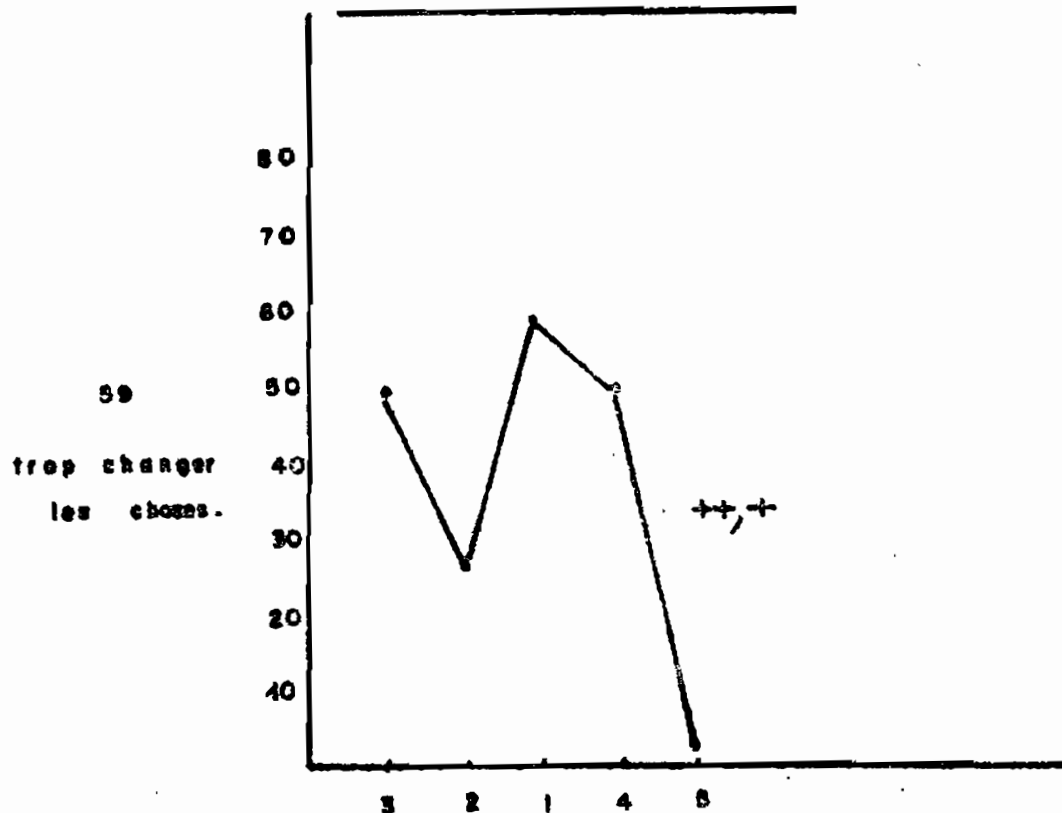
GRAPHIQUE 6



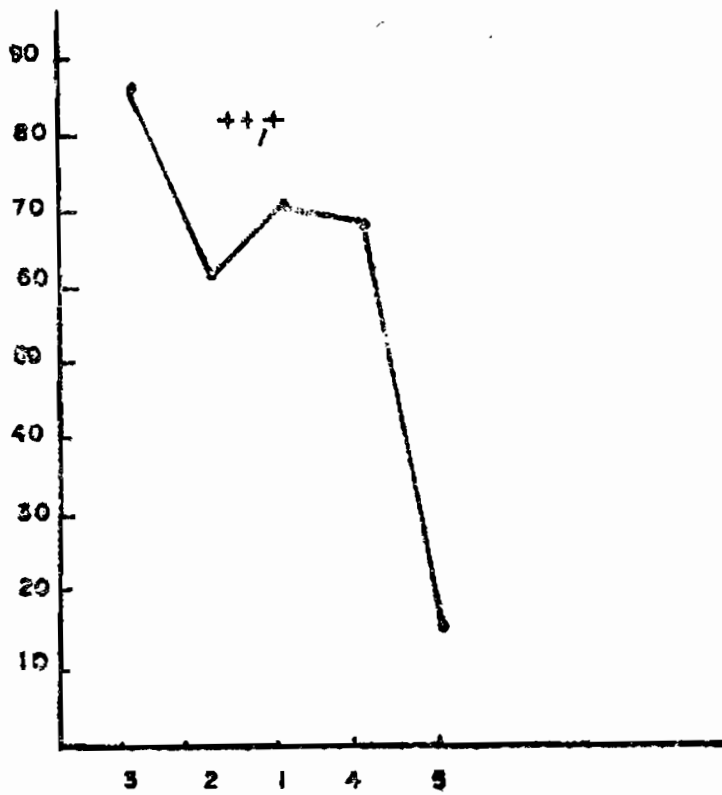
GRAPHIQUE 7



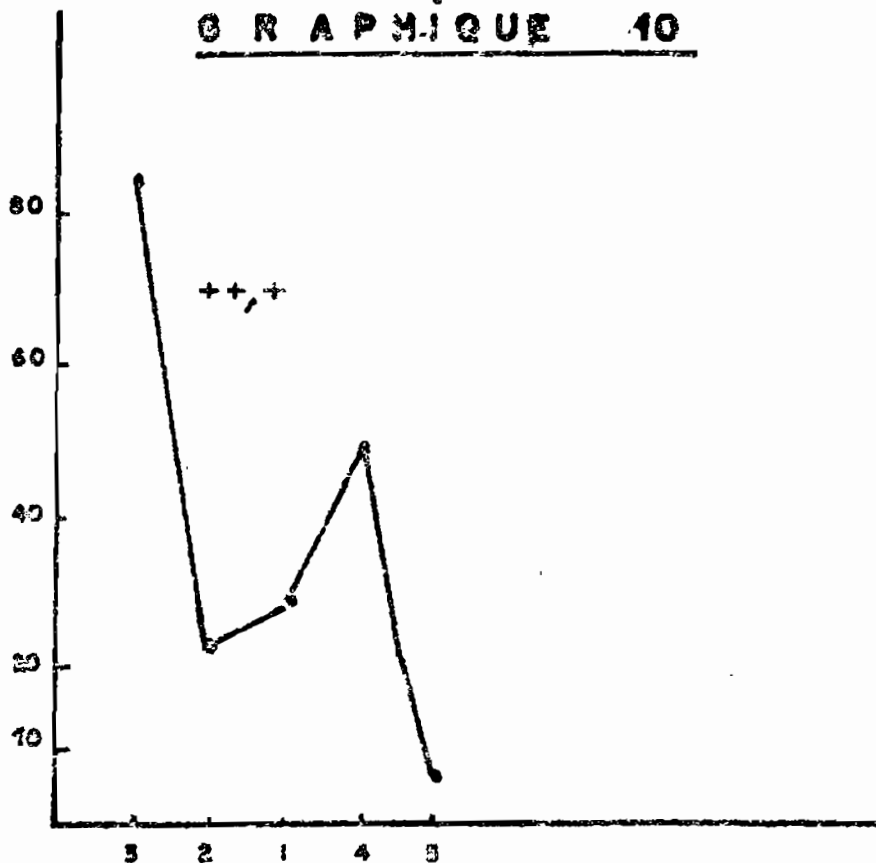
GRAPHIQUE 8



GRAPHIQUE 9

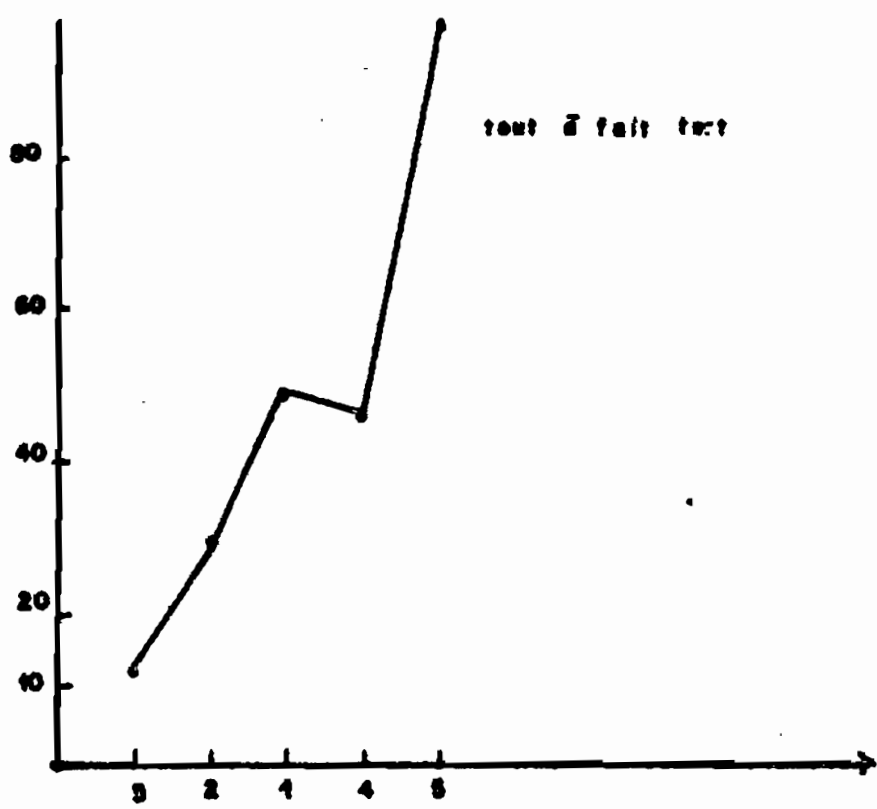


GRAPHIQUE 10



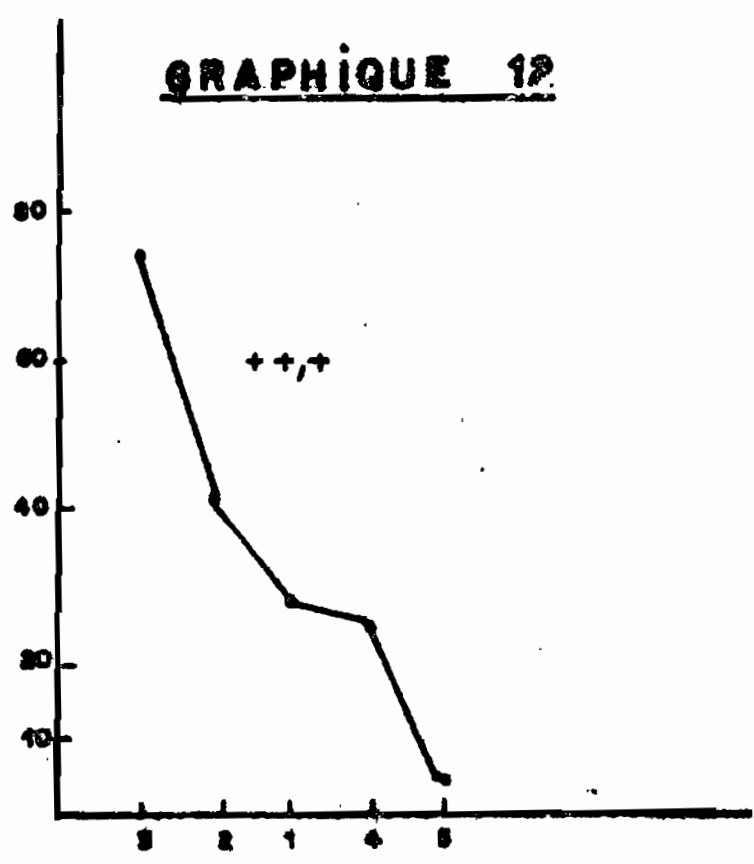
GRAPHIQUE 11

68
Autour
de 1964

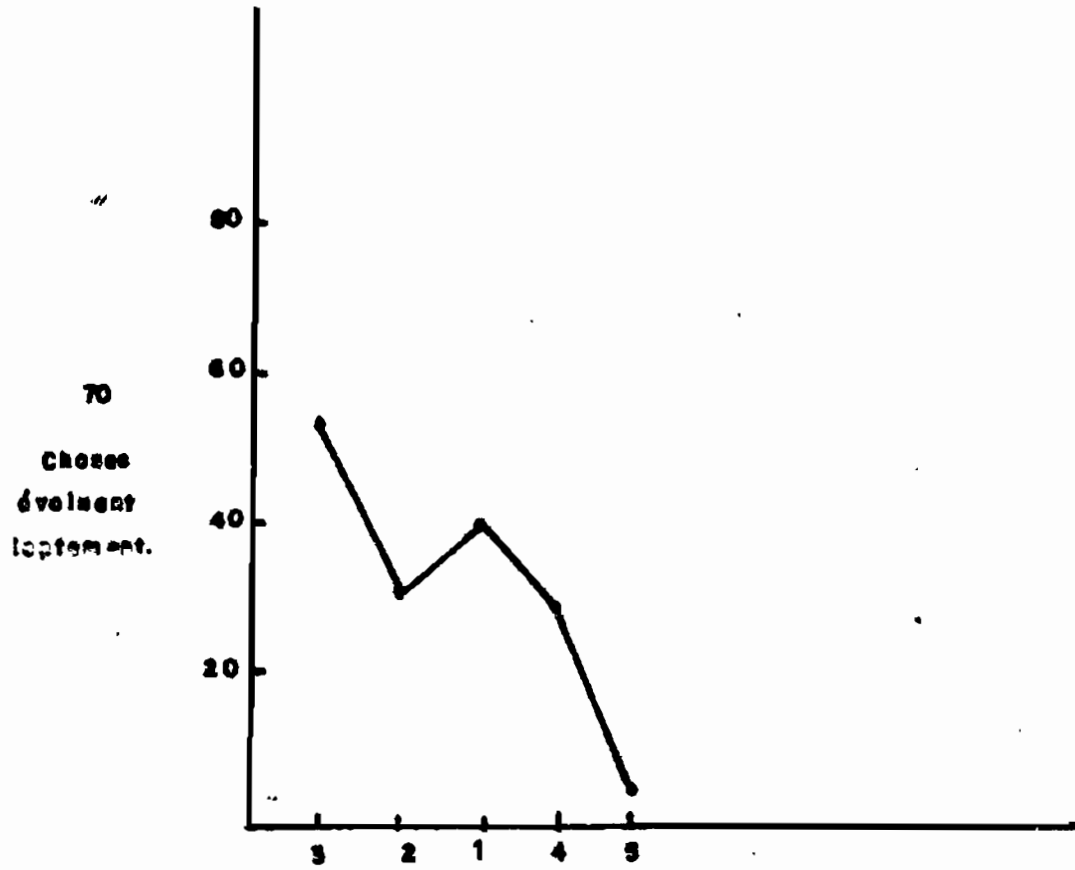


GRAPHIQUE 12

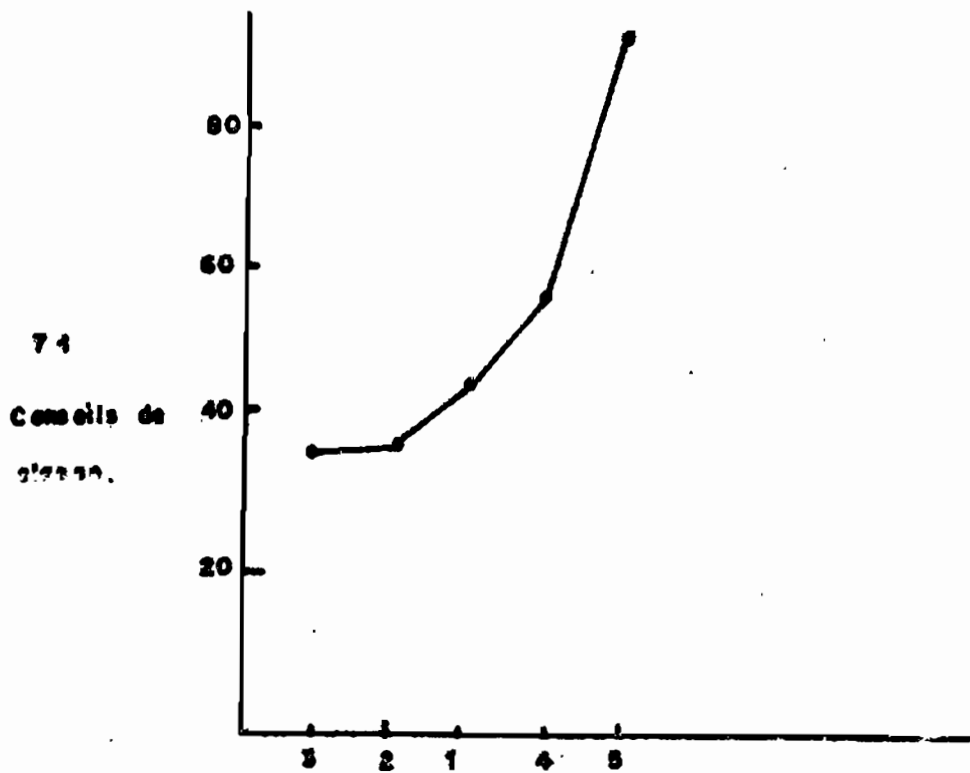
68
une seule
fois.



GRAPHIQUE 13



GRAPHIQUE 14



[21] - On voit s'élaborer des patterns d'attitudes. On constate tout d'abord l'existence de deux groupes bien distincts selon que l'on admet ou non le rôle de déterminisme sociaux dans l'étiologie criminelle. Cette division en deux groupes correspond d'ailleurs à une ce sure très clairement visible dans la structure typologique arborescente qui est figurée supra. D'autre part, on notera l'importance fondamentale du problème. Ceux qui considèrent que l'étiologie du crime est de nature individuelle se prononcent en faveur du postulat de responsabilité individuelle et donc se trouvent en accord avec ce qui constitue le fondement même du droit criminel et du système de justice pénale en France. Au contraire, ceux qui se prononcent pour une étiologie sociale rejettent le postulat de responsabilité individuelle. S'introduit alors entre leurs attitudes et l'ensemble du système objet de cette recherche une dissonance - à vrai dire plus ou moins nettement affirmée.

Quand on rejette l'idée d'une étiologie sociale de la criminalité [cas des types 2 et 3], toute idée de cause ou de facteur est ramenée à la personne. C'est la personne qui devient criminelle, soit parce qu'elle est ontologiquement mauvaise, soit parce qu'elle est faible, sujette à l'entraînement ou jouet des circonstances, soit encore parce qu'elle a été victime d'une mauvaise éducation. D'ailleurs, la société n'est pour ce groupe qu'une somme d'individus. On ne s'étonnera donc pas que l'idée d'une responsabilité individuelle y soit acceptée sans difficulté. Certes, au type 2 on rejette l'item 55 : "Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il sait ce qu'il fait". Cela ne veut pas dire qu'on rejette le concept de responsabilité individuelle, mais plutôt l'idée qu'on agit toujours en parfaite connaissance de cause. C'est dans ce type qu'on admet le plus facilement que le criminel puisse être un malade. Dans ce cas, la "mauvaise santé mentale" implique un obscurcissement des facultés intellectuelles qui empêche d'évaluer exactement la portée de son acte. Mais, la possibilité de ce cas d'espèce étant ménagée, le postulat de responsabilité individuelle est parfaitement admis.

[22] - Le second groupe - composé des types 1, 4 et 5 - se présente de manière plus complexe. Au type 5 seulement, on rejette de manière claire et constante les idées de causalité et de responsabilité individuelles. Pour les membres de ce type, tout est ramené au groupe social. L'individu en soi n'est ni bon, ni mauvais, il est le produit de son groupe. C'est d'ailleurs pourquoi on ne peut jamais le condamner définitivement. Toute personne est susceptible de changer, dans la mesure où les groupes sociaux eux-mêmes sont habiles au changement. Pour ce type, les valeurs morales sont des valeurs sociales. Le jugement négatif sur le système de justice criminelle est un jugement négatif sur l'ensemble social où il se développe. Dans cette structure d'attitudes, le système judiciaire est un produit direct du système social sans aucune marge, ni médiatisation. En contrepartie, il lui sert de sauvegarde. Ainsi le changement est vécu comme possible et désirable. A la limite, il se conçoit comme une modification brutale. La position de ce groupe peut être qualifiée de "révolutionnaire" en ce sens que toute réforme d'un système social partiel [celui de justice criminelle par exemple] paraît inefficace à défaut de changement atteignant l'ensemble de la société.

Au type 4 également, on attribue la criminalité à des facteurs sociaux et l'idée de responsabilité individuelle est rejetée. Le système de justice criminelle apparaît encore comme solidaire et indissociable de la structure sociale où il se développe. Mais on note deux différences : l'une au niveau du désir de changement, l'autre à celui du manichéisme. On a pu noter dans la description ci-avant que le type 4 manifestait une moindre faveur envers le changement que le type 5 et l'analyse scalaire le confirme. Il ne semble pas nécessaire aux membres de ce groupe de remettre en cause toute l'organisation sociale pour réformer l'institution judiciaire qui en fait partie. Certes, on ne se contente pas ici des "simples modifications" seules admises dans les types 2 et 3. On désire une réforme profonde du système de justice criminelle, mais sans penser qu'elle, passe nécessairement par un bouleversement global de l'organisation sociale dans son ensemble. En cela, cette position peut être qualifiée de "réformiste" par opposition à celle du type 5. Tout se passe ici [et l'on retrouve une idée dégagée à l'analyse des entretiens de la séquence précédente (30)] comme si l'on introduisait une disjonction entre le système de justice criminelle et les conditions de sa production, de sa sécrétion. Autrement dit, un système de justice criminelle donné ne peut se comprendre qu'en référence à une société dont il est indissociable. Mais il existe entre cette superstructure et son infrastructure une certaine marge, de telle sorte que la réforme de celle-là ne passe pas nécessairement par le bouleversement de celle-ci. La superstructure judiciaire n'est pas le simple épiphénomène qui apparaissait dans les attitudes du type 5. S'introduit l'idée que les facteurs de transformation d'un système sont présents dans l'organisation sociale elle-même qui est vécue comme un état d'équilibre dynamique. La structure sociale est jugée capable de se transformer sans que l'ensemble des rapports sociaux soit fondamentalement remis en cause.

On peut suggérer comme interprétation possible de cette dissonance d'attitudes que l'organisation sociale est vécue comme oppressive pour le type 5, sans qu'elle laisse d'espoir de sortir de cette oppression. Les membres du type 4, au contraire, s'y sentiraient relativement plus à l'aise.

Mais, il existe alors au type 4 une dissonance cognitive (31) entre le fait que les comportements déviants sont connotés d'une étiologie sociale, donc que la société est perçue comme facteur de désordre et le fait qu'on s'accommode du maintien de l'organisation actuelle sous condition de

réformes de certains systèmes partiels. C'est pour réduire cette dissonance qu'intervient la tendance déjà relevée à porter sur les individus des jugements de valeur manichéistes.

C'est pour le type 1 que l'interprétation est la plus délicate. D'emblée, une forte ambivalence apparaît. On est satisfait de l'évolution actuelle de la justice criminelle et de la manière dont elle remplit sa fonction de protection ; mais on ne lui fait pas confiance : c'est une justice de classe, dépendante du pouvoir. L'étiologie de la criminalité est à la fois sociale et individuelle. Les attitudes manichéistes coexistent avec la croyance dans la possibilité de récupération, de rééducation des criminels. On dirait qu'il y a dans ce type, une dissociation entre les institutions - qui sont sociales par définition et rapportées à des valeurs sociales - et les personnes qui, elles, sont rapportées à un système de valeurs individualistes. Les deux systèmes coexisteraient sans s'interpénétrer. Cette interprétation permet de rendre - au moins partiellement - compte des contradictions que l'on a relevées entre l'envie de conserver les structures sociales actuelles [ou parfois de les transformer radicalement] et la distance qu'en fait on cherche à prendre vis à vis des institutions. C'est au type 1 que l'on rencontre également le nombre le plus élevé de "ne sais pas" comme s'il était impossible de choisir. Ce type apparaîtrait alors comme le lieu du conflit entre deux structures incompatibles, celle des types 2 et 3 et celle des types 4 et 5. Ce conflit ne peut se résoudre que dans le recours à l'instrumental [la parfaite connaissance des lois qui est exigée des juges] ou par des conduites retraitistes et d'évitement. Dans cette situation conflictuelle, ce groupe est contraint de se référer à l'existential, à ce qui est dans son aspect d'ordre technologique pour se rassurer quant à sa propre permanence.

Il convient de se rappeler que ce groupe est le plus composite de tous au niveau d'analyse qui a été retenu. La petite taille de la population ne permet pas - on l'a vu - d'opérer valablement l'analyse à un niveau plus élevé de la structure typologique arborescente. Mais il sera intéressant dans une séquence ultérieure de rechercher si l'interprétation qui vient d'être esquissée épuise la réalité de ce type ou si l'on peut progresser en choisissant un niveau secondaire d'analyse à un étiage plus élevé de manière à faire émerger des sous-types.

D'ores et déjà, on constate que c'est dans ce type que se rencontre le plus grand nombre de très jeunes gens. On peut donc supposer que le groupe tire de cette caractéristique une forte instabilité supplémentaire : les grands adolescents et jeunes adultes qui y figurent étant appelés à passer - au fil de leur évolution - soit du côté des types 2 et 3 soit du côté des types 4 et 5, à moins qu'ils ne choisissent la voie de la retraite et du désengagement. En d'autres termes, le retraitisme qui est une des deux caractéristiques du type 1 manifeste probablement - au moins en partie - un sursitarisme (32) normal d'adolescents et de jeunes adultes qui pèsent lourd dans le silhouettage de ce type car ils y sont sur-représentés. Par rapport à l'évolution de la carrière de ces individus, ce moment de sursitarisme peut être supposé passager : alors, les membres du type 1 qui n'y figurent qu'en raison de leur sursitarisme d'âge sont appelés à le quitter au profit de l'un des deux grands groupes de la structure typologique arborescente. Pour eux, le type 1 est un lieu de passage momentané. Il n'a pas la même portée que pour les autres individus qui s'y classent. Il faudra donc voir dans une séquence ultérieure si l'interprétation esquissée plus haut convient encore pour un type 1 amputé de ses adolescents et de

ses jeunes adultes [ce qui requiert une population plus importante]. Une autre hypothèse - qui se dessine actuellement en pointillé en sciences sociales de la jeunesse - serait que le désengagement actuel d'une portion de la jeunesse perdurerait en retraitisme au-delà du classique moment sursitariste. Alors l'appartenance au type 1 serait durable dans la carrière de ces individus. Dans ce cas, l'analyse complémentaire souhaitable - mais difficile à réaliser - consisterait à ventiler les "sursitaristes" appelés à gagner d'autres types et les "retraitistes" durables qui feraient carrière au type 1. Si cette hypothèse avait quelque valeur, il conviendrait d'apporter une grande attention à l'analyse de ce type qui - outre son intérêt de charnière - permettrait de prédire dans une certaine mesure l'évolution des attitudes envers le système de justice criminelle [il faudrait alors mettre au point une méthodologie de re-passations et peut-être prendre en considération une cohorte].

D'ores et déjà, il est intéressant - combinant les deux remarques précédentes sur le caractère composite du type 1 et sa surcharge en jeunes - de noter la différence qui s'introduit quant à la structure par âges entre les deux sous-types I et 6. Il apparaît très nettement que le sous-type I est de composition beaucoup plus jeune que le sous-type 6 [tableau 6]. Or, l'on a vu que celui-ci se différenciait essentiellement par son taux de non-réponses, son orientation plus individualiste, moralisante, conformiste quoiqu'inquiète ... en fin de compte par une attitude plus retraitiste colorée d'une adaptation conformiste n'excluant pas une certaine crainte envers le dispositif existant. Tout ceci est très consonnant de la différence d'âge, mais tendrait à distinguer le sursitarisme des jeunes - même s'il doit partiellement perdurer en retraitisme - d'un retraitisme très particulier de vieux.

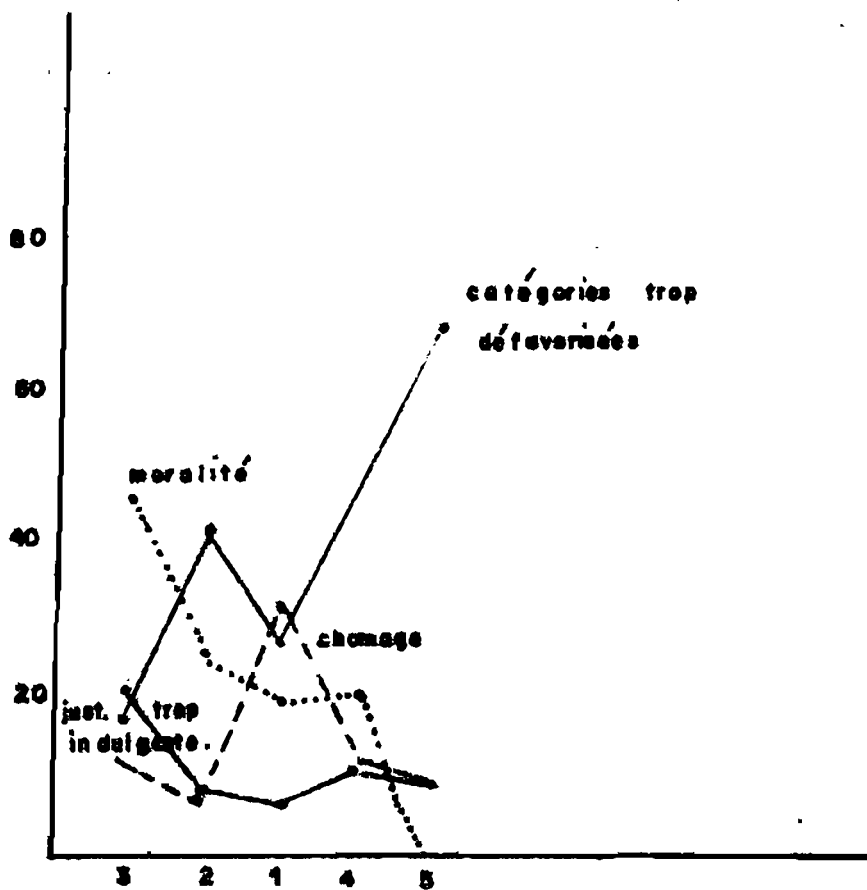
Tableau 6

Structures par âges des sous-types I et 6

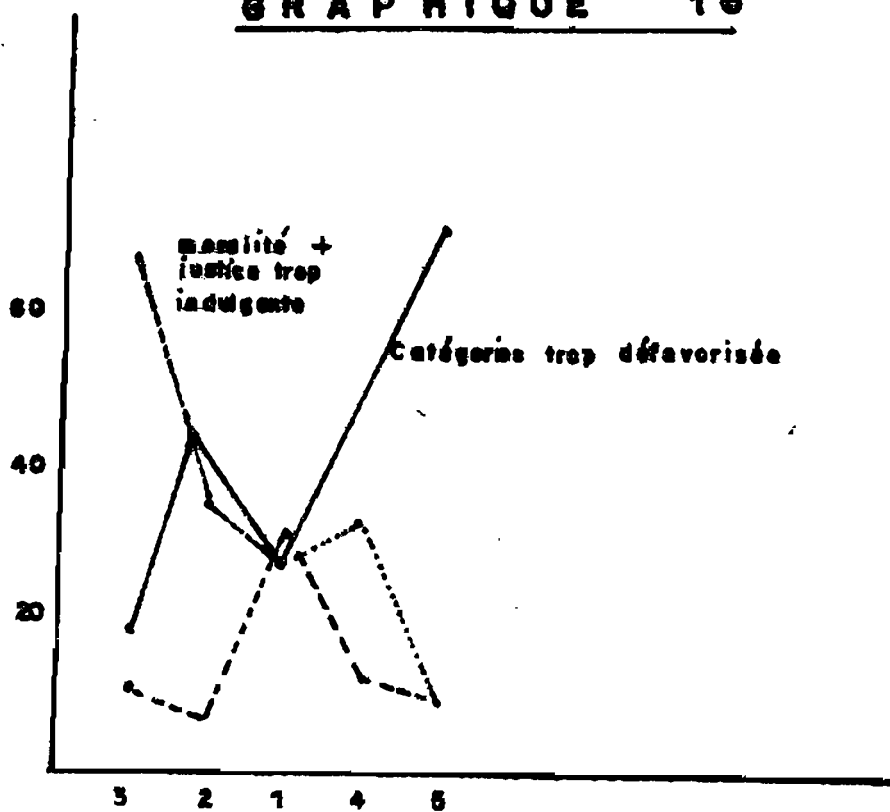
AGE	SOUS-TYPE I	SOUS-TYPE 6
17 - 25	45,1	30,8
26 - 35	19,4	17,7
17 - 35	64,5	38,5
36 - 45	25,8	30,8
+ 46	9,6	30,8
+ 36	35,4	61,1

Les graphiques 15 à 24 illustrent cette dichotomie individuel Vs social.

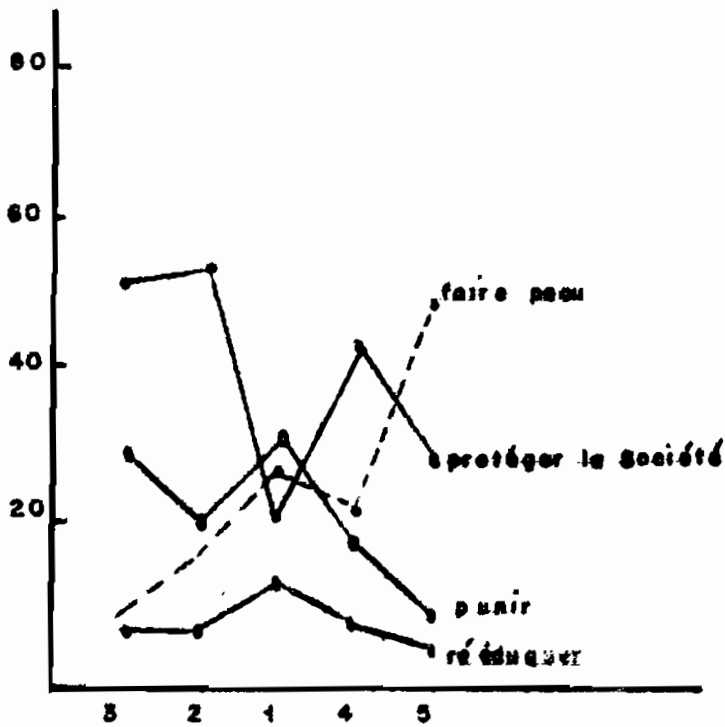
GRAPHIQUE 15



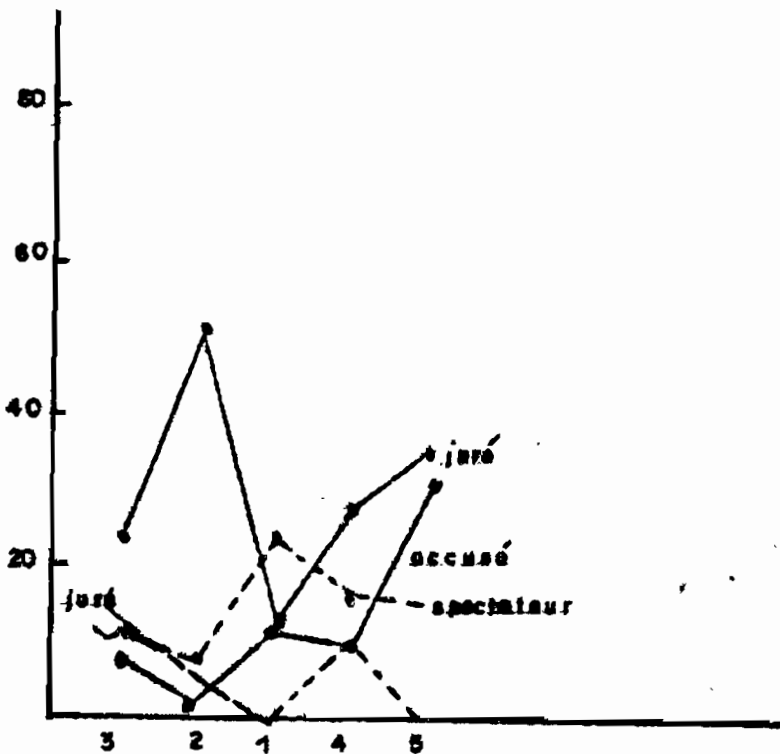
GRAPHIQUE 16



GRAPHIQUE 17



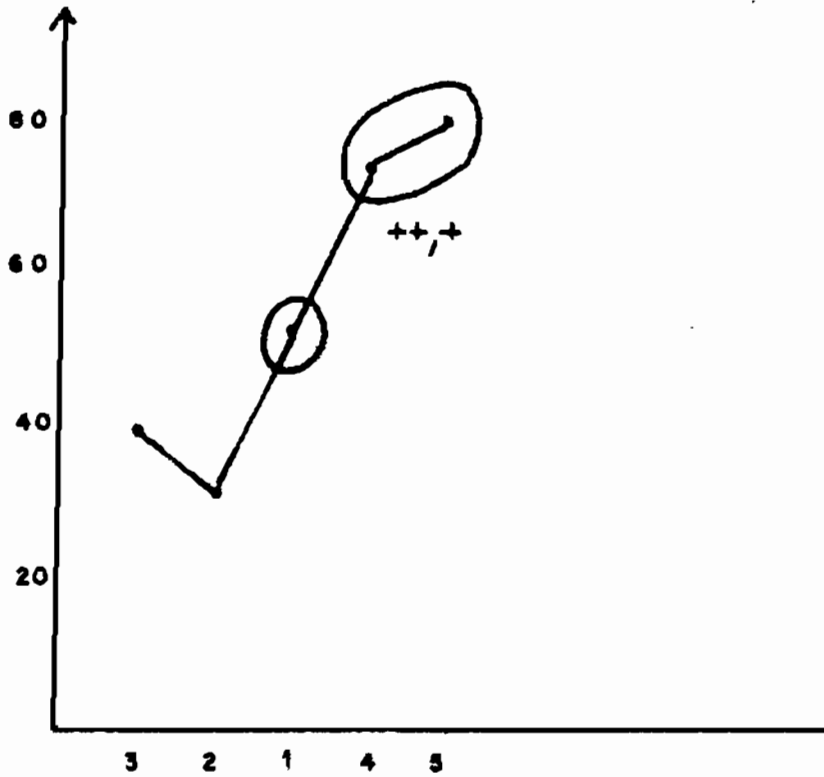
GRAPHIQUE 18



GRAPHIQUE 19

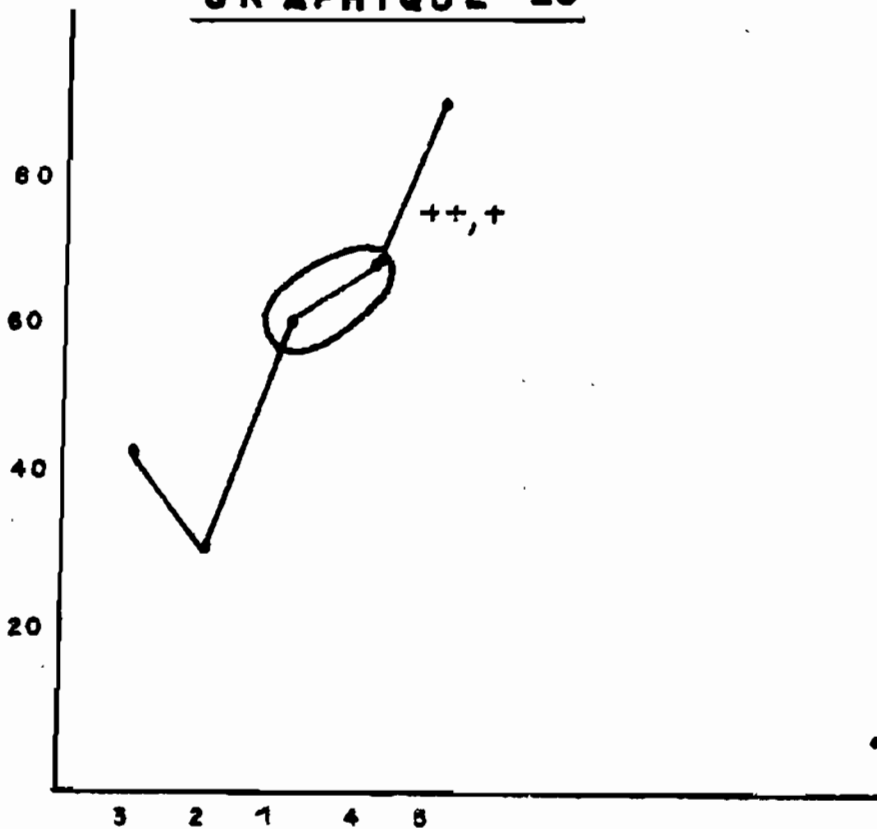
23

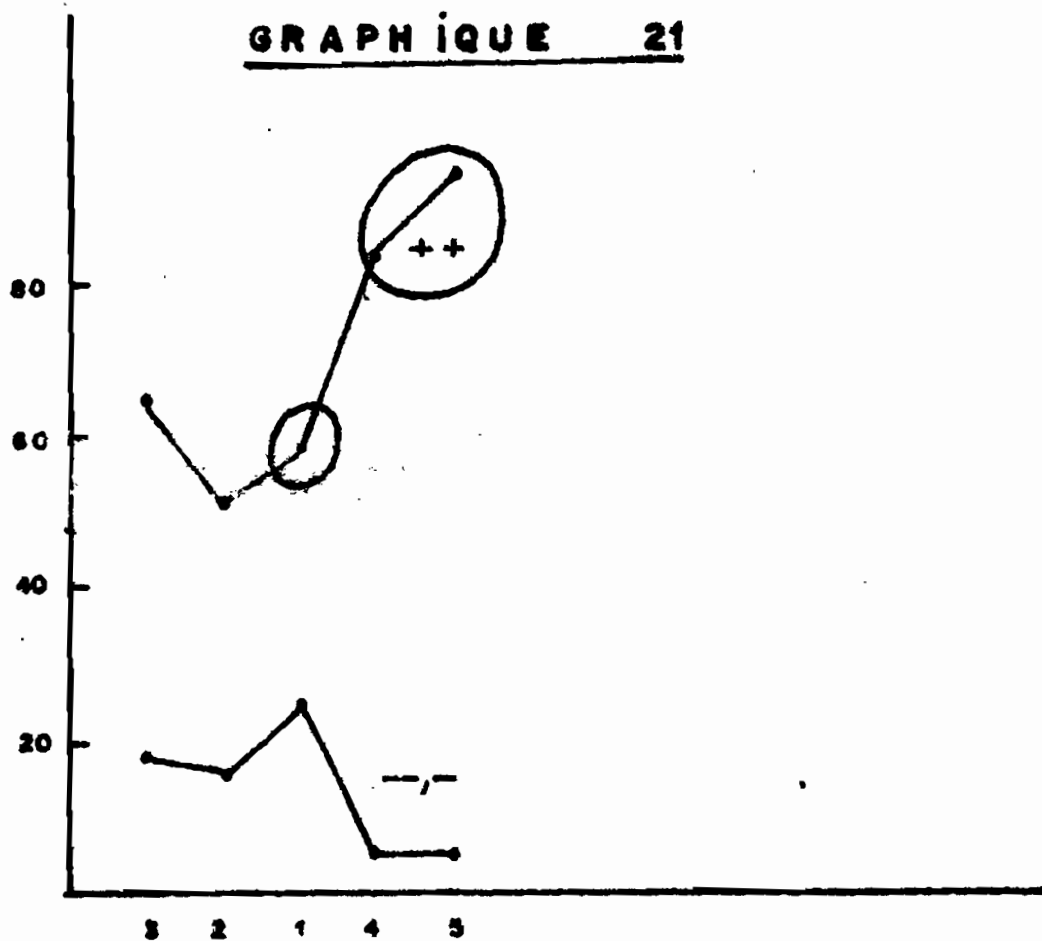
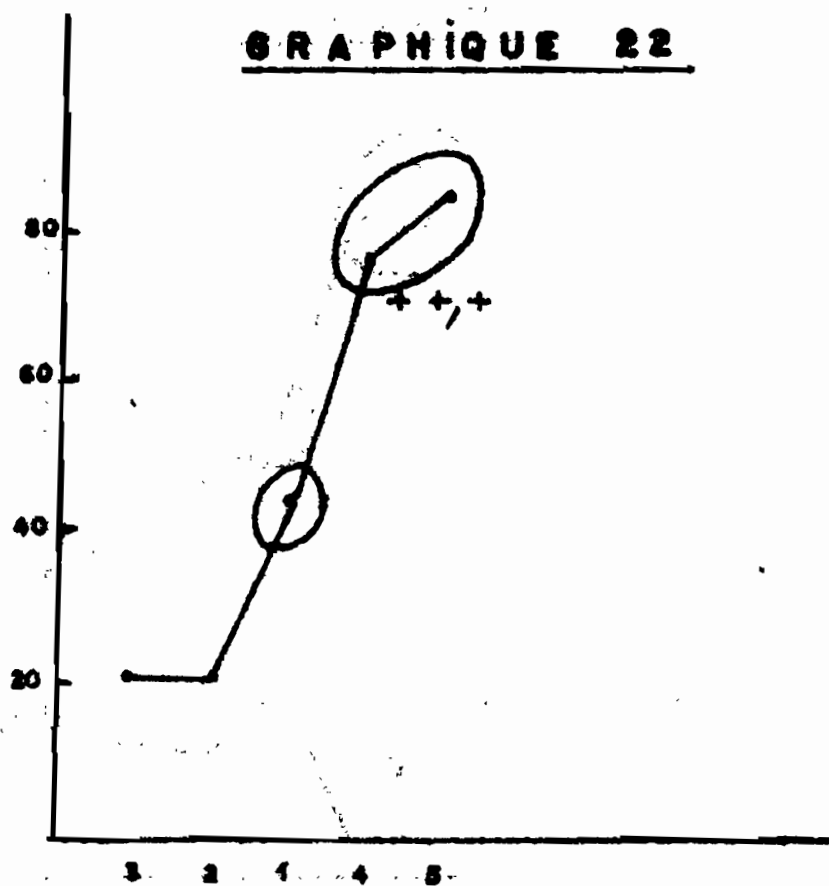
Juges tous
des bourgeois



GRAPHIQUE 20

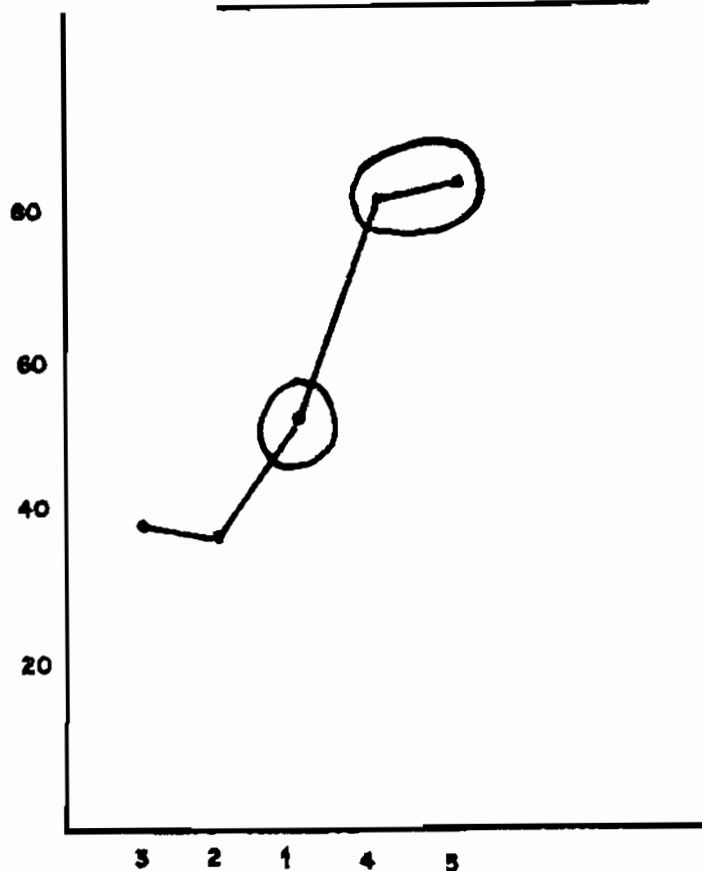
43
Classe au
pouvoir.



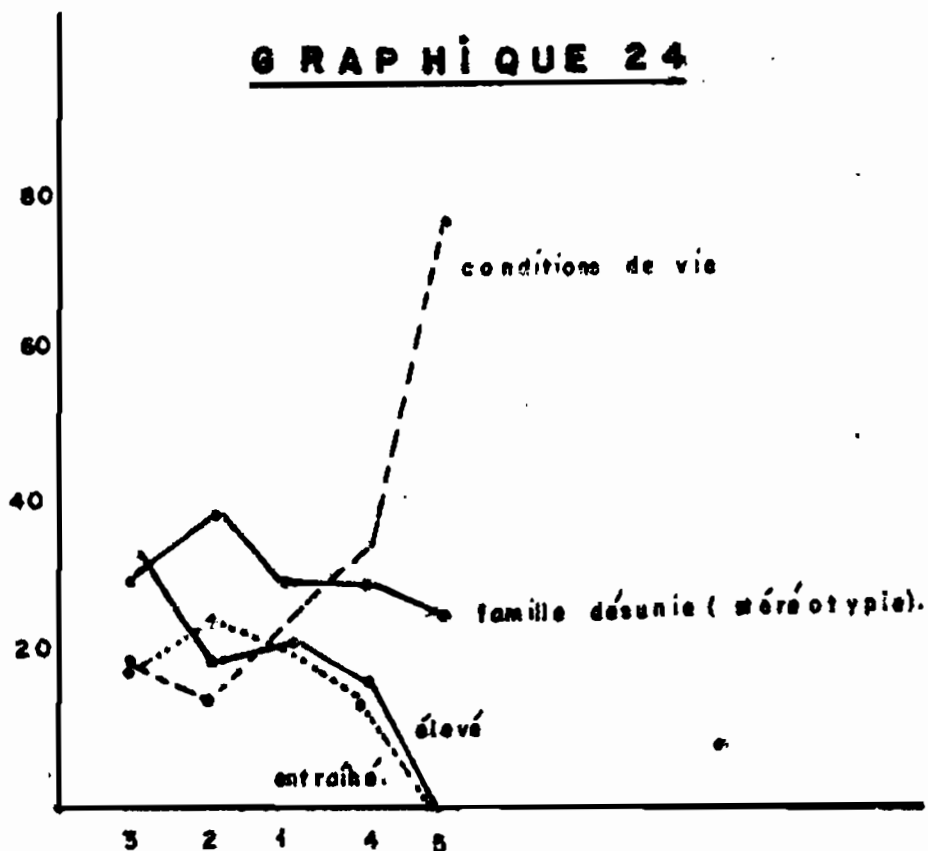
GRAPHIQUE 21GRAPHIQUE 22

GRAPHIQUE 23

61
Ceux qui
sont au pouvoir

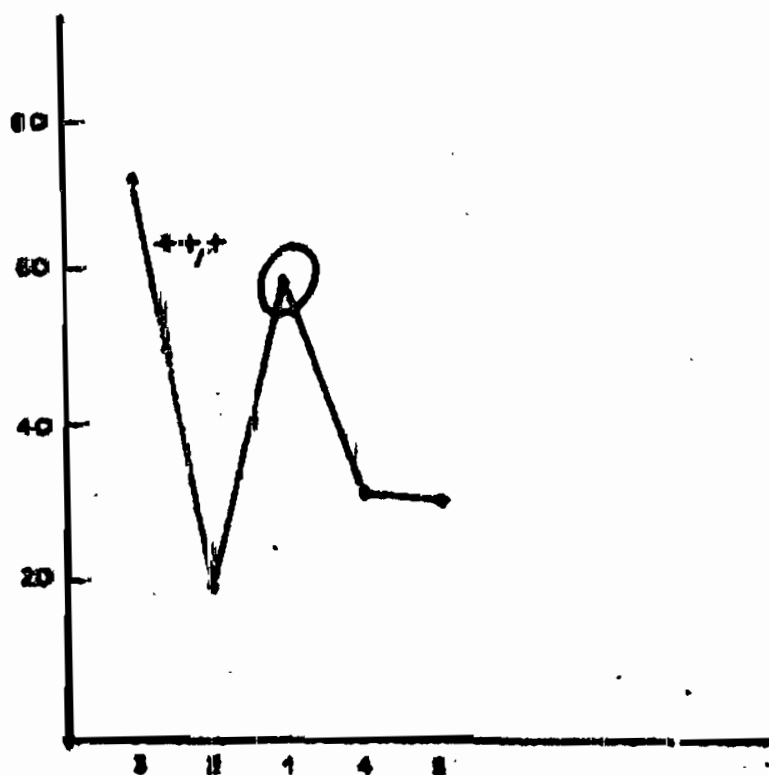


GRAPHIQUE 24

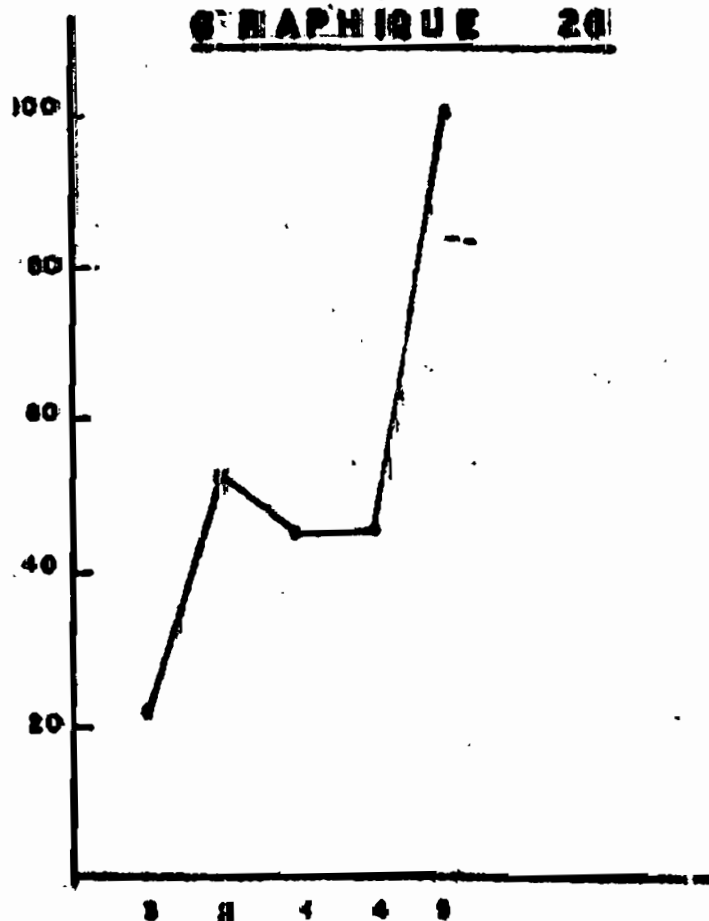


GRAPHIQUE 20

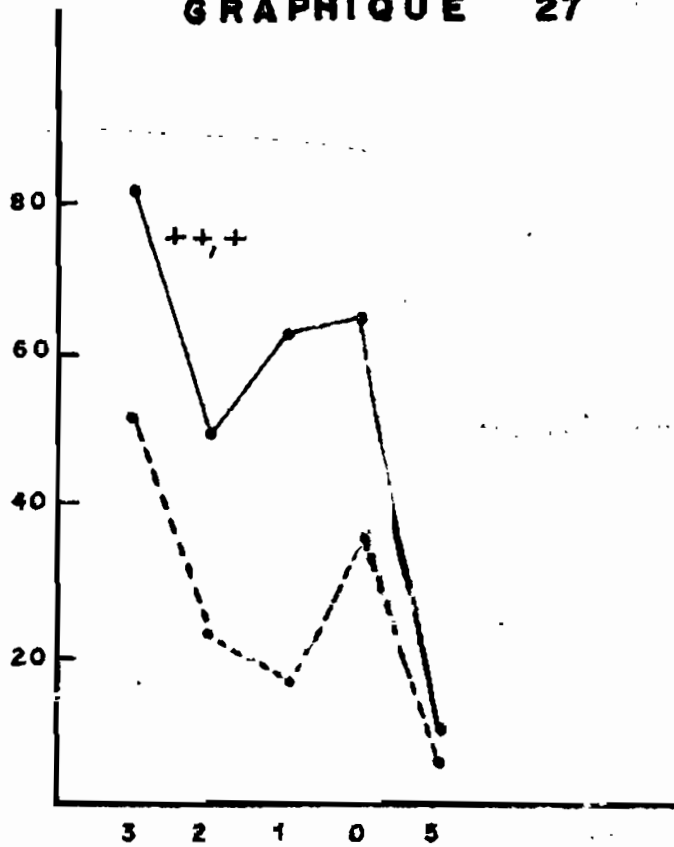
31
enfin
s'arrête tout

GRAPHIQUE 20

32
gans
s'arrête tout

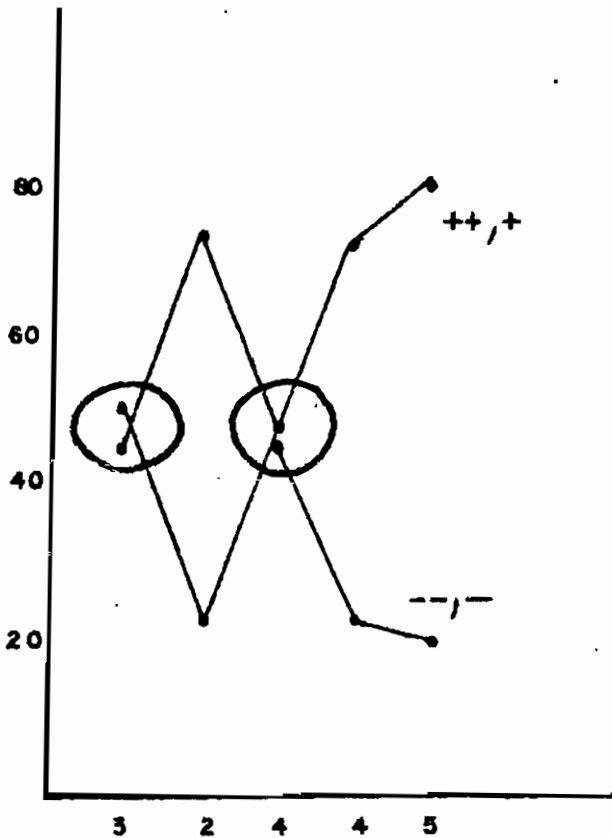


GRAPHIQUE 27

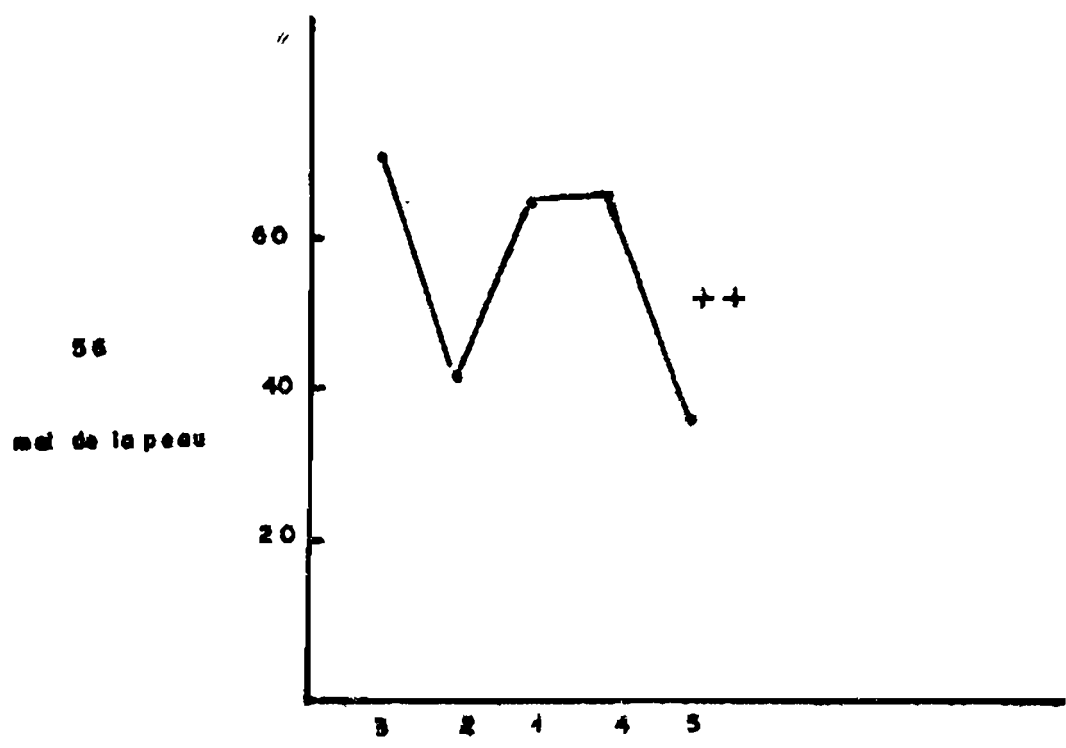


GRAPHIQUE 28

50
toujours
récupérable



GRAPHIQUE 29



La partie gauche de ce tableau correspond à un système de valeurs rapporté à la personne. L'idée de responsabilité individuelle y figure. On sait qu'elle est un fondement normatif essentiel de la fonction de justice criminelle dans sa définition actuelle. On comprend alors que les membres des types 2 et 3 - en accord avec les normes fondamentales de fonctionnement du système et les valeurs qui y correspondent - témoignent de leur confiance dans l'action des agences judiciaires. Même la dissociation du système de justice criminelle d'avec la structure sociale - le système partiel devenant un en-soi porteur de sa propre justification - permet de réaffirmer la confiance et traduit l'accord de fait avec l'ordre existant. Nier les déterminismes sociaux revient à affirmer que l'on est satisfait de la société telle qu'elle est et telle qu'elle a été. La contestation n'est possible ici que d'un point de vue fonctionnaliste (33).

[24] - Il peut être intéressant de compléter ce qui vient d'être dit par l'étude de l'attribut optimisme / pessimisme. On sait que MICHELET & THOMAS (34) ont montré qu'il figurait dans les patterns d'attitudes nationalistes. Ici, on l'entend vis à vis de l'évolution favorable ou défavorable des phénomènes. Il implique une projection dans l'avenir, un pronostic sur la manière dont les choses vont se passer. Il s'agit d'une attitude caractéristique de groupes sociaux et non d'un trait de caractère psychologique.

Malheureusement, il n'est pas possible d'aller très loin à ce niveau. On s'est borné à inférer cette attitude à partir d'une analyse littéraire de l'ensemble des items du questionnaire, en particulier de ceux sur l'évolution de la justice criminelle, le traitement, la réforme du système et le changement social. Il s'agit donc en l'état d'une interprétation, non d'une mesure.

On serait assez tenté, à première vue, de taxer d'optimisme les types 2 et 4 et de pessimisme les types 1, 3 et 5 en se reportant à la description qui en a été donnée supra. Néanmoins, on s'aperçoit vite que ce classement est insuffisant et ceci conduit à dire qu'il existe plusieurs niveaux de l'attitude optimisme / pessimisme et que le classement d'un type donné n'est pas homogène à tous ces étiages. On est alors tenté de réduire la difficulté en disant que l'attitude optimisme / pessimisme est référée à l'individu pour les types 2 et 3 dont le système de valeurs concerne la personne, à l'évolution sociale pour les types 4 et 5. Mais il faut aller encore plus loin. L'on peut alors distinguer 4 niveaux d'application de l'attitude optimisme / pessimisme : la personne humaine, le changement en général, l'organisation sociale actuelle, le système de justice criminelle. Tout en gardant à l'esprit le caractère exploratoire de cette revue concernant l'optimisme, il est alors possible de pratiquer le classement figurant au tableau 8.

Tableau 8

Optimisme / pessimisme et types

NIVEAUX	OPTIMISME	PESSIMISME
personne humaine	2, 4 ⁺ , 5	1, 3
changement	2, 4 ⁺ , 5	1, 3
organisation sociale actuelle	2, 3,	1, 4, 5
système de justice criminelle	2, 3	1, 4, 5
+ ici l'optimisme du type 4 est beaucoup moins net que celui des autres types.		

Il est frappant d'observer que seuls les types 1 et 2 sont constants à tous les niveaux, l'un dans son pessimisme, l'autre dans son optimisme. A propos de ce dernier, une telle constatation permet de comprendre certains paradoxes dans la description du type 2 et qu'il se classe cependant finalement assez près du type 3 comme on le verra mieux plus bas par les croisements des types et des notes d'échelles. Quant aux autres types, ils opèrent une sorte de ballet, permutant sans jamais se rencontrer. Pessimiste à propos de la nature humaine, le type 3 n'est pas porté à croire par conséquent que la situation puisse s'améliorer par l'effet d'un changement qu'il redoute donc. Il met tous ses espoirs dans l'organisation sociale qui contient cette mauvaise nature et avec laquelle il ne faut pas jouer. Quant aux types 4 et 5 - moins nettement pour celui-là que pour celui-ci - leur optimisme envers la nature humaine les conduit à se montrer optimistes aussi envers le changement qui a de bonnes chances - à leurs yeux - d'être porteur d'améliorations. Au contraire, ils se montrent pessimistes envers la structuration présente. On note aussi que les niveaux de la dimension optimisme / pessimisme co-varient deux à deux.

On ne peut aller plus loin actuellement, mais on espère pouvoir ultérieurement relier cette attitude à des caractéristiques de groupes sociaux.

Toutefois, il convient d'ores et déjà de se poser la question des relations entre manichéisme et optimisme. D'entrée de jeu, nous imaginions le manichéisme comme une attitude autonome, intéressante à croiser éventuellement avec l'optimisme. En fait, il nous apparaît maintenant comme une simple spécification du pessimisme envers la nature humaine. L'optimisme à ce niveau exclut le manichéisme naturellement. Mais le pessimisme l'appelle pour ne pas devenir l'étal - et l'on retrouve là les enseignements d'E. de GREEFF à propos du sentiment de justice. Afin de ne pas être contraint de s'appliquer - du moins trop ouvertement - à soi-même ce

./...

jugement négatif que l'on porte sur l'homme, le manichéisme apparaît comme une indispensable soupape qui permet de rejeter sur autrui cette mauvaïseté ... et un autrui que l'on aura soin de ne pas choisir de préférence parmi ses commensaux. Mais ceci méritera d'être repris à la lumière des croisements de types par les notes d'échelles.

ANALYSE SCALAIRE

[25] - On a vu que le conformisme avait été provisoirement défini à l'aide de questions portant sur :

- 1 - la résistance au changement
- 2 - l'acceptation des innovations
- 3 - l'adhésion aux valeurs traditionnelles et aux institutions.

Les échelles qui ont été calculées à partir de ces items sont au nombre de deux. La première, appelée "résistance au changement", mélange en fait les deux premières catégories. Elles doivent donc correspondre à des mécanismes mentaux très proches.

La deuxième échelle peut être appelée "la justice est indépendante". Elle correspond en fait à l'adhésion aux institutions judiciaires, à l'heure actuelle en France, perçues comme libres, indépendantes du pouvoir et accomplissant leur travail de façon satisfaisante. Un seul des items de cette échelle concerne une institution autre que judiciaire, à savoir la censure. Mais on peut penser que la censure, de par son action répressive, est perçue comme apparentée à la fonction judiciaire pénale.

Cette échelle confirme l'idée précédemment émise que le sentiment que la justice est indépendante et la satisfaction que l'on a de son fonctionnement vont de pair.

La troisième échelle peut être appelée "la justice n'est pas juste". Trois des items concernent la personne du juge. Comment penser que la justice puisse être juste, si le verdict dépend de l'humeur du juge ? La quatrième question a trait au sentiment que, pour la justice, on est toujours un coupable en puissance.

La quatrième échelle se rapporte à la composante manichéiste. Il est nécessaire qu'il y ait la justice et la police pour que le désordre ne soit pas généralisé [fonctions d'étiquetage social et de ségrégation] Ainsi, les honnêtes gens sont protégés, et, "si on pouvait éliminer tous les mauvais, tout irait mieux". Le délinquant est responsable de ses actes, et il n'est pas nécessaire de lui donner un avocat si l'on est sûr de sa culpabilité.

Tableau N° 9

Echelle "résistance au changement" [RES]

ordre des questions	item	libellé de la question
1	Q 68 + +, +	Il y a des directeurs de lycée ou d'école qui interdisent aux garçons de porter des cheveux long.
2	Q 70 + +, +, -	Il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement.
3	Q 71 - -	On autorise maintenant des élèves à assister aux conseils de classe.
4	Q 65 + +, +, -	Autrefois, c'était mieux que maintenant, parce qu'il y avait davantage de moralité.

Tableau N° 10

Echelle "la justice est indépendante" [IND]

ordre des questions	item	libellé de la question
1	Q 3b + +	Satisfaction de la justice telle qu'elle est, à l'heure actuelle en France.
2	Q 23 - -	Ce qui est ennuyeux, c'est que les juges soient presque tous des bourgeois.
3	Q 61 - -, -, SR	Ceux qui sont au pouvoir n'ont jamais eu de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaisait.
4	Q 54 + +, +, SR	Il n'est pas possible de faire pression sur un tribunal.
5	Q 52 - -, -, SR	L'Etat se sert de la justice pour frapper ses ennemis politiques.
6	Q 30 - -	Il arrive que certains films soient interdits par la censure. Pensez-vous que la censure soit une bonne chose ? (réponse : oui, c'est tout à fait naturel).
7	Q 34 + +, +	On a tort de se plaindre de la police, elle ne fait que son travail.



Tableau N° 11

Echelle "la justice n'est pas juste" [INJ]

Ordre des items	item	libellé des questions
1	Q 19 + +	Selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné, on ne sera pas jugé de la même façon.
2	Q 21 + +, +	Pour beaucoup de juges, juger devient une routine
3	Q 17 + +	Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux.
4	Q 63 + +, +	Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable.

Tableau N° 12

Echelle "Manichéisme" [MAN]

Ordre des items	item	libellé des questions
1	Q 53 + +	S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi.
2	Q 32 + +	La plupart de nos problèmes seraient résolus si on pouvait mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux.
3	Q 55 + +, +, -	Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il sait ce qu'il fait.
4	Q 50 + +, +, -	Le casier judiciaire est une protection pour les honnêtes gens.
5	Q 27 + +, +, -	Quand on sait que quelqu'un est coupable, ce n'est pas la peine de lui donner un avocat.

[26] - A partir des notes d'échelles, on a calculé les notes moyennes selon l'appartenance au type. On attribue la note 1 lorsque le sujet donne la réponse correspondant à l'item qui rentre dans l'échelle, et 0 lorsqu'il ne la donne pas. Puis on fait la somme.

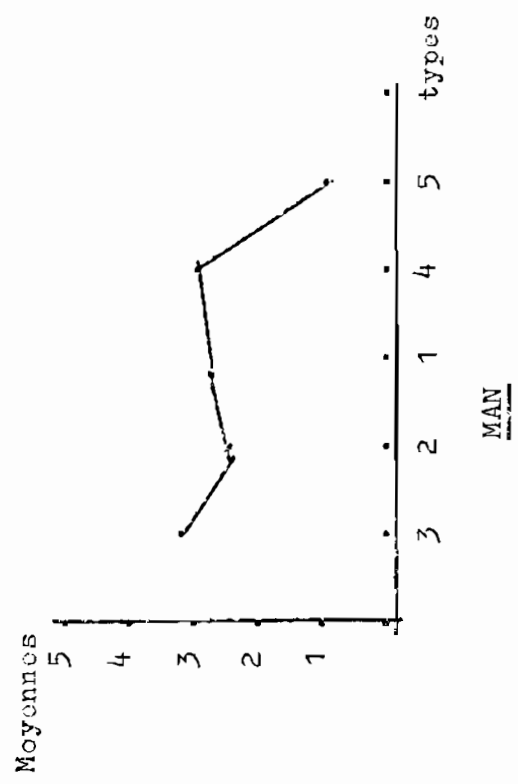
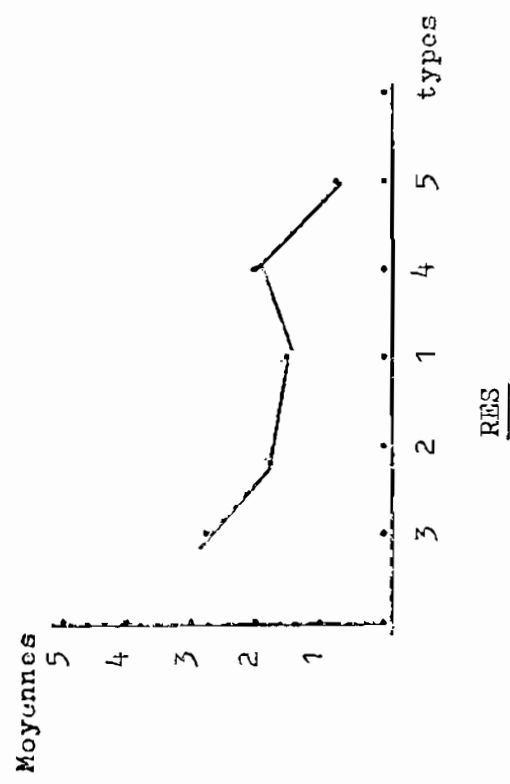
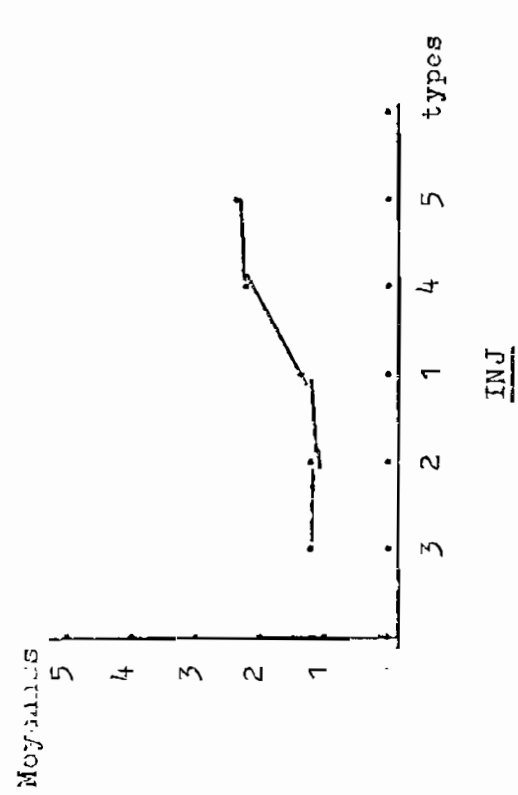
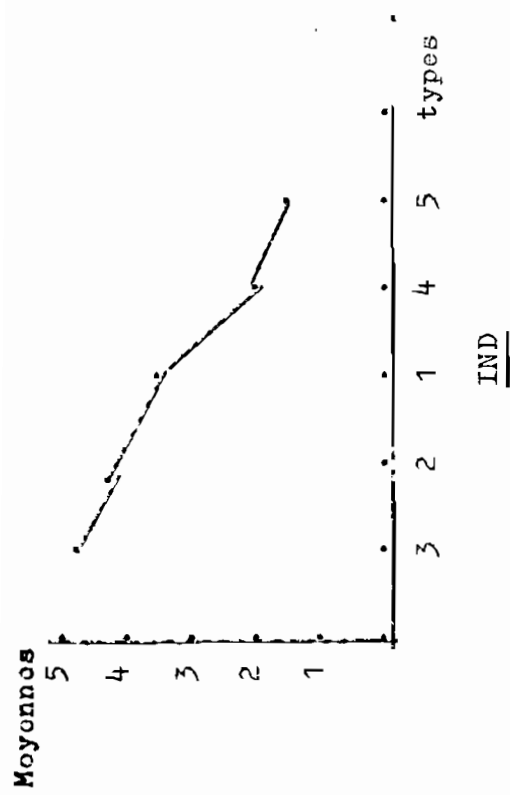
Tableau N° 13

Notes moyennes par type

types	moyennes échelles	RES	IND	MAN	INJ
3		2,65	4,7	3,39	1,2
2		1,81	4,25	2,47	1,18
1		1,73	3,41	2,8	1,3
4		2,0	2,07	2,93	2,175
5		0,62	1,5	0,95	2,3

Ce tableau peut être traduit en courbes. L'examen de ces courbes montre que :

- La courbe des notes d'échelle IND ["la justice est indépendante"] descend régulièrement du type 3 au type 5. C'est celle qui reflète le plus fidèlement l'attitude sous-jacente du continuum "conformisme" dont il a été fait état plus haut.
- La courbe RES ["résistance au changement"] descend également, mais avec une remontée entre le type 1 et le type 4. Pour l'instant, cette remontée est difficile à interpréter. On peut supposer que le type 4, que l'on a décrit précédemment comme se trouvant dans une situation moins conflictuelle que le type 1, est de ce fait, désireux de changement.
- La courbe MAN ["manichéisme"] fait bien état des attitudes manichéïstes que l'on avait relevés dans la description des types. Le type le plus manichéïste est 3, le moins manichéïste est 5. 1 et 4 ont des tendances manichéïstes plus marquées que 2.
- La courbe INJ ["la justice est injuste"], traduit l'opposition confiance /défiance relevée dans la typologie.



Graphique 3
Notes moyennes par type

[22]- L'analyse scalaire corrobore donc, en les précisant sur certains points, les résultats de l'analyse typologique. On peut également considérer que son emploi dans cette séquence a permis de la tester dans la phase EXTENS QUANTI où son emploi jouera vraisemblablement un rôle plus déterminé. Néanmoins, un certain nombre d'observations peuvent être faites dès maintenant au sujet de ce niveau d'analyse.

L'analyse hiérarchique présente deux avantages pour une recherche comme celle-ci. Elle permet d'ordonner de manière univoque les items et la population. Elle renseigne également sur l'unidimensionalité de l'ensemble d'items retenus pour constituer une échelle. Mais ces gains ne sont réellement obtenus - surtout le second - que si les échelles sont suffisamment longues ... ce qui n'est pas réellement le cas ici. Si l'égalité des intervalles entre items dans chaque échelle apparaît correct, le nombre de questions entrant dans la construction de chacune est souvent un peu décevant (*). En fait, le programme utilise semblé en être responsable et il faudra donc envisager de recourir en phase suivante à un programme plus performant afin d'obtenir des échelles plus riches.

D'autre part, on voit que l'échelle de manichéisme répond, en fait, à la composante individualiste d'une attitude optimisme / pessimisme. Comme cette attitude s'organise à différents niveaux, ainsi qu'il a été dit plus haut, il serait intéressant dans une séquence ultérieure, de chercher à construire une échelle supplémentaire prenant en compte les niveaux "sociaux" de l'attitude optimisme / pessimisme.

Enfin, il ne faudrait pas se laisser tromper par les titres donnés aux échelles en première approximation. On le verra plus nettement à la suite du traitement mais il apparaît d'ores et déjà que l'échelle IND indique plus que la simple indépendance du système de justice criminelle. Ou plutôt, il faut entendre cette indépendance comme le fait que ce système est appréhendé en tant que tel, comme connoté d'une certaine "épaisseur" sociale, d'une autonomie qui dépasse le niveau de la simple superstructure épiphénoménale. De même, l'échelle INJ dépasse la simple question de la justice du système de justice criminelle pour renseigner de manière plus vaste sur sa contingence.

On reprendra tout cela dans le chapitre consacré à la préparation de la séquence suivante. Mais l'organisation de la variable dépendante n'est pas suffisamment acquise à notre goût par les deux volets, analyse typologique et analyse scalaire, de ce traitement au premier degré. Il convient d'aller un peu plus loin.

(*) D'une part ce programme est trop limité au niveau de la capacité d'entrée des données. D'autre part, il procède de manière itérative en partant des séries d'homogénéité les plus élevées [coefficient de LOEVINGER]. Enfin il ne contrôle pas en cours d'opération l'égalité dans la répartition des items sur l'échelle - ce qui conduit parfois à éliminer ensuite des extrémités d'échelle. Tous ces motifs conduisent à fournir des échelles trop courtes.

CROISEMENTS ENTRE TYPE, NOTES D'ECHELLES, ITEMS - PRINCIPE -

[28] - En vue de procéder à ces croisements, on a créé une nouvelle carte portant pour chaque sujet son numéro de type et ses notes d'échelles. On n'a pu évidemment y reproduire tous les items en raison du nombre de colonnes disponibles. 49/72, soit 68 %, ont donc été sélectionnés, en retenant dans chaque famille d'items deux qui semblaient les plus caractéristiques.

Dans la suite de ce travail, on utilisera, à propos des tableaux de contingence, d'une part le test X^2 , d'autre part le coefficient de TSCHUPROW. Ce dernier est calculé d'après le coefficient de contingence de PEARSON [lui-même calculé à partir de la valeur du X^2]. Il offre l'avantage, par rapport au coefficient de contingence, de tenir compte du nombre de lignes et de colonnes, ce qui permet d'effectuer la comparaison (35).

Ces calculs ont été effectués sur l'ordinateur CII 90/40 du C.F.R.-E.S. de Vaucresson.

CROISEMENTS DES ECHELLES ENTRE ELLES

[29] - Les distributions marginales sont reproduites dans le tableau suivant :

Tableau N° 14

Echelles distributions marginales

	0	1	2	3	4
RES	: 8,5 % :	: 28,0 :	: 36,5 :	: 22,0 :	: 10,0 :

	0	1	2	3	4	5
MAN	: 5,0 :	: 8,5 :	: 25,0 :	: 39,0 :	: 18,0 :	: 4,5 :

	0	1	2	3	4	5	6	7
IND	: 5,5 :	: 14,0 :	: 18,5 :	: 15,0 :	: 16,0 :	: 19,5 :	: 10,0 :	: 1,5 :

	0	1	2	3	4
INJ	: 15,5 :	: 33,0 :	: 31,5 :	: 13,5 :	: 6,5 :

Ainsi, IND apparaît sensiblement également répartie
 INJ est déportée vers les notes basses
 MAN vers les notes élevées
 RES est légèrement déportée vers le bas.

Toutefois, aucun de ces déplacements d'effectifs n'est rédhibitoire et aucun n'interdit le recours à des calculs de X^2 .

[30] - Les croisements des échelles apparaissent au tableau N° 15

Tableau N° 15

Croisement des échelles

	X^2	T	SEUIL DE SIGNIFICATION
IND X INJ	42,9	.201	.05
IND X MAN	48,5	.202	.05
IND X RES	48,4	.213	.01
MAN X RES	54,61	.247	.01
INJ X MAN	23,43	.16	NS
INJ X RES	21,25	.163	NS

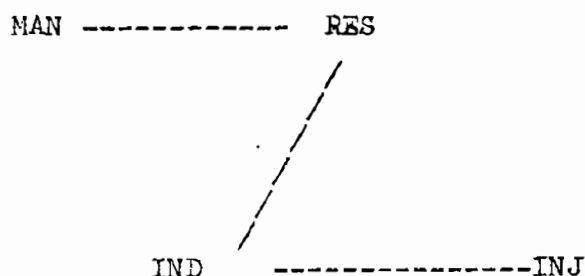
Ces résultats sont fort intéressants et apportent beaucoup à la poursuite de l'analyse. On constate, en effet,
 - que l'échelle IND est liée aux échelles INJ, MAN & RES
 - qu'il existe une liaison entre MAN & RES qui est la plus forte de toutes celle observées
 - mais que l'échelle INJ n'est liée ni à MAN ni à RES, seulement à IND.

De là, se déduit l'idée de deux groupes d'attitudes, l'un représenté par les échelles MAN & RES et l'autre par les échelles IND & INJ. Le premier groupe serait plus fondamental, moins lié à l'objet de représentation retenu pour cette recherche - le système de justice criminelle. Le second groupe serait, en revanche, davantage en relation avec cet objet pris comme un système chargé d'une fonction sociale. Evidemment, cette distinction ne veut pas signifier que les attitudes du premier groupe ne seraient pas liées à un objet de représentation - ce qui serait un non sens - mais seulement qu'elles dépassent - tout en l'informant - l'objet précis au sujet duquel nous investiguons, tandis que les attitudes du groupe IND-INJ y sont plus étroitement bornées. D'ailleurs, ces deux groupes ne sont pas indépendants l'un de l'autre, mais reliés par IND. On peut donc envisager la structure suivante :

./...

Graphique 31

Echelles et structures d'attitudes



Il faut encore rappeler que l'on ne fait pas d'analyse étiologique, mais que l'on tente de mettre en évidence des structures d'attitudes, c'est à dire des attitudes qui "vont ensemble". Ici apparaît le gain de l'analyse scalaire. Certes, résumer l'information de cette manière l'appauvrit d'un certain côté, mais, en revanche, il est alors possible de travailler au niveau des attitudes qui sont sous-jacentes aux échelles et permettent leur édification. C'est donc une voie pour faire émerger les structures d'attitudes.

CROISEMENTS DES ECHELLES PAR LES ITEMS

[31] - Si l'on recherche au sujet de quels items la classification de la population introduit les différences significatives (au seuil retenu de .05), on obtient le tableau suivant.

./...

Tableau N° 16 (*)

Croisements échelles-items, différences significatives

Echelles	Questions
RES - MAN - IND - INJ	20 - 54 - 68
RES - IND - INJ	17 - 43 - 52
RES - MAN - IND	4 - 30 - 32 - 34 37 - 53 - 55 - 64 - 65 - 69 - 70
RES - MAN	27 - 29 - 38 - 50 - 59
IND - INJ	21 - 45 - 61 - 62 - 63
RES - IND	7 - 31 - 33 - 35 - 71
RES - INJ	19
RES	25
MAN	15 a - 42 - 56
IND	3 b - 15 b - 23 - 39

(*)- Les items ayant servi à construire les échelles n'ont pas été exclus ici.

A partir de cette liste, il suffit de compter une fois une structure d'attitudes chaque fois qu'elle apparaît associée à un item pour obtenir le tableau suivant :

./...

Tableau 17

Fréquence d'apparition des structures d'attitudes

RES - MAN - IND - INJ	3
RES - MAN - IND	11
RES - IND - INJ	3
IND - INJ	5
RES - IND	5
RES - INJ	1
RES - MAN	5

Les structures INJ - MAN et INJ - MAN - RES n'apparaissent jamais et INJ - IND n'apparaît qu'une fois. Mais on rencontre 11 fois IND - MAN - RES et 5 fois chacun MAN - RES et IND - INJ. De ce fait, apparaît plausible l'hypothèse intermédiaire posée plus haut concernant l'existence de deux groupes d'attitudes liés entre eux par IND.

./...

[32] - Considérons maintenant la nature des items retenus.

Tableau 18

- RES - MAN - IND - INJ	
	20 : image du juge 54 : indépendance du Tribunal 68 : intrusion de nouvelles formes institutionnelles.
- RES - MAN - IND	
	4 : étiologie de la délinquance 30 : activité répressive de l'Etat (censure) 32 : manichéisme 34, 37 : image de la police 53 : ordre 55 : responsabilité 64, 65, 70 : résistance au changement en général 69 : solidarité nationale.
- RES - IND - INJ	
	17 : image du juge 43, 52 : indépendance de la justice
RES - MAN	
	27, 29 : rôle ambigu de l'avocat 38 : police protectrice 50 : marquage 59 : résistance au changement
- RES - IND	
	7 : étiologie criminelle 31 : manichéisme 33 : réforme de la justice 35 : image des policiers 71 : innovation
- IND - INJ	
	21 : image du juge 45 : marquage social 61 : indépendance de la justice 62 : confiance dans la justice

- RES - INJ

19 : Contingence de la justice

Les items de résistance au changement et d'attachement aux valeurs traditionnelles se retrouvent chaque fois que RES est associé aux autres échelles, sauf pour RES - INJ.

Dans trois cas [IND - MAN - RES , RES - MAN , RES - IND], cette résistance au changement est associée à une image favorable de la police et des policiers.

Mais on ne voit apparaître d'items concernant la justice criminelle comme système social que dans les associations avec INJ, singulièrement dans la structure IND - INJ.

Ceci est particulièrement intéressant. D'une part, on constate bien que seule la structure IND - INJ est strictement bornée à l'objet de représentation retenu, la structure RES - MAN l'excédant. Mais surtout, il apparaît que l'image de la police est capable dans un cas de s'évader de l'image du système de justice criminelle qui la contient normalement pour faire figure autonome. Dans ce cas, elle apparaît associée à une attitude de résistance au changement. Et il faut s'interroger sur la place qu'elle tient. Nous avons mentionné aux rapports précédents que les images de rôles du policier étaient souvent parfaitement synonymes des images du sous-système ou de l'agence - police. D'autre part, les images de rôles en général sont au moins de nature fréquemment éponymique, soit d'un sous-système [et pour le policier cela va souvent jusqu'à une synonymie], soit même du système entier [comme on le voit souvent à propos du juge]. Eh bien, la constatation que l'on vient de faire paraît relever d'une interprétation du même ordre. Dans ce cas, l'image du policier et de la police se détache de celle du système social qui le contient normalement et acquiert une autonomie, mais seulement comme un parfait éponyme de la résistance au changement ... au moins d'une certaine résistance au changement.

C'est évidemment un cas très particulier et fort intéressant à observer. Il faudra certainement essayer en phase ultérieure de relier ceci à des critères sélectionnés ou latents. Mais il faut ajouter que - dans ce syndrome de conformisme - l'image du juge apparaît un peu de la même manière quoique plus faiblement : il est autonomisé comme quasi-éponyme de la résistance au changement ou plutôt du moyen d'y parvenir, c'est à dire comme mainteneur de l'ordre existant.

[33] - Il faut voir maintenant sur quels items la classification opérée par les échelles introduit une modification dans les effectifs des réponses. Mais on éliminera alors, bien entendu, les items ayant servi à confectionner l'échelle considérée.

Tableau 19

RES	- 4, 7 : étiologie de la délinquance - 17, 19, 20, 25 : image du juge - 27, 29, 31, 32, 50 : manichéisme, marquage - 30, 33, 59, 64 : conformisme et résistance au changement - 34, 35, 37, 38 : image de la police - 43, 52 : système judiciaire dans une structure sociale - 53 : ordre
MAN	- 4 : étiologie - 20 : image du juge - 29 : manichéisme → 30, 56, 59, 64, 65, 68, 69, 70 : conformisme et résistance du changement - 34, 37, 38 : image de la police - 42 : confiance / défiance dans la justice - 49 : punitivité → 54 : indépendance du tribunal
IND	- 4, 7 : étiologie - 12 a : amélioration prisons - 17, 20, 21 : image du juge - 31, 32 : manichéisme - 35, 37 : image de la police - 39, 62, 63 : confiance / défiance dans la justice - 43 : indépendance de la justice - 45, : marquage par la justice - 53 : ordre - 55 : responsabilité individuelle - 33, 64, 65, 68, 69, 70, 71 : conformisme et résistance au changement
INJ	- 20 : image du juge - 43, 45, 52, 54, 61 : système judiciaire inséré dans une organisation sociale - 62 : confiance / défiance dans la justice - 68 : résistance à l'innovation

On constate tout d'abord que les trois échelles RES, MAN & IND sont en relation avec les items de conformisme. On en vérifie donc la pertinence par rapport à la variable conformisme que l'on cherchait à définir. Seulement, si les trois sont liées au conformisme et si elles apparaissent liées entre elles, il reste que chacune ne s'adresse pas au même niveau de conformisme : les deux premières concernent un conformisme beaucoup plus large, axé sur la résistance envers le changement en tant que tel ; la dernière concerne le conformisme à l'égard de l'objet précis de représentation. En outre, MAN n'est pas directement une échelle de conformisme, mais seulement indirectement en ce sens que le manichéisme - dimension du pessimisme adressée à la nature humaine - appelle un certain conformisme.

D'autre part, RES est fortement liée à la composante manichéiste. Ceci n'a rien d'étonnant. Nous avons dit plus haut que l'attitude face au changement en général dépendait beaucoup du jugement que l'on portait sur la nature humaine : si celle-ci est appréhendée de manière pessimiste, pourquoi accepter l'aventure qu'est tout changement ?

Les items concernant la justice criminelle comme système social immergé dans une structure sociale servent à construire IND et sont les seuls sensibles à l'action de INJ. Mais ils apparaissent peu liés à RES & MAN. On observera que les items qui apparaissent à ce propos concernent plutôt la justice en général ou stricto sensu que la police dont l'image apparaît peu [au contraire, nous avons observé quel rôle très important elle jouait en liaison avec RES dans un syndrome de résistance au changement comme image éponymique ou image du moyen de concrétiser].

Enfin, l'échelle INJ est relativement isolée : elle n'est pratiquement sensible qu'aux items relatifs au système de justice criminelle et à son insertion sociale.

[34] - Si l'on reprend toute l'interprétation, il est possible de s'arrêter aux conclusions suivantes, à propos des attitudes et structures d'attitudes que les échelles font apparaître.

RES, MAN, IND & INJ ne se situent pas au même niveau d'attitudes envers le système de justice criminelle et même la fonction sociale qu'il incarne.

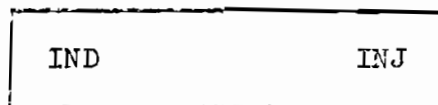
RES & MAN concernent des attitudes plus générales, plus globales que l'on doit probablement retrouver dans d'autres systèmes d'attitudes, quoique peut-être dans une place différente. Leur objet de représentation correspondant est plus large que celui qui est retenu pour la présente recherche - encore qu'elles l'informent. Mais l'image de la justice criminelle n'y apparaît guère, si ce n'est comme morcelée fragmentée en agence (police) ou acteurs (juge, policier) - ou plus exactement, ces fragments y apparaissent en images autonomisées et directement reliées à une fonction sociale de préservation de la résistance au changement.

Dans IND & INJ, par contre, les attitudes sont directement - référées au système de justice criminelle, ensemble institutionnel remplissant une ou des fonctions sociales. Mais IND concerne l'ensemble institutionnel lui-même avec son contenu normatif. On y reste encore très lié aux items de conformisme. INJ représente, au contraire, un jugement sur la manière dont les fonctions sont assumées par le système [Et ici, l'image du juge devient parfaitement éponymique du système]. C'est pourquoi elle a une si forte composante de contingence.

On aboutit donc à une schématisation à deux niveaux, l'un plus globalisant, l'autre strictement cantonné à l'objet, le conformisme assurant une liaison et une certaine unité entre MAN, RES & IND

Graphique N° 32

Echelles et structures d'attitudes



CROISEMENTS DES TYPES PAR LES ECHELLES

[35] - Pour procéder aux croisements et pour comparer les types en fonction des notes obtenues aux échelles, on somme les notes d'échelles afin de les rendre dichotomiques. Lorsque le nombre des items servant à construire l'échelle est pair, on fait passer la coupure au milieu [IND & MAN]. Lorsque ce nombre est impair, on oppose les extrémités de l'échelle sans tenir compte de l'item central.

[36] -

Tableau N° 20

Croisement types avec RES

Types	1	2	3	4	5
-	70,37 %	65,51	10,34	56,52	100
+	29,63	34,48	89,66	43,48	0

./...

Tableau N° 21

Croisement types avec RES
Comparaison par paires

Sens des réponses

types	χ^2	Seuil de signification	+	-
1 X 2	0,00	N S		
1 X 3	18,63	. 01	3	1
1 X 4	0,51	N S		
1 X 5	9,08	. 01	1	5
2 X 3	16,43	. 01	3	2
2 X 4	0,13	N S		
2 X 5	10,54	. 01	2	5
3 X 4	15,14	. 01	3	4
3 X 5	40,94	. 01	3	5
4 X 5	13,43	. 01	4	5

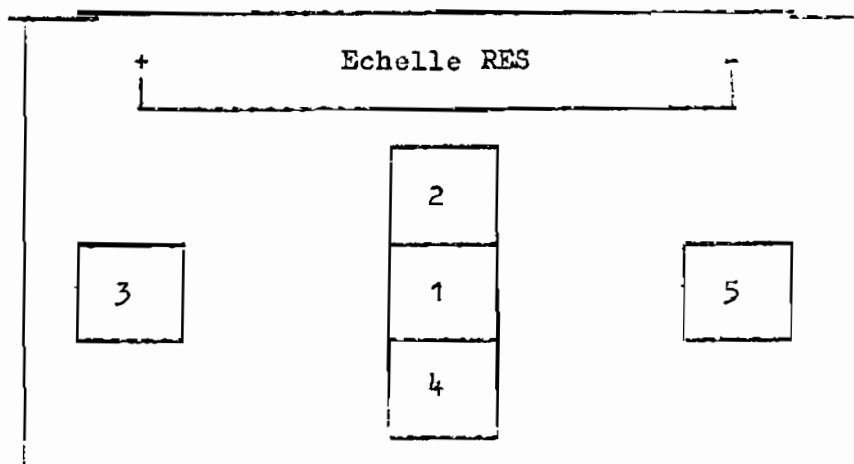
Les comparaison par paires montrent que :

- les types 2, 1, 4 répondent de la même façon
- les types 3 et 5 s'extrémisent, 3 vers le pôle + de l'échelle et 5 vers le pôle - .

./...

Graphique N° 33

TYPES X RES



[37]

Tableau N° 22

Croisement types avec MAN

Types	1	2	3	4	5
-	31,83	45,23	13,95	35,29	100
+	68,17	54,76	86,04	64,70	0

./...

Tableau N° 23

Croisement types avec MAN

Comparaison par paires

Sens des réponses

types	χ^2	Seuil	-	+
1 X 2	1,12	N S		
1 X 3	2,97	. 10	1	3
1 X 4	0,02	N S		
1 X 5	23,0	. 01	5	1
2 X 3	8,54	. 01	2	3
2 X 4	0,58	N S		
2 X 5	15,14	. 01	5	2
3 X 4	4,52	. 05	4	3
3 X 5	38,22	. 01	5	3
4 X 5	21,65	. 01	5	4

On voit que la discrimination opérée par MAN est du même genre que celle due à RES : les types 3 et 5 s'extrémisent, les autres gardant une position centrale indifférenciée.

Cette parenté d'action n'a pas de quoi surprendre quand on garde en mémoire l'étroite liaison de ces deux échelles.

./...

Tableau N° 23

Croisement types avec MAN

Comparaison par paires

Sens des réponses					
types	χ^2	Seuil	-	+	
1 X 2	1,12	N S			
1 X 3	2,97	. 10	1	3	
1 X 4	0,02	N S			
1 X 5	23,0	. 01	5	1	
2 X 3	8,54	. 01	2	3	
2 X 4	0,58	N S			
2 X 5	15,14	. 01	5	2	
3 X 4	4,52	. 05	4	3	
3 X 5	38,22	. 01	5	3	
4 X 5	21,65	. 01	5	4	

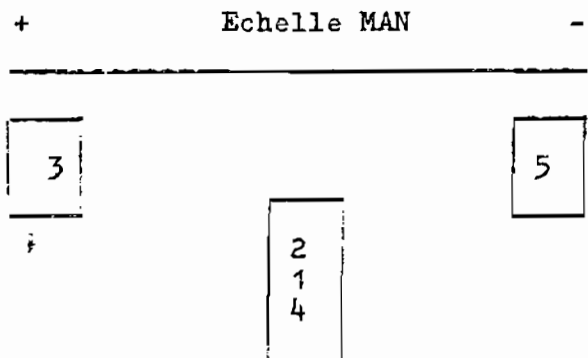
On voit que la discrimination opérée par MAN est du même genre que celle due à RES : les types 3 et 5 s'extrémisent, les autres gardant une position centrale indifférenciée.

Cette parenté d'action n'a pas de quoi surprendre quand on garde en mémoire l'étroite liaison de ces deux échelles.

./...

Graphique N° 34

TYPES X MAN



[38]

Tableau N° 24

Croisement types avec IND

Echelles	types	1	2	3	4	5
-		47,73 %	13,09	23,25	90,19	95,00
+		52,27	86,91	46,75	9,81	5,00

Tableau N° 25

Croisement des types avec IND
Comparaison par paires

Sens des réponses					
types	χ^2	seuil	-	+	
1 X 2	4,33	. 05	1	2	
1 X 3	4,65	. 05	1	3	
1 X 4	22,61	. 01	4	1	
1 X 5	15,23	. 01	5	1	
2 X 3	0,03	N S			
2 X 4	39,64	. 01	4	2	
2 X 5	24,79	. 01	5	2	
3 X 4	40,37	. 01	4	3	
3 X 5	25,47	. 01	4	3	
4 X 5	0,032	N S			

La classification due à IND oppose les types 4 et 5 aux types 2 et 3, les premiers donnant des réponses vers les notes élevées de l'échelle, les autres vers les notes basses. Le type 1 répond davantage vers les notes basses que 2 et 3, davantage vers les notes élevées que 4 et 5.

./...

Graphique N° 35

TYPES X IND

+	Echelle IND		-
2	1	4	
3		5	

On notera que ce niveau est le plus proche de celui où se situe l'analyse typologique.

[39]

Tableau N° 26

Croisement des types avec INJ.

Types	1	2	3	4	5
-	88,89 %	87,87	80,6	40,62	40,00
+	11,11	12,12	19,4	59,37	60,00

Tableau N° 27.

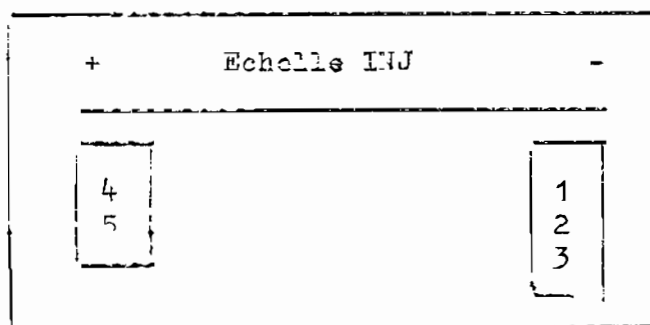
Croisement des types avec INJ
Comparaison par paires

			Sens des réponses	
Types	χ^2	seuil	-	+
1 X 2	0,08	N S		
1 X 3	0,24	N S		
1 X 4	12,56	. 01	1	4
1 X 5	8,97	. 01	1	5
2 X 3	0,19	N S		
2 X 4	13,83	. 01	2	4
2 X 5	9,62	. 01	2	5
3 X 4	8,90	. 01	3	4
3 X 5	5,82	. 05	3	5
4 X 5	0,07	N S		

La discrimination opérée pour INJ regroupe les types 1, 2 et 3 vers les notes basses de l'échelle et les types 4 et 5 vers les notes élevées

Graphique N° 36

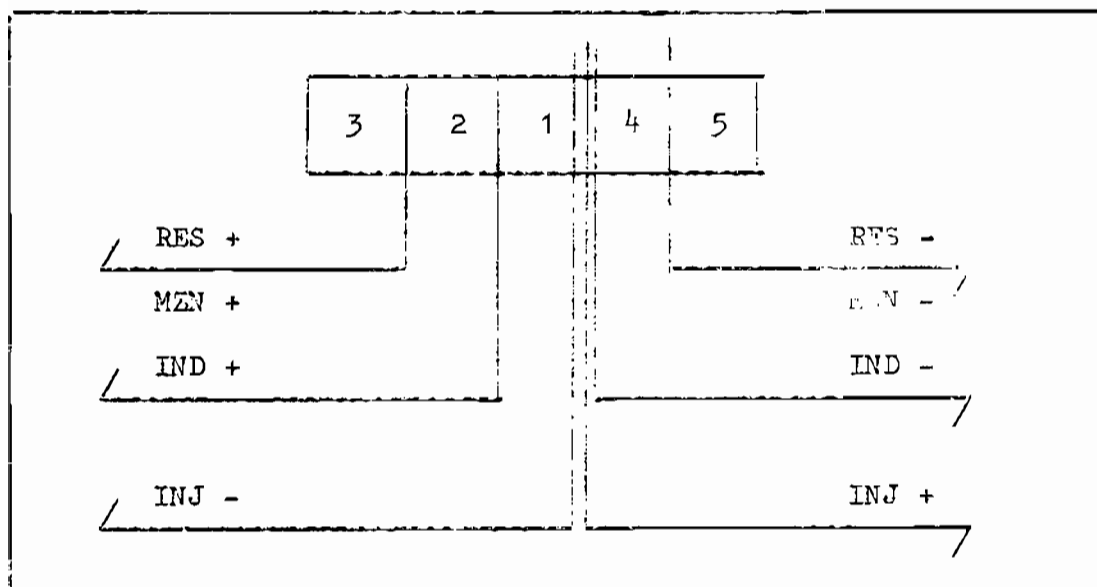
TYPES X INJ



[40] - On peut résumer les classifications opérées par les 4 échelles dans le graphique suivant :

Graphique N° 37

Types x échelles - récapitulatif -



Ce tableau - outre qu'il confirme l'analyse typologique en mettant en évidence le mécanisme d'organisation de ces types - autorise trois remarques :

- il confirme l'hypothèse d'une différence de nature entre les attitudes englobantes traduites par RES et MAN et les attitudes spécifiques que manifeste IND et INJ.
- le non manichéisme du type 2 que laissait supposer l'examen des items de manichéisme n'est pas vérifié ici.

Tableau N° 28

MANICHEISME

:	:	:	:
:	:	Examen des items	Echelle MAN
:	:	:	:
:	+	3	3
:	:	:	:
:	+	1, 4	1, 4
:	:	:	:
:	-	2	2
:	:	:	:
:	-	5	5
:	:	:	:

De toute manière, l'on sait que l'un des mécanismes de défense contre l'insécurité est le recours à l'instrumentalité, à la technicité. D'où l'attitude assez volontariste de confiance dans la justice comme instrument et les acteurs judiciaires en tant que compétents - ce qui évite de déchirantes remises en question.

Mais il se pose alors un dernier problème qui apporterait beaucoup à l'élucidation des problèmes posés par le type I : le conformisme qui sous-tend l'organisation typologique est-il un réel continuum sans solution de continuité ou une dichotomie ? Dans le premier cas, le problème de savoir si finalement I tombe à un dernier niveau d'analyse du côté de [3, 2] ou du côté de [5, 4] importerait assez peu. S'il y a dichotomie, au contraire, le problème devient plus délicat et il faut décidément trancher.

Pour investiguer là-dessus, on peut envisager de recourir à une analyse factorielle en prenant les types comme variables dépendantes et les items et notes d'échelles comme critères. En effet, ou bien un axe simple et un dimensionnel de conformisme explique suffisamment le classement typologique, ou bien ce substrat est dichotomisé par sa combinaison avec un facteur second - qui pourrait être la dimension d'optimisme/pessimisme - manichéisme.

On observera alors comme se rangent les types par rapport aux facteurs extraits. Vont-ils s'ordonner - et dans quel ordre - selon l'axe d'un seul facteur qui en rendrait compte de manière satisfaisante ? Vont-ils au contraire, s'ordonner sur un plan de deux facteurs ? Ou faudra-t-il même poursuivre l'analyse sur plusieurs plans ? Comme les notes d'échelles - et dans une certaine mesure les items - permettraient d'identifier les facteurs, on pourrait apporter une certaine réponse à la question posée. En outre, une telle analyse contribuerait à poursuivre l'enrichissement de l'hypothèse fondamentale sur le conformisme, en permettant de faire progresser le raisonnement sur le contenu de cette notion globale, sur son unidimensionnalité ou son caractère composite.

Néanmoins, le timing assez rigide de cet ensemble de recherches sur l'image de la justice criminelle ne nous a pas permis de procéder immédiatement à cette analyse nouvelle - qui aurait supposé un travail de préparation assez lourd et long. Nous pensons soit la réaliser dans un créneau libre sur la population de 200 d'EXPLO QUANTI, soit la mener à bien dans la séquence EXTENS QUANTI où la présence d'une population plus importante - 1.800 - augmenterait d'ailleurs son intérêt.

Quoi qu'il en soit, l'organisation de la variable dépendante selon les trois niveaux d'analyse menés à bien quant à présent permet de préparer la séquence suivante à tous+de vne. La dernière partie de ce rapport intérimaire va rendre compte de cette démarche.

./...

3 . PREPARATION DE LA PROCHAINE PHASE DE RECHERCHE

[42] - Il reste maintenant deux tâches à accomplir pour clore ce rapport. La première consiste à dresser le bilan de l'acquis d'EXPLO QUANTI, l'autre à mettre en exergue les conséquences qu'il convient d'en tirer pour la prochaine phase - c'est à dire EXTENS QUANTI - en vertu du principe d'enchaînement séquentiel entre phases. Mais tout ceci impose préalablement de rappeler quelles étaient les cibles assignées à la présente démarche exploratoire.

LES CIBLES D'EXPLO QUANTI

[43] - Rappelons que deux objectifs ont été poursuivis à ce niveau. Au plan méthodologique, il s'agissait de tester sur 200 personnes un instrument d'investigation - sous forme de questionnaire. On verra au rapport sur la phase suivante que le questionnaire d'EXTENS QUANTI est très largement celui d'EXPLO QUANTI, sous réserve d'amodiations appelées par l'expérience de cette démarche exploratoire. Mais il s'agissait également de tester l'utilisation de certaines méthodes de traitement, qui est reconduit dans son principe d'une phase à l'autre.

Mais on se proposait surtout de progresser dans l'organisation hypothétique de la variable dépendante en une typologie d'attitudes, compte tenu du fait que les attitudes - surtout envers un objet tel que le nôtre - ont tendance à se constituer en syndrômes et qu'il serait de médiocre intérêt de prendre la variable dépendante au pied des réponses de la population interrogée sans chercher à faire émerger une variable construite. Et c'est essentiellement par rapport à cette cible qu'il convient de dégager maintenant les résultats acquis par EXPLO QUANTI.

LES RESULTATS ATTEINTS

[44] - Ils tiennent à vrai dire en un syntagme : une typologie d'attitudes

L'hypothèse selon laquelle les attitudes envers la justice criminelle ont tendance à se constituer en divers syndrômes se trouve donc confirmée au niveau de cette phase de recherche. Il est possible de dégager des organisations d'attitudes et ceci importe considérablement car nous devons désormais - comme on le supposait dès la phase axiomatique - nous interdire de rester au niveau du recueil et de la collection de fragments d'images. Nous pouvons et devons rendre compte des structurations du champ de représentation à propos de l'objet retenu.

Il convient d'en tirer quelques conséquences au niveau axiomatique.

Pour investiguer sur la place que tient la justice criminelle dans les univers d'opinions du groupe social, nous profitons de cette caractéristique des organismes humains d'être en interaction avec ce qui les entoure selon une séquence d'équilibres provenant de l'appropriation des réponses aux sollicitations et stimulations externes. Mais il y a évolution permanente en ce que l'état actuel d'un sujet dépend non seulement de ses états précédents, mais encore de ses états à venir, singulièrement chez l'homme dont la faculté de représentation est plus développée : c'est en

fonction des représentations qu'il construit que l'être humain oriente sa conduite. Si les comportements sont plastiques, la vie sociale leur impose un minimum d'unité et de cohérence afin d'obvier à l'apparition d'un univers de contradictions. C'est encore le concept de représentation - spécifiée comme collective - qui permet alors de rendre compte de la constance relative de l'organisation des réponses et de comprendre comment elles sont consonnantes à l'organisation de la vie sociale. La représentation évoque, en effet, l'idée d'un système de signes et de symboles communs à un groupe, base donc d'un langage et condition indispensable à la communication entre membres. C'est cet ensemble commun à un groupe et partagé dans un échange de messages émis et reçus que l'on désigne comme "univers du discours". Il suit de là que nous devons placer notre investigation: sous l'angle d'une sociologie des représentations. Seulement, nous avons montré que ce concept inféré ou postulé n'est pas opérationnel : ce n'est pas une catégorie de recherche empirique. Le niveau d'opérationnalisation dans une investigation sur les champs de représentations ne peut être que l'image. C'est d'ailleurs pour cela que nous critiquons la quasi-identification que fait CHOMBART de LAUWE de ces deux concepts dont l'un seulement est opérationnalisable dans une recherche empirique. Ceci ne recient pas à repousser l'image vers la simple perception. Rappelons que l'image est globalité tridimensionnelle [intellectuelle, affective et comportementale.] et qu'il existe une dynamique des images. Malgré cela, il convient d'introduire une dimension intermédiaire de travail - l'attitude. Ceci tient à trois motifs. D'une part, le champ de représentation est structuré et nous devons chercher à faire émerger cette structuration latente au lieu de rester au niveau du simple recueil d'un contenu imageant - et les résultats de cette phase prouvent que c'est possible. D'autre part, nous atteignons des fragment imageants. Pourquoi cela ? Notre instrument d'investigation est au niveau du discours. Or, le discours est nécessairement linéaire tandis que l'image est globalité qui le dépasse donc de toutes parts. Le discours nous tend donc un miroir brisé, une collection de fragments. Et ceci est spécialement avéré pour une phase de recherche sur questionnaire où l'instrument lui-même fragmente le discours [c'est pourquoi il importe tant de fonder cette phase de pré-quantification sur une phase qualitative antérieure où le discours était accueilli dans sa durée]. Enfin, la troisième raison est propre à l'objet d'étude dont il a été dit qu'il appelait une imagerie affectivo-normative très riche et qui contraste avec la pauvreté stéréotypée du contenu cognitif. On insistera donc sur l'aspect comportemental - sans voir cependant dans l'attitude uniquement la face comportementale de la représentation - et c'est ce qu'on peut reprocher à MOSCOVICI.

En définitive, travaillant dans l'univers des représentations, nous situons notre opérationnalisation au niveau de l'image. Mais nous recueillons seulement des fragments d'images. Il convient de tenter de les organiser, de faire émerger la structuration qui leur est sous-jacente en usant du concept intermédiaire d'attitudes. Et quand on parvient à rendre manifestes ainsi des typologies d'attitudes, on peut dire qu'elles nous indiquent une représentation. Certes, celle-ci n'est jamais atteinte en recherche empirique - même au niveau du traitement en termes d'attitudes. C'est seulement dans l'interprétation des résultats que l'on réintroduit ce concept explicatif si l'on est parvenu - à partir de fragments d'images - à connaître une organisation d'attitudes.

Le premier résultat dont on peut créditer cette phase est donc l'émergence d'une typologie d'attitudes. Néanmoins, il s'agit seulement d'une exploration dont il faudra tester la fiabilité en l'imposant comme hypothèse de la phase ultérieure. Mais pour cela, il faut rappeler son fondement et son organisation.

./...

Un deuxième niveau est ordonné par l'intervention d'une attitude - qui est certes à connotation conformiste - mais qui se rapporte à l'objet spécifique de la justice criminelle - prise essentiellement sous son angle systémique. L'échelle IND en rend compte. Et l'on voit alors - par le croisement des types avec les notes d'échelles - un niveau d'organisation typologique où le type 2 rejoint le type 3 et pareillement le 4 pour le 5 - ce qui nous situe au niveau qui révèle l'analyse typologique. L'on a d'un côté des types qui endossent une étiologie et une responsabilité individuelles et qui manifestent leur confiance ; de l'autre, des types défiants avec une étiologie et une responsabilité sociales ; enfin au milieu un type conflictuel lieu où se mêlent - dans un univers contradictoire - les référentiels opposés des autres types de telle sorte que le type I s'en tire seulement par une rationalisation qui prend la forme d'un postulat de confiance en l'instrument [dont la portée est singulièrement éclairée par une prise de position contre le jeu de stigmatisation].

Enfin le dernier niveau regarde surtout le jugement porté sur la façon dont l'appareil institutionnel assume les fonctions sociales qui lui sont imparties. L'échelle INJ en rend compte et nous voyons alors une dernière figure où le type I rejoint les types 2 et 3 pour s'opposer significativement aux types 4 et 5.

Trois schémas résument mieux ce qu'il est possible de tirer de cette phase de recherche. On le trouve au tableau 7 et aux graphiques n° 29 et n° 37.

[47] - D'une part, cette organisation de la variable dépendante ne peut être tenue pour suffisamment prouvée à la fin d'une phase exploratoire : elle est simplement suffisamment plausible pour servir d'hypothèse à la suite de nos démarches. D'autre part, il faut bien dire que - si l'on a quelque idée sur la manière dont se typologisent les attitudes qui structurent les images de la justice criminelle - en revanche, on ne sait pas du tout quels sont les gens qui sont dans ces types. En d'autres termes, reste entièrement ouvert le problème de la liaison entre cette variable dépendante construite et les variables critères explicites ou latentes. Les tris croisés - opérés ad experimentum - ne peuvent grand'chose sur une si petite population et surtout ils sont effectués entre des critères et des variables dépendantes immédiates qui ont peu d'intérêt en raison de ce qui vient d'être dit sur la fragmentation du matériel recueilli compte tenu des caractéristiques du discours. La prochaine phase de recherche devra donc s'assigner deux cibles : chercher à fiabiliser le schéma d'organisation de la variable dépendante qui découle d'EXPLOR QUANTI ; explorer les liaisons entre cette variable construite et des critères.

Mais encore, nous savons peu de choses quant à présent sur un problème d'un haut intérêt pratique : celui de la dynamique des images, des seuils critiques de changement, de la liaison éventuelle avec l'anomia. Tout au plus pouvons-nous dire que le type charnière I semble appelé - s'il se retrouve en phase ultérieure - à constituer une bonne occasion d'exploration. On a dit qu'un univers contradictoire - qui ne tient que par des rationalisations - offre un bon terrain pour un changement planifié de la représentation. Il semble bien qu'il en va ainsi du type I et c'est ce qui fait son intérêt dans une optique prospective.

A un niveau plus méthodologique, on peut se demander si un bon indicateur ne serait pas possiblement constitué par une position aberrante d'un type sur un continuum scalaire. On sait que les échelles classent les types de manière assez logique. L'examen attentif permet cependant de noter - surtout pour le type I, mais aussi parfois pour les types 2 et 4 - certaines aberrations qui pourraient s'avérer utiles. Mais cela suppose qu'on améliore l'analyse scalaire, ainsi qu'il va être dit ci-après.

LES CONSEQUENCES D'EXPLO QUANTI

[48] - Quatre points vont retenir ici notre attention. Il ne s'agit pas de présenter une autre phase de recherche, mais de montrer comment se fait en quelques domaines privilégiés l'enchaînement séquentiel entre EXPLO QUANTI & EXTENS QUANTI. Nous en parlerons de la population, de l'instrument d'enquête - le questionnaire -, des hypothèses et des méthodes de traitement. Pour ces deux derniers, il faudra distinguer ce qui regarde l'organisation de la variable dépendante et ce qui a trait aux relations entre celle-ci et les critères.

[49] - Quant à la population, nous allons sortir désormais des phases exploratoires pour entrer dans les démarches extensives. Au lieu de prendre une population d'exploration diversifiée au maximum, mais sans aucun souci de représentation, on prendra donc un échantillon extensif tiré par quotas qui permettent de contrôler l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, l'activité de la personne, l'écologie. Au delà des questions de critères analogues à celles figurant sur les questionnaires d'EXPLO QUANTI doivent permettre de retenir toutes les variables critères qui ont été précédemment définies. Mais les résultats précédemment analysés nous conduisent à mettre l'accent sur l'importance des classes d'âge de grands adolescents et de jeunes adultes. Ils apparaissent comme sur-représentés au type I et sous-représentés aux autres types. Or, ce type I fait figure de charnière conflictuelle dans l'organisation typologique qui a été découverte. Il apparaît donc comme un terrain particulièrement propice à l'investigation sur les seuils critiques de changement de la structure imagée. Nous sommes donc conduits à remonter en-deça du seuil de la majorité civile et à prendre en considération la cohorte quinquennale de 15 à 20 ans. Il sera ainsi possible de pousser l'investigation en termes de sursitarisme et de retraitisme.

[50] - En ce qui concerne l'instrument d'investigation, les résultats d'EXPLO QUANTI conduisent à utiliser à nouveau le questionnaire utilisé lors de cette phase. Néanmoins, on doit lui faire subir quelques modifications. Certaines concernent simplement l'amélioration formelle de telle ou telle proposition - compte tenu du fait que la population d'EXPLO QUANTI paraît biaisée vers le haut en ce qui concerne le niveau d'instruction par rapport à l'échantillon d'EXTENS QUANTI. On est également porté à supprimer certains items qui se comportent médiocrement en raison de la distribution très triviale des réponses. En revanche, on introduira soit quelques items nouveaux, soit quelques opportunités supplémentaires pour la réponse à certains items afin de parvenir à une meilleure discrimination typologique et d'éliminer certaines ambiguïtés que l'on peut subodorer dès maintenant.

Mais il conviendra de respecter le parti majeur qui avait déjà été adopté c'est à dire le délaissement d'une orientation cognitive au profit d'items mettant en jeu des contenus affectivo-normatifs et évaluatifs.

[51] - En ce qui concerne les hypothèses et les méthodes de traitement, on doit considérer d'abord ce qui a trait à l'organisation d'une variable dépendante construite. On reprendra l'hypothèse d'une typologie d'attitudes organisée sur un fondement de conformisme. Ce fondement s'entend à deux niveaux. Le premier concerne des attitudes globales, c'est à dire dont le spectre dépasse la spécificité de l'objet. Il s'agit de la résistance au changement par rapport à l'organisation sociale et d'une dimension optimisme/pessimisme dont l'une des opportunités se traduit par une attitude manichéiste. Ces deux dimensions sont posées étroitement liées et l'on essaiera de tirer au clair la question de savoir si elles sont différentes ou représentent deux composantes d'un même conformisme. On tentera également de savoir si ce fondement de conformisme apparaît comme un continuum ou une dichotomie. Le second niveau concerne des attitudes dont le spectre est spécifié plus étroitement par l'objet, la justice criminelle. On posera en hypothèse qu'il comprend une dimension de conformisme par rapport à l'objet et une autre dimension - qui n'est plus liée directement au conformisme - et qui concerne surtout l'adéquation de la fonction sociale et du système.

A partir de là, il faudra tourner le corps d'hypothèses vers la représentation du système de justice criminelle : apparaît-il comme un système [au sens donné à ce concept au rapport n° 2] ou assiste-t-on à l'autonomisation de certaines images d'agences ou d'acteurs qui se trouvent rattachées directement à des attitudes globalisantes envers l'organisation sociale. De même, une direction d'investigation concernera la contingence ou l'absence de contingence attribuée à la justice criminelle.

En ce qui concerne les instruments de traitement, il y aura lieu d'avoir recours à nouveau à ceux qui ont été utilisés dans cette présente phase, savoir l'analyse typologique et sa substruction, l'analyse scalaire, les croisements entre types et notes d'échelles. On observera toutefois que des amodiations devront être apportées à l'analyse scalaire. D'une part - à supposer que l'on retrouve des échelles analogues - il conviendra de modifier l'appellation d'IND et INJ pour rendre mieux compte de leur portée exacte. D'autre part, il serait intéressant de compléter cette analyse au niveau de la dimension optimisme/pessimisme. Nous disposons uniquement d'une échelle MAN et il semble plausible de supposer que le manichéisme constitue seulement la traduction d'une des opportunités de cette dimension. L'existence de cette seule échelle d'optimisme/pessimisme se révèle donc insuffisante. Enfin, les échelles obtenues dans cette phase de recherche apparaissent trop peu performantes et l'on tentera d'en obtenir de beaucoup plus longues en changeant de programme de traitement - ainsi qu'il a été dit supra.

Enfin, il paraît souhaitable - pour parvenir à une meilleure élucidation de ce conformisme multiface qui sous-tend notre typologie d'attitudes - d'introduire un dernier traitement par analyse factorielle. Les raisons qui militent en ce sens ont été exposées supra ainsi que les motifs qui en conduisent à différer cette réalisation et il n'est pas utile d'y revenir présentement.

[52] - Si l'on se place maintenant au niveau de la liaison entre la variable dépendante construite et les variables critères, il faut rappeler que le gain d'une investigation mettant en jeu les réponses prises comme variables dépendantes brutes est assez médiocre compte tenu de ce qui a été dit sur l'organisation de fragments d'images en syndromes d'attitudes. La conséquence est qu'il sera assez délicat de faire une comparaison ensuite avec les résultats de travaux antérieurs qui s'en sont - pour la plupart - tenus à ce parti.

Si l'on considère les travaux du département de criminologie de l'Université de Montréal, on se rappelle que les variables indépendantes les plus intéressantes se sont avérées être l'âge et le niveau d'instruction, puis - dans certains cas - la langue (ce qui réfère à la situation particulière du Québec) et le degré d'urbanisation (ce qui n'est pas sans appeler en mémoire les particularités de l'organisation administrative outre-atlantique dont le fondement est communal). Néanmoins, - outre le motif invoqué tout à l'instant - la comparaison sera d'autant plus ardue qu'il n'est pas certain que ces résultats ne dépendent pas en grande partie de l'orientation de tels travaux.

A titre de comparaison, on peut rappeler que KUTCHINSKY (36) - traitant du domaine voisin mais différent - de la perception de la déviance s'est référé au schéma de PODGORECKI (37) qui classe les variables explicatives en trois groupes: celles qui regardent les conditions socio-économiques du système social, celles qui concernent les legal subcultures, enfin les variables de personnalité. A partir de cela, le président du projet K.O.L. examine tour à tour le sexe, l'âge, l'urbanisation, les catégories socio-économiques, l'éducation, l'appartenance religieuse et politique, les groupes d'appartenance spécifique / déterminés par le particularisme des relations avec la règle de droit /, les variables psychologiques, la qualité de client de la justice / soit comme "infracteur", soit comme victime /. Il y a dans tout cela des notations très fines et extrêmement intéressantes, mais on retire une impression d'ensemble assez décevante. Il apparaît difficile de travailler sans avoir construit préalablement une variable dépendante en termes de typologies d'attitudes (*). En outre, le passage en revue de ces critères aboutit à des résultats finalement assez maigres et l'on se demande s'il ne serait pas utile de faire appel à des variables indépendantes latentes - au moins à titre d'intermédiaire. Nous pensons, en effet, qu'une dimension comme la stabilité peut jouer un rôle important, mais il s'agit vraisemblablement tout autant du status que du statut et, dans cette mesure, il est impossible de saisir directement ce critère - d'ailleurs complexe. On sera donc peut-être amené à tenter de faire émerger une variable latente, au moins à titre d'intermédiaire ou d'organisateur des critères immédiats qui seront retenus et dont la sélection s'opère de manière assez classique / âge, sexe, statut matrimonial, nationalité, appartenance religieuse ou politique, catégorie socio-économique, revenus, niveau d'études, écologie, proximité d'information ou d'expérience par rapport au système de justice criminelle /.

Il suit de là que les méthodes de traitement ne pourront vraisemblablement pas se borner à de simples tris croisés, mais qu'il faudra

(*) En outre, les recherches dont KUTCHINSKY rend compte reposent généralement sur des populations très petites et peu diversifiées.

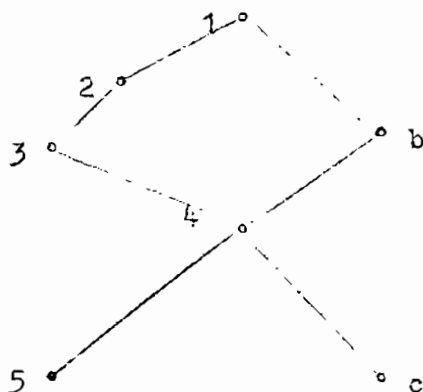
probablement introduire des formules plus sophistiquées -- par exemple l'A.S.L. et peut-être aussi une analyse factorielle $\angle$ prenant cette fois en compte les critères $\angle$.

Quoiqu'il en soit, ce tour d'horizon manifeste que la phase de pré-quantification a répondu à notre attente en nous armant pour aborder de manière raisonnée une phase quantitative extensive.

- (1) - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), L'image de la justice criminelle, rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo
- (2) - op. cit. cote (1), n° 49
- (3) - op. cit. cote (1), n° 56
- (4) - op. cit. cote (1), n° 50
- (5) - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), RICATEAU (H.), L'image de la justice criminelle, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo
- (6) - op. cit. cote (1), n° 57, 58
- (7) - op. cit. cote (5)
- (8) - op. cit. cote (1), n° 18
- (9) - Depuis la personnalité autoritaire d'ADORNO, de nombreuses recherches vont dans cette direction, citons à titre exemplatif :
 ROKEACH (M.), The open and closed mind, investigations into the nature of beliefs systems and personality systems, N.Y., Basic Books, 1960.
 PETERSON (R.), "Dimensions of social character : an empirical exploration of the Riesman typology", Sociometry, 27 (juin 1964), 194-207.
 Mc CLOSKEY (H.), "Conservatism and personality", American political science review, 52 (mars 1958), 27-45.
 MICHELAT (G.) et THOMAS (J.P.), Dimensions du nationalisme, Paris, Armand Colin, 1966.
 FICHELET (R.), FICHELET (M.), MAY (N.), Le changement des structures de la société à travers une situation de crise (proposition de critères d'attitudes). Communication au 7^e congrès mondial de sociologie, Varna, 1970, ronéo.
- (10) - op. cit. cote (1), n° 42 s
- (11) - op. cit. cote (1), n° 55 et op. cit. cote (5)
- (12) - op. cit. cote (1), n° 55
- (13) - GROSSMAN (J.B.), TANENHAUS (J.), MULLER (E.N.) /Ed./, Frontiers of judicial research, N.Y., Wiley, 1969 /et la recension qu'en donne Ph. ROBERT in Année sociologique, vol. 21 s.p./
- (14) - op. cit. cote (9) d,
- (15) - ces enquêtes réalisées par les enseignants de département de criminologie de l'Université de Montréal ont été publiées en annexe des actes de la Commission Royale d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale Québec (ou commission Prévost). Le titre de cette publication est : la société face au crime, Québec, R. Lefebvre, ed. officiel du Québec, 1969-70 /on

verra la recension qu'en a donnée C. FAUGERON in Année sociologique vol. 20/1969, Paris, P.U.F., 1970, 374-386 7.

- (16) - JACOBS (H.), "Judicial and political of litigants : a preliminary analysis", in op. cit. cote (13).
- (17) - KALOGEROPOULOS (D.), Sondages sur l'image de la justice au sein de la population française, Communication au 7^e congrès international de sociologie, Varna, 1970, ronéo
- (18) - HOLLANDER (E.) & WILLIS (R.H.) "Some current issues in the psychology of conformity and non conformity", Psychological Bulletin, LXVIII, 1967, 1, 62.
- (19) - ces recherches ont été analysées in op. cit. cote (1)
- 19 bis) - op. cit. cote (9) d)
- (19 ter) - op. cit. cote (9) c)
- (20) - LAZARSFELD (P.), "L'interprétation des relations statistiques comme procédure de recherche", in BOUDON (R.), LAZARSFELD (P.) / Ed. 7 L'analyse empirique de la causalité, Paris - La Haye, Mouton, 1966.
- (21) - on a utilisé le programme TYPOL
- (22) - LAZARSFELD (P.), Philosophie des sciences sociales, Paris, Gallimard 1970, 327, 338, 367, 374.
- (23) - cf l'introduction de BOUDON (R.) à BOUDON (R.) & LAZARSFELD (P.), Le vocabulaire des sciences sociales, Paris, Mouton, 1965
- (24) - MOSCOVICI (S.), "L'analyse hiérarchique ; sur une contribution importante à la construction des échelles", Ann.psychologique, 5+, 1954, 83-110.
- MATALON (B.), L'analyse hiérarchique, Paris, Mouton, Gauthier-Villars, 1965.
- STOETZEL (J.), "La conception actuelle de la notion d'attitude en psychologie sociale", Bull. de psychologie, 221, XVI (16), mai 1963, 1003-1009.
- (25) - Par exemple, on peut établir deux ordres qui se rejoignent -
Figurons-le de façon simple :



- On a établi une relation d'ordre entre 1, 2, 3, 4, 5, mais aussi entre 1, b, 4, c, et entre 1, 2, 3, 4, c, et 1, b, 4, 5. Il n'est pas toujours facile de choisir entre ces différents chemins.

- (26) - CHOMBART de LAUWE (P.H.) et al, La femme dans la société, Paris, C.N.R.S., 1963.
- (27) - sur ce point, on se reportera aux travaux écologiques de P.H. CHOMBART de LAUWE et son équipe, notamment ceux concernant l'agglomération parisienne.
- (28) - Le terme "retraitiste" désigne ici celui qui ne peut ou ne veut prendre position, porter de jugement sur la réalité sociale. Le retraitisme pourrait être considéré comme un symptôme d'anomie. On sait l'importance que les plus récents travaux de sciences sociales de la jeunesse accordent à la considération de cette tendance.
- (29) - Le manichéisme correspond à toute conception dualiste du bien et du mal.
- (30) - op. cit. cote (5)
- (31) - FESTINGER (L.), A theory of cognitive dissonance, Stanford, Univ. Press of California, 1957.
- (32) - Le concept de surstatisme a été notamment défini et utilisé par N. de MAUPEOU-AFBOUD. On le trouve replacé dans une conception d'ensemble des sciences sociales de la jeunesse in ROBERT (Ph.), Les bandes d'adolescents, Paris, Ed. ouvrières, 1966, chap. 4.
- (33) - op. cit. cote (1), n° 45
- (34) - op. cit. cote (5)
- (35) - KENTALL (M.G.) and STUART (A.), The advanced theory of statistics, London, Griffin, 1967, vol. 2 : "inference and relation ship", 557.
- (36) - KUTCHINSKY (B.), The perception of deviance, a survey of empirical research, Strasbourg, Conseil de l'Europe, DPC/CDIR (71) 15, 1971, ronéo, 27.
- (37) - PODGORECKI (A.), The Three-step hypotheses on the functioning of the law, 6th World Congress of sociology, Evian 1966, ronéo.

- A N N E X E S -

- A N N E X E I -

Description de la
population enquêtée

CATEGORIES PROFESSIONNELLES	eff.	%
Enseignants (secondaire, supérieur)	3	1,5
Profession libérale	13	6,5
Cadre supérieur	17	8,5
Cadre moyen, technicien	13	6,5
Artisan, petit entrepreneur	7	3,5
Employé	21	10,5
Contremaître	11	5,5
Ouvrier et service	33	16,5
Agriculteur	14	7,0
Petit commerçant	9	4,5
Profession para-médicale	3	1,5
TOTAL ACTIFS	155	77,0
Lycéen	16	8,0
Etudiant	7	3,5
Apprenti	5	2,5
Femme au foyer	17	8,5
TOTAL INACTIFS	45	22,5

AGE	Eff.	%
17 / 21	41	20,5
22 / 25	19	9,5
26 / 30	15	7,5
31 / 35	28	14,0
36 / 40	20	10,0
41 / 45	32	16,0
46 / 50	18	9,0
51 / 55	10	5,0
56 et plus	17	8,5
TOTAL	200	100

SEXE	Eff.	%
Hommes	135	67,5
Femmes	65	32,5
TOTAL	200	100

REVENUS	Eff.	%
600 - 900, par mois	6	3,0
900 - 1 300	20	10,0
1 300 - 1 600	16	8,0
1 600 - 2 000	19	9,5
2 000 - 2 500	22	11,0
2 500 - 3 000	35	17,5
3 000 - 4 000	12	8,5
4 000 - 6 000	19	9,5
plus de 6 000	10	5,0
N.S.P.	23	11,5
Refus	13	6,5

NIVEAU D'ETUDES	Eff.	%
CEP	51	25,5
CAP	31	15,5
BEPC, BET	43	21,5
BACC, BTS	30	15,0
Faculté, grande Ecole	45	22,5

LOCALITE D'HABITATION	Eff.	%
Paris XV - ancien coscu	14	7,0
Paris XV - ancien modeste	18	9,0
Paris XV - rénové coscu	14	7,0
Paris XV - rénové modeste	15	7,5
Bobigny H.L.M.	39	19,5
Bobigny pavillonnaire	19	9,5
TOTAL REGION PARISIENNE	119	59,5
Epinal	31	15,5
Auch	30	15,0
Commune rurale	20	10,0
TOTAL PROVINCE	81	40,5

OPINION POLITIQUE	Eff.	%
Extrême-gauche	8	4,0
Gauche	53	26,5
Centre gauche	29	14,5
Centre	35	17,5
Centre-droite	10	5,0
Droite	10	5,0
Extrême-droite	3	1,5
N.S.P.	33	16,5
Refus	19	9,5

RELIGION	Eff.	%
Catholique	144	72,0
Protestant	5	2,5
Israélite	2	1,0
N.S.P. Refus	2	1,0
Non-croyants	35	17,5
Non posée	12	6,0

PROFESSION DU TENEUR	Eff.	%
Enseignant (secondaire ou supérieur)	5	2,5
Instituteur	1	0,5
Profession libérale	15	7,5
Cadre supérieur	23	11,5
Cadre moyen, technicien et autres	23	11,5
Artisan, petit entrepreneur, petit commerçant	21	10,5
Employé	21	10,5
Contremaitre	4	2,0
Ouvrier et service	56	28,0
Agriculteur	28	14,0
N.S.P.	2	1,0
Refus	1	0,5

APPARTENANCE A DES ORGANISATIONS etc.		Eff.	%
NON		101	50,5
OUI	professionnelle	16	8,0
	de loisir, sportive	37	18,5
	Politique	6	3,0
	syndicale	37	18,5
	religieuse	7	3,5
	de consommateur	2	1,0
	de locataire, de co-propiétaire	8	4,0
	de parents d'élèves	16	8,0
	autres	4	2,0
	refus	1	0,5

RESPONSABILITES		Eff.	%
NON		71	35,5
OUI au niveau central		2	1,0
OUI au niveau local		25	12,5
Pas lieu (non + SR à la question précédente)		102	51,0

MANDAT ELECTIF	Eff.	%
NON	195	97,5
OUI maire	2	1,0
adjoint au maire	-	-
conseiller municipal	1	0,5
conseiller général	-	-
député	-	-
sénateur	-	-
autre	1	0,5
refus	1	0,5

ARRESTATION	Eff.	%
NON	71	35,5
OUI contrôle d'identité divers (route, manifestation ...)	120	60,0
appréhension, arrestation réelle pour délit de droit commun	3	1,5
appréhension, arrestation pour délit politique	3	1,5
appréhension (sans précision)	3	1,5

- A N N E X E 2 -

Questionnaire renseigné par les tris à plat

NOTE SUR LES TRIS A PLAT

Les résultats des tris à plat apparaissent ci-après. On ne peut faire beaucoup de commentaires sur les pourcentages de réponses aux questions, étant donné que la population n'est pas représentative. L'examen de ces pourcentages a servi surtout à établir la liste des questions utilisées pour la typologie et les échelles. On a ainsi éliminé les questions triviales ou celles qui correspondent à des stéréotypes, c'est à dire qui comportent une répartition massive des réponses dans une case extrême. Par exemple, on a éliminé la question 28 : "il est indispensable d'avoir un avocat parce qu'on ne connaît jamais assez bien les lois soi-même".

Tri à plat question 28

	%
Tout à fait d'accord	85,5
Plutôt d'accord	11,0
Plutôt pas d'accord	1,0
Pas d'accord du tout	2,0
Sans réponse	0,5

./...

Il faut faire une mention spéciale de questions qui ont trait à la lenteur de la justice. Afin d'éviter une répartition massive des réponses dans une seule case, on a préféré ne pas poser directement la question, mais la faire éclater en deux :

Q 5 - A partir du moment de l'arrestation, est-il nécessaire, à votre avis, d'avoir beaucoup de temps pour préparer un jugement ?

Q 13 - On dit qu'il faut laisser les choses se tasser avant de faire un jugement. A votre avis, est-ce

Les réponses se répartissent alors sur l'ensemble des éventualités.

Tris à plat question 5

	%
Oui, dans tous les cas	25,0
Oui, c'est souvent nécessaire	35,0
Non, seulement dans les cas difficiles	32,5
Non, ce n'est jamais nécessaire	6,0
Sans réponses	1,5

On voit que, ici, 60 % des personnes interrogées jugent qu'il est nécessaire de disposer d'un laps de temps suffisamment long pour préparer le jugement.

./...

Tri à plat question 13

	%
Toujours nécessaire	11,5
Quelquefois nécessaire	49,5
Inutile	22,0
Nuisible	15,0
Sans réponses	2,0

Ici, on voit encore que 11,5 % des sujets pensent qu'il est toujours nécessaire de ne pas trop hâter le moment de passer en jugement, et 49,5 %, près de la moitié pensent que c'est quelquefois nécessaire. Donc, au delà du jugement stéréotypé "la justice est trop lente", que l'on voit apparaître dans les entretiens d'exploration, et qui correspond à une idée abstraite de la justice - les opinions sont plus modulées lorsque l'on amène les sujets à se représenter une situation concrète.

Afin de mieux comprendre la différence entre l'image de la justice telle qu'elle est et l'image idéale, on a croisé les question 3a par 3b, et 3a par 3c. Les résultats sont présentés en pourcentages.

Croisement 3a / 3b

3b \ 3a	ordre	lois	libertés	sécurité	évolution	ensemble
oui	12,0	15,5	29,0	17,0	9,5	84,0
non	9,5	3,0		0,5		14,0
sans réponses	0,5	1,0				1,5

Nous faisons une série d'enquêtes sur l'évolution des administrations, des services publics et, ici, notamment sur la justice pénale française.

Je vais donc vous demander de répondre à des questions qui portent sur la justice, la police, les tribunaux, les prisons, etc ...

1 - Tout d'abord, je vous demanderai de me dire, lorsque je vous ai dit : "justice pénale, police, tribunaux, prisons", à quoi cela vous a-t-il fait penser ?

TOTAL effectif : 200
% : 100

2 - Certains disent que la justice pénale française est en retard sur l'évolution de la société. Etes-vous :

	eff.	%
Tout à fait d'accord	62	31,0
Plutôt d'accord	71	35,5
Plutôt pas d'accord	33	16,5
Pas d'accord du tout	15	7,5
N.S.P.	15	7,5
S.R.	4	2,0

3 - Voulez-vous choisir, parmi les phrases suivantes, celle qui vous paraît correspondre le mieux au rôle de la justice pénale, à l'heure actuelle en France ?

Maintenir l' <u>ordre</u>	44	22,0
Faire respecter les <u>lois</u>	39	19,5
Protéger les <u>libertés</u> et les droits des citoyens .	58	29,0
Assurer la <u>sécurité</u> des citoyens	35	17,5
Contribuer à l' <u>évolution</u> de la société	19	9,5
N.S.P.	2	1,0
S.R.	3	1,5

3b - Pensez-vous que c'est une bonne chose ?

OUI - 168	84,0	NON - 28	14,0	N.S.P. - 3	1,5
				S.R. - 1	0,5
<u>SI NON OU N.S.P.</u>					

3c - A votre avis, quel devrait être le rôle essentiel de la justice pénale ?

Maintenir l'ordre	-	-
Faire respecter les lois	2	1,0
Protéger les libertés et les droits des citoyens .	17	8,5
Assurer la sécurité des citoyens	1	0,5
Contribuer à l'évolution de la société	10	5,0
S.R.	1	0,5
Pas lieu (oui + SR -Q 3b)	169	84,5

4 - Un jeune peut devenir délinquant pour diverses raisons. Parmi les raisons suivantes, quelle est à votre avis, la plus fréquente ?

	ef.	%
Parce qu'il appartient à une famille désunie	62	31,0
Parce que ses parents n'ont pas su l'élever	40	20,0
Parce qu'il a été entraîné par des camarades	34	17,0
Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises	57	28,5
S.R.	7	3,5

5 - A partir du moment de l'arrestation, est-il nécessaire, à votre avis, d'avoir beaucoup de temps pour préparer un jugement ?

Oui, dans tous les cas	50	25,0
Oui, c'est souvent nécessaire	70	35,0
Non, seulement dans les cas difficiles	65	32,5
Non, ce n'est jamais nécessaire	12	6,0
NSP	1	0,5
S.R.	2	1,0

6 - Je vais vous lire une opinion : "Il semble que maintenant la justice s'est beaucoup humanisée". Etes vous

Tout à fait d'accord	29	14,5
Plutôt d'accord	86	43,0
Plutôt pas d'accord	35	17,5
Pas d'accord du tout	41	20,5
NSP	7	3,5
S.R.	2	1,0

7 - On attribue la criminalité de notre époque à des causes diverses. En voici quelques unes. Voulez-vous me dire laquelle vous paraît la plus importante ?

Il n'y a plus de moralité à notre époque	51	25,5
Il y a de plus en plus de chômage	31	15,5
La justice est trop indulgente	24	12,0
Il y a des catégories de gens qui sont vraiment trop défavorisées	77	38,5
Autres (Préciser) société actuelle, évolution trop rapide, inadaptation au mode de vie	6	3,0
divers	5	2,5
NSP	2	1,0
S.R.	4	2,0

8 - Il arrive qu'on garde les gens en prison pendant la préparation de leur jugement. Pensez-vous que ce soit nécessaire au travail de la justice :

Toujours	16	8,0
Souvent	26	13,0
Parfois	120	60,0
Jamais	37	18,5
S.R.	1	0,5

9 - Il peut arriver à des gens de faire ce qu'on appelle une bêtise. A votre avis, est-ce qu'il vaut mieux :

	eff.	%
Les punir sévèrement pour leur apprendre à ne pas recommencer	6	3,0
Les punir légèrement pour qu'ils comprennent	86	43,0
Ne pas les punir du tout et leur donner un avertissement	99	49,5
NSP .	3	1,5
S.R..	6	3,0

10 - A votre avis, on condamne quelqu'un à la prison surtout pour :

UNE SEULE REPONSE	Punir le coupable	48	24,0
	Faire peur à ceux qui pourraient en faire autant	46	23,0
	Rééduquer le coupable	17	8,5
	Protéger la société contre des individus dangereux	85	42,5
	NSP .	1	0,5
	S.R..	3	1,5

11 - Il y a des employeurs qui refusent d'embaucher quelqu'un qui a fait de la prison. Pensez-vous qu'ils aient :

Tout à fait raison	1	0,5
Plutôt raison	32	16,0
Plutôt tort	85	42,5
Tout à fait tort	77	38,5
NSP .	1	0,5
S.R..	4	2,0

12a - Certains disent que, de nos jours, il y a une amélioration des conditions de vie en prison. Cette opinion vous semble exacte ?

OUI - 91	45,5	NON - 38	19,0	NSP	69	34,5
				S.R.	1	0,5
				Pas posée	1	0,5

SI OUI OU NON

12b - Vous paraît-il souhaitable

Tout à fait	55	27,5
Plutôt	26	13,0
Pas trop	13	6,5
Pas du tout	34	17,0
S.R.	1	0,5
Pas lieu (NSP + SR + P.P. Q 12a)	71	35,5

13 - On dit parfois qu'il faut laisser les choses se tasser avant de faire un jugement. A votre avis, est-ce :

Toujours nécessaire	23	11,5
Quelquefois nécessaire	99	49,5
Inutile	44	22,0
Nuisible	30	15,0
NSP .	2	1,0
S.R..	2	1,0

./...

14 - Certains pensent que la justice pénale est tellement compliquée qu'il faut être un spécialiste pour y comprendre quelque chose. Etes-vous :

	eff.	%
Tout à fait d'accord	109	54,5
Plutôt d'accord	54	27,0
Plutôt pas d'accord	22	11,0
Pas d'accord du tout	15	7,5

15 - De tous les personnages qui sont en présence dans une cour d'Assises, duquel vous sentez-vous le plus proche ?

	Le plus proche		Le moins proche	
	eff.	%	eff.	%
Un juré	58	29,0	10	5,0
Un juge	12	6,0	27	13,5
L'avocat de la défense	47	23,5	6	3,0
L'avocat général	11	5,5	80	40,0
L'accusé	20	10,0	25	12,5
Un témoin	16	8,0	9	4,5
Un spectateur	29	14,5	35	17,5
Aucun	7	3,5	8	4,0

15b - Et duquel vous sentez-vous le moins proche ?

16 - A votre avis, pour être un bon juge, quelles qualités faudrait-il avoir ?

RANG En premier ? (NOTER 1). Et ensuite ? (NOTER 2, FAIRE CLASSER JUSQU'A 5)

- des connaissances psychologiques

Rangs	1	2	3	4	5	NSP	SR
	36	49	36	39	36	2	2
	18,0	24,5	18,0	19,5	18,0	1,0	1,0

- la foi en son métier

	1	2	3	4	5	NSP	SR
	24	47	41	48	37	1	2
	2,0	23,5	20,5	24,0	18,5	0,5	1,0

- beaucoup d'expérience

	1	2	3	4	5	NSP	SR
	20	22	49	48	58	1	2
	10,0	11,0	24,5	24,0	29,0	0,5	1,0

- une connaissance parfaite des lois

1		3		4		5		NSP	SR
16	3'	48	38	58	1	2			
8,0	18,5	24,0	19,0	29,0	0,5	1,0			

- le sens de l'humain

	1	2	3	4	5	NSP	SR
	104	39	24	23	6	2	2
	52,0	19,5	12,0	11,5	3,0	1,0	1,0

./...

	t à f:	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas d'acc. du tout	NSP	S.R.
17. Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux	25 12,5	64 32,0	38 19,0	67 33,5	5 2,5	1 0,5
18. Pour avoir de bons juges, il faudrait les payer beaucoup mieux	31 15,5	25 12,5	28 14,0	97 48,5	19 9,5	- -
19. Selon que le juge a bien ou mal dormi, a bien ou mal déjeuné, on ne sera pas jugé de la même façon	50 25,0	55 27,5	32 16,0	54 27,0	7 3,5	2 1,0
20. En général, les juges rendent des jugements équitables	33 16,5	103 51,5	30 15,0	26 13,0	6 3,0	2 1,0
21. Pour beaucoup de juges, juger devient une routine	67 32,5	77 38,5	24 12,0	22 11,0	9 4,5	1 0,5
22. Etre juge, ça devrait être presque un sacerdoce	121 60,5	31 15,5	23 11,5	21 10,5	4 2,0	- -

30 - Il arrive que certains films ou certains livres soient interdits par la censure. Pensez-vous que la censure soit une bonne chose ?

Non, c'est inadmissible	53	26,5
Non, en principe, mais c'est parfois admissible	61	30,5
Oui, c'est parfois légitime	55	27,5
Oui, c'est tout à fait naturel	31	15,5

31/32 - Etes-vous d'accord avec les opinions suivantes (CARTE H)

	t à f d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas d'acc. du tout	NSP	S.R.
Il y a des enfants, quelle que soit l'éducation qu'on leur donne, il n'y a rien à faire, ils ont un mauvais fond.	50	37	29	84	-	-
	25,0	18,5	14,5	42,0	-	-
La plupart de nos problèmes seraient résolus si nous pouvions mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux	26	27	44	96	4	3
	13,0	13,5	22,0	48,0	2,0	1,5

33 - Voici trois avis sur la justice pénale. Avec lequel êtes-vous le plus d'accord ?

On peut améliorer la justice pénale en la modifiant un peu .	77	38,5
Pour améliorer, il faut la transformer complètement	50	25,0
Il est inutile d'essayer de la transformer si l'on ne change pas radicalement la société	66	33,0
	NSP	5 2,5
	S.R.	2 1,0

34/41 - Que pensez-vous de ces différentes opinions sur la police

	pas posée	t à f d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas d'acc. du tout	NSP	S.R.
On a tort de se plaindre de la police car elle ne fait que son travail	1	66	60	35	35	2	1
	0,5	33,0	30,0	17,5	17,5	1,0	0,5

5. Il arrive souvent que les policiers abusent de leurs droits	: 1 : 84 : 77 : 25 : 8 : 4 : 1
	: 0,5 : 42,0 : 38,5 : 12,5 : 4,0 : 2,0 : 0,5
6. La police, c'est la justice de tous les jours	: 1 : 63 : 49 : 28 : 53 : 5 : 1
	: 0,5 : 31,5 : 24,5 : 14,0 : 26,5 : 2,5 : 0,5
7. Quand je me trouve en face de policiers, j'ai toujours l'impression qu'ils cherchent à me prendre en défaut	: 1 : 45 : 31 : 34 : 87 : 1 : 1
	: 0,5 : 22,5 : 15,5 : 17,0 : 43,5 : 0,5 : 0,5
8. On se sent tout de même protégé par la présence de la police	: 1 : 74 : 75 : 23 : 25 : 1 : 1
	: 0,5 : 37 : 37,5 : 11,5 : 12,5 : 0,5 : 0,5
9. La justice vous défend contre les excès de la police	: 1 : 22 : 48 : 44 : 64 : 19 : 2
	: 0,5 : 11,0 : 24,0 : 22,0 : 32,0 : 9,5 : 1,0
10. Dans une affaire pénale, dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits	: 1 : 23 : 36 : 47 : 77 : 14 : 2
	: 0,5 : 11,5 : 18,0 : 23,5 : 38,5 : 7,0 : 1,0
11. La police est une chose; la justice en est une autre	: 1 : 144 : 31 : 5 : 17 : 2 : -
	: 0,5 : 72,0 : 15,5 : 2,5 : 8,5 : 1,0 : -

42/ - Voici maintenant des opinions touchant à divers aspects de la justice, de son fonctionnement et de la société où nous vivons. Voulez-vous me dire à chaque fois si vous êtes d'accord ou non avec elles.

	: pas : t à f : plutôt : plutôt pas : pas d'acc. : NSP : S.R.
	: posée : d'acc. : d'acc. : d'acc. : du tout
Si l'on est innocent on :	2 : 98 : 46 : 34 : 19 : - : 1
et toujours un recours :	1,0 : 49,0 : 23,0 : 17,0 : 9,5 : - : 0,5

La justice pénale est l'instrument de la classe au pouvoir	:	:	60	:	51	:	34	:	40	:	15	-
	:	:	30,0	:	25,5	:	17,0	:	20,0	:	7,5	-
Plutôt que de laisser le coupable en prison à ne rien faire, il vaudrait mieux le faire travailler pour réparer	:	:	124	:	44	:	8	:	22	:	2	-
	:	:	62,0	:	22,0	:	4,0	:	11,0	:	1,0	-
Même si elle est reconnue innocente, une personne qui est passée en justice reste marquée socialement aux yeux des autres	:	:	138	:	32	:	13	:	17	:	-	-
	:	:	69,0	:	16,0	:	6,5	:	8,5	:	-	-
Il y en a qui connaissent assez bien les règlements pour les tourner	:1	:	128	:	54	:	7	:	2	:	8	-
	:	:	0,5	:	64,0	:	27,0	:	3,5	:	0,5	4,0 -
Les criminels sont tous des malades	:1	:	14	:	40	:	69	:	73	:	3	-
	:	:	0,5	:	7,0	:	20,0	:	34,5	:	36,5	1,5 -
Quand on a été attrapé une fois cela vous fait réfléchir	:1	:	40	:	84	:	40	:	30	:	4	1
	:	:	0,5	:	20,0	:	42,0	:	20,0	:	15,0	2,0 0,5
Il vaut mieux relâcher le coupable que condamner un innocent	:2	:	128	:	33	:	16	:	14	:	5	2
	:	:	1,0	:	64,0	:	16,5	:	8,0	:	7,0	2,5 1,0
Le casier judiciaire est une protection pour les honnêtes gens : on sait à qui l'on a affaire	:1	:	60	:	58	:	42	:	38	:	1	-
	:	:	0,5	:	30,0	:	29,0	:	21,0	:	19,0	0,5 -
On pourrait croire que, dans le domaine de la justice pénale, tout a été fait pour que personne n'y comprenne rien	:1	:	67	:	46	:	55	:	24	:	7	-
	:	:	0,5	:	33,5	:	23,0	:	27,5	:	12,0	3,5 -

L'Etat se sert de la justice pour frapper ses ennemis politiques	: 1 : 48 : 45 : 47 : 36 : 20 : 3	: 0,5 : 24,0 : 22,5 : 23,5 : 18,0 : 10,0 : 1,5
S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi	: 1 : 127 : 44 : 12 : 16 : - : -	: 0,5 : 63,5 : 22,0 : 6,0 : 8,0 : - : -
Il n'est pas possible de faire pression sur un tribunal	: 3 : 37 : 38 : 55 : 47 : 20 : -	: 1,5 : 18,5 : 19,0 : 27,5 : 23,5 : 10,0 : -
Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il sait ce qu'il fait	: 3 : 51 : 61 : 65 : 15 : 3 : 2	: 1,5 : 25,5 : 30,5 : 32,5 : 7,5 : 1,5 : 1,0
Quelqu'un qui a déjà commis un crime, on ne peut pas savoir s'il n'a pas le mal dans la peau	: 1 : 60 : 55 : 41 : 33 : 7 : 3	: 0,5 : 30,0 : 27,5 : 20,5 : 16,5 : 3,5 : 1,5
Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si l'on est innocent	: 1 : 123 : 40 : 11 : 25 : - : -	: 0,5 : 61,5 : 20,0 : 5,5 : 12,5 : - : -
Un délinquant, même endurci, est toujours récupérable	: 1 : 66 : 59 : 51 : 17 : 6 : -	: 0,5 : 33,0 : 29,5 : 25,5 : 8,5 : 3,0 : -
Quand on essaie de trop changer les choses, en général elles vont plus mal après qu'avant	: 2 : 39 : 57 : 51 : 43 : 8 : -	: 1,0 : 19,5 : 28,5 : 25,5 : 21,5 : 4,0 : -
On ne peut jamais être tout à fait sûr de l'innocence ou de la culpabilité d'un accusé	: 1 : 73 : 68 : 29 : 20 : 6 : 3	: 0,5 : 36,5 : 34,0 : 14,5 : 10,0 : 3,0 : 1,5

Ceux qui sont au pouvoir n'ont jamais eu de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaisait	: 1 : 71 : 44 : 28 : 11 : 44 : 1
	: 0,5 : 35,5 : 22,0 : 14,0 : 5,5 : 22,0 : 0,5
Les erreurs judiciaires sont exceptionnelles	: 1 : 31 : 58 : 65 : 39 : 6 : -
	: 0,5 : 15,5 : 29,0 : 32,5 : 19,5 : 3,0 : -
Dès que l'on a affaire à la justice on est considéré comme coupable	: 2 : 56 : 49 : 40 : 51 : 1 : 1
	: 1,0 : 28,0 : 24,5 : 20,0 : 25,5 : 0,5 : 0,5
Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr	: : 83 : 49 : 28 : 33 : 5 : 2
	: : 41,5 : 24,5 : 14,0 : 16,5 : 2,5 : 1,0
Autrefois c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davantage de moralité	: : 49 : 36 : 31 : 77 : 4 : 3
	: : 24,5 : 18,0 : 15,5 : 38,5 : 2,0 : 1,5

66 - Pensez-vous que le gouvernement puisse limiter le droit de grève ?

Non, c'est inadmissible	87	43,5
Non, en principe, mais c'est parfois admissible .	65	32,5
Oui, c'est parfois légitime	30	15,0
Oui, c'est tout à fait naturel	15	7,5
	NSP	1
	S.R.	2
		0,5
		1,0

67 - Il y a des femmes qui travaillent, alors que leur mari gagne suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille. .
Pensez-vous qu'il est :

Tout à fait normal	52	26,0
Plutôt normal	45	22,5
Plutôt anormal	57	28,5
Tout à fait anormal	45	22,5
	S.R.	1
		0,5

que ces femmes travaillent ?

CARACTERISTIQUES

E - Exercez-vous une profession ?

OUI _____ NON _____ Voir A2 supra

SI OUI : Laquelle ?

Fonction : Branche d'activité :

SI NON : Etes-vous :

Lycéen	_____	Apprenti	_____
Etudiant	_____	Chômeur	_____
Femme au foyer	_____		_____

F - Jusqu'où avez vous poursuivi vos études ?

(indiquer le niveau, même si l'examen n'a pas été passé.)

Certificat d'études primaires	51	25,5
C.A.P.	31	15,5
Brevet élémentaire, BEPC, BET	43	21,5
Baccalauréat, BTS	30	15,0
Faculté, grandes écoles	45	22,5

G - Vos parents vous ont-ils élevé dans une religion ?

OUI →	152	76,0	NON →	34	17,0
non mais converti	13	6,5	refus :	1	0,5

SI OUI : Laquelle ?

Etes-vous croyant ?

OUI →	123	61,5	NON →	40	20,0
NSP →	2	1,0	Pas lieu	35	17,5

Pratiquez-vous ?

Régulièrement	32	16,0
De temps en temps	49	24,5
Jamais	42	21,0
Non posée	1	0,5
Pas lieu	75	37,5

L - Parmi les caractéristiques suivantes, quelle est selon vous, celle qui vous définit le mieux ?

(NOTER 1)

Et ensuite ?

(NOTER 2)

(FAITES CLASSER LES 4)

1) Vos convictions morales

2) Votre classe sociale

3) Vos convictions religieuses
(ou votre absence de convictions)

4) Vos convictions politiques

RANG :	1	2	3	4	S.R.
1)	140 70,0	43 21,5	11 5,5	2 1,0	4 2,0
2)	40 20,0	87 43,5	49 24,5	11 5,5	13 6,5
3)	14 7,0	33 16,5	64 32,0	77 38,5	12 6,0
4)	11 5,5	24 12,0	61 30,5	92 46,0	12 6,0

M - Nous désirons analyser les résultats de cette étude en fonction des revenus familiaux des personnes que nous avons interrogées. Voici une échelle de revenus mensuels ; Voulez-vous me dire dans quelle tranche vous vous situez en comptant toutes les rentrées d'argent de votre foyer, telles que salaires, allocations familiales, pensions, etc...

- de 600 F / mois	2500 /	- de 3000 F
de 600 / de 900 F	3000 /	- de 4000 F
900 / - de 1300 F	4000 /	- de 6000 F
1300 / - de 1600 F	6000 /	mois et +
1600 / - de 2000 F	N.S.P.	
2000 / - de 2500 F	Refus	

Voir A 4 supra

./...

H - Etes-vous propriétaire ?

	OUI	NON
De votre logement	77 38,5	123 61,5
Dé locaux professionnels	40 20,0	160 80,0
D'une résidence secondaire	26 13,0	173 86,5
S.R. (non posée)	1 0,5	

I - Quelle est votre nationalité ?

Français d'origine	192	96,0
Français naturalisé	8	4,0
(Préciser la nationalité) :		

J - Quelle est la profession de votre père ?

.....

(Si retraité ou décédé)

Voir A 7 supra

Quelle était sa profession ?

.....

K - Et sa nationalité ?

Français d'origine	175	87,5
Naturalisé (préciser la nationalité)	14	7,0
Etranger	10	5,0
N.S.P.	1	0,5

S - Faites-vous partie d'organisations, de mouvements, d'associations diverses, par exemple : professionnelles, de loisirs, politiques, syndicales, religieuses, de consommateurs, de locataires ou de co-propriétaires, de parents d'élèves, etc

NON _____ Voir A 8 supra

OUI _____ Type d'association :

L'enquêté y exerce-t-il des responsabilités et lesquelles :

Au niveau central :

Au niveau local :

C - L'enquêté exerce-t-il un mandat sur le plan municipal, cantonal, etc (Maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller général, député, sénateur ...)

Voir A 9 supra

P - Au point de vue politique, où vous situez-vous ?

Extrême-gauche	8	4,0
Gauche	53	26,5
Centre-gauche	29	14,5
Centre	35	17,5
Centre droite	10	5,0
Droite	10	5,0
Extrême-droite	3	1,5
N.S.P.	33	16,5
REFUS	19	9,5

(refus d'étiquette anarchiste, etc)

G - Ce que vous savez de la justice pénale, vous le connaissez (réponses multiples)

Par la T.V., la radio	119	59,5
Par des livres, des journaux	146	73,0
Par expériences personnelle, ou par expérience d'amis, de parents	96	48,0
N.S.P.	1	0,5

R - Avez-vous assisté à un procès ?

OUI ----- 65 32,5 NON ----- 135 67,5

SI OUI, était-ce comme :

spect. + Témoin	2	1,0
sp. + juré	1	0,5
sp. + inculpé	1	0,5
sp. + tém. + vic. + inc. ..	1	0,5

Spectateur	42	21,0
Témoin	13	6,5
Juré	2	1,0
Victime (partie civile) .	6	3,0
Inculpé	9	4,5
Pas lieu	135	67,5

S - Vous est-il arrivé d'être arrêté par la police ?

SI OUI, faire expliciter s'il s'agit d'un simple contrôle ou d'une appréhension et arrestation réelles

Non	71	35,5	Appréhension (droit commun)	3	1,5
Contrôles			Appréhension (délit politique)	3	1,5
divers ..	120	60,0	Appréhension (sans précision)	3	1,5

T - LOCALITE D'HABITATION

	1	2	3	4
PARIS 15° : quartier	14 7	18 9	14 7	15 7,5

BOBIGNY
pav. 19 9,5
HLM. 39 19,5

EPINAL : 31 15,5

AUCH VILLE : 30 15,0

COMMUNE RURAL : 20 10,0

./...

- ANNEXE 3 -

Liste des questions utilisées dans la typologie

Questions	Questions	Caractéristiques
2	35	A
3a	37	B
3b	38	C
4	39	E
7	40	G
10	42	J
11	43	K
12a	47	M
13	48	N
14	50	P
15a	51	R
15b	52	S
16	53	T
20	54	H
22	55	Q
23	56	F
24	57	
25	58	
27	59	
29	60	
30	61	
31	62	
32	63	
33	64	
34	65	
	67	
	68	
	69	
	70	
	71	
	L	

./...

A N N E X E 4

T R I S C R O I S E S

On trouvera ci-après la liste des questions qui ont été croisées avec les critères suivants :

- sexe
- âge
- niveau d'études
- revenus
- opinions politiques
- localité d'habitation
- participation à des associations ou mouvements divers
- qualité, rôle propriétaire
- origine de la connaissance de la justice
- expérience des procès
- arrestation par la police

Seuls ont été retenues les questions pour lesquelles on a observé une différence significative entre la répartition des réponses selon le critère utilisé. Pour cela, on a utilisé le test de X^2 .

Avant de procéder à l'analyse des résultats, il est bon de faire quelques remarques restrictives quant à la portée de cette analyse.

Ces résultats sont donnés à titre indicatif. Les 200 personnes interrogées ne constituent pas un échantillon représentatif.

Il est impossible de généraliser la portée des résultats de ces tris. Les résultats ne sont valables que dans la limite de notre population.

- Les critères ne sont pas indépendants les uns des autres. En particulier le sexe et l'âge, l'âge et le niveau de revenus, le niveau d'étude et le niveau de revenus, l'âge et le fait d'être propriétaire sont liés. En raison de la faiblesse des effectifs, on ne peut procéder aux tris d'ordre 3 ou 4 qui seraient nécessaires à une analyse multivariée. Donc, lorsque l'on constate l'existence d'une différence significative entre les effectifs des réponses, on ne peut évaluer quels sont les critères qui agissent effectivement.

- On a éliminé les tris où l'on avait des cases trop faibles ou des effectifs trop dissymétriques. C'est la raison pour laquelle on n'a pas pris en compte la catégorie socio-professionnelle.

- Le critère "revenus" est douteux. En effet, le renseignement porte sur la somme globale qui rentre au foyer chaque mois. Or, le revenu effectif dépend du nombre d'enfants et de personnes à charge, et du nombre de personnes actives vivant au foyer.

- Il n'a pas été procédé à des tris systématiques de toutes les questions par tous les critères. On aurait été conduit à effectuer près de 1 500 tris. Une première élimination a été effectuée au niveau des critères. On n'a retenu que les critères pouvant apporter suffisamment d'informations, étant donné la faiblesse de l'effectif total. Les questions elles-mêmes n'ont pas été croisées avec tous les critères retenus, mais avec ceux qui semblaient les plus intéressants étant donné la nature de la question. On a ainsi procédé à 600 tris.

Les critères qui semblent avoir une action sur le plus grand nombre de questions sont, par ordre décroissant, l'opinion politique, le sexe, la localité d'habitation, le niveau d'études, l'âge.

Par contre, les critères que l'on avait retenu pour caractériser la variable : proximité avec la justice, à savoir l'origine de la connaissance de la justice l'expérience des procès et l'arrestation par la police, semblent pas avoir une action très étendue. Il apparaît que les personnes qui ont eu l'expérience de la justice voient le système comme plus compliqué et plus contingent que ceux qui n'en ont pas eu l'expérience. Il y a également, pour les premiers, une accentuation de l'idée de culpabilité face à l'appareil répressif - quant au critère "arrestation par la police", il joue que pour une seule des questions (Q 37) relatives à la police et aux policiers. C'est d'ailleurs la question qui a trait à la relation directe avec les policiers ["quand je me trouve en face de policiers, j'ai toujours l'impression qu'ils cherchent à me prendre en défaut"].

En ce qui concerne le critère "opinion politique", afin de tenir compte de l'effet de sinistrisme généralement observé, on a reclassé le centre-gauche avec le centre et la droite. Par contre, les refus de répondre ont été regroupés avec la gauche, les commentaires qui ont accompagné les réponses et qui sont notés sur les questionnaires indiquant que la volonté de ne pas se classer sur l'échelle est l'expression de tendances anarchistes.

Comme on pouvait s'y attendre, ce critère agit sur les questions qui traitent à la responsabilité individuelle, plus niée à gauche qu'à droite ; sur l'idée de dépendance de l'appareil judiciaire, très forte à gauche ; et sur les questions relatives aux déterminismes sociaux, plus marqués à gauche qu'à droite.

Mais le critère agit aussi sur la punitivité, la gauche étant moins punitive que la droite, sur la propension à l'étiquetage social, que la gauche refuse ; sur l'idée de contingence, la gauche trouvant la justice plus contingente que la droite. L'image de l'avocat et du policier est nettement plus négative à gauche qu'à droite, et l'on y croit moins à la possibilité de prouver son innocence ; on y pense d'ailleurs plus que les erreurs judiciaires sont fréquentes. La gauche est plus favorable au changement, aux novations que la droite, et - comme on pouvait s'y attendre - elle estime que toute censure ou restriction à la liberté de la presse est inadmissible.

Sur la question 13, qui a trait à la lenteur de la justice, on constate que la gauche souhaiterait une justice plus rapide.

Dans son ensemble, le critère "sexe" agit dans le même sens que le critère "opinions politiques", les hommes ayant tendance à répondre comme la gauche et les femmes comme la droite. Il est cependant moins puissant, moins de questions lui étant sensibles. Des trois questions 38, 49 et 58 qui apparaissent comme sensibles à ce critère et ne sont pas sur la liste "opinions politiques", seule la question 38 n'avait pas été croisée avec l'"opinion politique". Elle indique que les hommes se sentent moins protégés que les femmes par la police. La question 49 montre que, dans le système, les hommes sont plus enclins à relâcher un coupable que les femmes ; la question 58, qu'ils font un diagnostic plus optimiste quant aux possibilités de rééducation des délinquants.

La "localité d'habitation" a donné lieu à deux coupures différentes. D'une part on a opposé Paris et le grand ensemble banlieusard à la province et à l'habitat pavillonnaire, d'autre part on a restreint l'ensemble parisien aux quartiers modestes et l'habitat H.L.M.

On s'aperçoit que le fait d'habiter Paris ou la banlieue H.L.M. joue aussi sur le même genre de questions que l'opinion politique. Les parisiens et les banlieusards du "grand ensemble" sont moins punitifs que les provinciaux et les pavillonnaires. Ils sont davantage opposés à la fonction d'étiquetage social. Ils croient moins que le juge rend des jugements équitables. Ils pensent que tout inculpé - même assurément coupable - a droit à un avocat, et que, en conséquence, un avocat ne doit pas avoir de scrupule à défendre quelqu'un qu'il sait coupable. Ils ont une perception plus exacte du jeu judiciaire. Leur image de la police est plus négative que celle des provinciaux. Ils croient moins à la possibilité d'avoir un recours quand on est innocent. En ce qui concerne les questions de conformisme et résistance au changement, on ne trouve pas que ce critère agisse beaucoup, sauf pour la question 69, où l'on voit que les parisiens croient moins que les provinciaux que l'on doit toujours être solidaire de son pays, et la question 72, à laquelle les parisiens répondent que la limitation de la liberté de la presse est inadmissible.

En ce qui concerne le "niveau d'études", la coupure a été faite au niveau du baccalauréat - ceux qui ont plus du baccalauréat parlent davantage en terme de responsabilité sociale, plutôt qu'individuelle. Ils pensent moins que la justice est très compliquée, mais par contre lui font moins confiance. Une curieuse dissociation se produit au niveau des questions 27 et 29. Ceux qui ont moins du baccalauréat ne jugent pas tellement utile de donner un avocat à quelqu'un que l'on sait coupable ; par contre ils refusent d'admettre qu'on ne puisse comprendre qu'un avocat défende quelqu'un qu'il sait coupable. Ainsi ces deux questions ne sont pas aussi liées qu'on aurait pu le croire jusqu'ici. En tout cas, elle ne correspondent pas au même système d'attitudes.

En ce qui concerne l'attitude face au changement, ceux qui ont plus du baccalauréat sont nettement plus conformistes que les autres.

La variable religion a donné lieu à deux critères : "avoir été élevé dans une religion" et "être croyant". On constate que le premier critère agit peu. Par contre, le second va dans le même sens que les opinions politiques, les croyants répondant comme les gens qui se situent à droite. Ceci correspond d'ailleurs à des observations déjà faites, en sociologie, sur la liaison entre les opinions politiques et le fait d'être croyant.

Les résultats sont présentés critère par critère. Dans les cases, a indiqué les réponses qui ont tendance à être données selon les critères.

CRITERES			Seuils de signification		
questions	Hommes	Femmes	.10	.05	.01
Q 2	Tout à fait d'accord d'accord	pas d'accord pas d'accord du tout	X		
Q 7	catégories trop défa- risées, société évoluée trop vite, de plus en plus de chômage	Il n'y a plus de mora- lité à notre époque, la justice est trop indulgente		X	
Q 9	ne pas les punir du tout	punir sévèrement ou légèrement		X	
Q 31	pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord d'accord		X	
Q 35	tout à fait d'accord d'accord	pas d'accord pas d'accord du tout	X		
Q 38	pas d'accord du tout pas d'accord	tout à fait d'accord d'accord	X		
Q 42	pas d'accord du tout pas d'accord	tout à fait d'accord d'accord		X	
Q 49	d'accord tout à fait d'accord	pas d'accord pas d'accord du tout		X	
Q 50	tout à fait d'accord d'accord	pas d'accord pas d'accord du tout		X	

Q 61	: tout à fait d'accord :	pas d'accord :	: ☒ :
	: d'accord :	pas d'accord du tout :	: ☒ :
Q 64	: pas d'accord :	tout à fait d'accord :	: ☒ :
	: pas d'accord du tout :	d'accord :	: ☒ :
Q 68	: pas d'accord :	tout à fait d'accord :	: ☒ :
	: pas d'accord du tout :	d'accord :	: ☒ :
Q 69	: pas d'accord :	tout à fait d'accord :	: ☒ :
	: pas d'accord du tout :	d'accord :	: ☒ :
Q 70	: pas d'accord :	tout à fait d'accord :	: ☒ :
	: pas d'accord du tout :	d'accord :	: ☒ :

AGE		seuils de signifi- cation			
questions	les plus jeunes	les plus âgés	.10	.05	.01
Q 2	pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord d'accord	X		
Q 7	catégories défavori- sées, chômage, société évolue trop vite	il n'y a plus de moralité, justice trop indulgente			X
Q 11	tout à fait tort	tout à fait raison raison plutôt tort			X
Q 35	tout à fait d'accord	plutôt d'accord plutôt pas d'accord pas d'accord du tout			X
Q 49	plutôt d'accord plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord	X		
Q 62	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	

Q 63	: pas d'accord : pas d'accord du tout	: tout à fait d'accord: plutôt d'accord	: :	: :	: :
Q 65	: tout à fait d'accord: d'accord	: pas d'accord : pas d'accord du tout	: :	: :	: :
Q 70	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout	: tout à fait d'accord: plutôt d'accord	: :	: :	: :

NIVEAU D'ETUDES

Questions	: moins du baccalauréat:	: plus du baccalauréat	: .10	: .05	: .01
Q 7	: il n'y a plus de : moralité, : la justice est trop : indulgente : il y a de plus en : plus de chômage	: Il y a des catégories : trop défavorisées : la société évolue : trop rapidement	: : : : :	: : : : :	: : : : :
Q 14	: tout à fait d'accord:	: plutôt d'accord : plutôt pas d'accord : pas d'accord du tout	: : :	: : :	: : :
Q 27	: tout à fait d'accord: : plutôt d'accord : plutôt pas d'accord	: pas d'accord du tout:	: : :	: : :	: : :
Q 29	: pas d'accord du tout:	: tout à fait d'accord: plutôt d'accord plutôt pas d'accord	: : :	: : :	: : :
Q 42	: tout à fait d'accord:	: plutôt d'accord : plutôt pas d'accord : pas d'accord du tout	: : :	: : :	: : :
Q 49	: plutôt d'accord : plutôt pas d'accord : pas d'accord du tout	: tout à fait d'accord:	: : :	: : :	: : :

Q 55	: tout à fait d'accord:	plutôt pas d'accord :	:	:	:	X
	: plutôt d'accord :	pas d'accord du tout:	:	:	:	
Q 65	: tout à fait d'accord:	plutôt pas d'accord :	:	:	:	X
	: plutôt d'accord :	pas d'accord du tout:	:	:	:	
Q 67	: plutôt anormal :	tout à fait normal :	:	:	:	X
	: tout à fait anormal :	plutôt normal :	:	:	:	
Q 69	: tout à fait d'accord:	plutôt pas d'accord :	:	:	:	X
	: plutôt d'accord :	pas d'accord du tout:	:	:	:	
Q 70	: tout à fait d'accord:	plutôt pas d'accord :	:	:	:	X
	: plutôt d'accord :	pas d'accord du tout:	:	:	:	

./...

REVENUS

questions	revenus les plus faibles	revenus les plus élevés	.10	.05	.01
Q 11	tout à fait tort	tout à fait raison plutôt raison plutôt tort		X	
Q 42	tout à fait d'accord	plutôt d'accord plutôt pas d'accord pas d'accord du tout		X	
Q 47	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord	X		
Q 62	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 63	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord			X
Q 64	tout à fait d'accord plutôt d'accord	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout		X	
Q 65	inadmissible	parfois admissible parfois légitime tout à fait naturel			X

OPINIONS POLITIQUES

questions	extrême-gauche, gauche, refus	centre-gauche, centre droite, droite, extrême-droite, NSP	.10	.05	.01
Q 2	tout à fait d'accord plutôt d'accord	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout		X	
Q 7	catégories trop défavorisées chomage société évolue trop vite	il n'y a plus de moralité justice trop indul- gente			X
Q 9	ne pas punir du tout	punir sévèrement punir légèrement		X	
Q 11	tout à fait tort	tout à fait raison plutôt raison plutôt tort			X
Q 13	inutile nuisible	toujours nécessaire quelquefois néces- saire			X
Q 18	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 20	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 26	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 31	pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord plutôt pas d'accord		X	
Q 33	changer radicalement la société	modifier un peu transformer complè- tement			X

Q 34	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	:	:	X
Q 35	: tout à fait d'accord : :	: plutôt d'accord : : plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	:	:	X
Q 42	: plutôt d'accord : : plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	: tout à fait d'accord : :	:	:	X
Q 43	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	:	:	X
Q 52	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	:	:	X
Q 55	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	:	:	X
Q 61	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	:	:	X
Q 62	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	:	:	X
Q 64	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	:	:	X
Q 65	: plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout :	: tout à fait d'accord : : plutôt d'accord :	:	:	X
Q 66	: inadmissible :	: parfois admissible : : parfois légitime : : tout à fait naturel :	:	:	X
Q 67	: tout à fait normal : : plutôt normal :	: plutôt anormal : : tout à fait anormal :	:	:	X
Q 68	: plutôt tort : : tout à fait tort :	: tout à fait raison : : plutôt raison :	:	:	X

Q 69	: plutôt pas d'accord :	tout à fait d'accord:	:	:
	: pas d'accord du tout:	plutôt d'accord	:	:
Q 70	: plutôt pas d'accord :	tout à fait d'accord:	:	:
	: pas d'accord du tout:	plutôt d'accord	:	:
Q 71	: tout à fait favorable :	plutôt pas favorable:	:	:
	: plutôt favorable :	pas du tout favorable	:	:
Q 72	: inadmissible :	parfois admissible :	:	:
	:	parfois légitime :	:	:
	:	tout à fait naturel :	:	:

LOCALITE D'HABITATION

	Paris XV modeste banlieue H.L.M.	Paris XV luxe - banlieue pavillonnaire province	.10	.05	.01
Q 9	ne pas punir du tout	punir sévèrement punir légèrement			
Q 11	tout à fait tort	tout à fait raison plutôt raison plutôt tort			
Q 20	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord			
Q 34	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord			
Q 35	tout à fait d'accord	plutôt d'accord plutôt pas d'accord pas d'accord du tout			
Q 69	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord			
Q 72	inadmissible	parfois admissible parfois légitime tout à fait naturel			

LOCALITE D'HABITATION

	: ensemble parisien : banlieue - HLM	: pavillonnaire - : province	: X	:	:
Q 27	: pas d'accord du tout:	: plutôt pas d'accord : : plutôt d'accord : tout à fait d'accord:	: X	:	:
Q 29	: pas d'accord du tout:	: plutôt pas d'accord : : plutôt d'accord : tout à fait d'accord:	: X	:	:
Q 31	: pas d'accord du tout:	: plutôt pas d'accord : : plutôt d'accord : tout à fait d'accord:	: X	:	:
Q 35	: tout à fait d'accord:	: plutôt d'accord : plutôt pas d'accord : tout à fait d'accord:	:	:	: X
Q 42	: plutôt d'accord : plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout:	: tout à fait d'accord:	: X	:	:
Q 49	: tout à fait d'accord:	: plutôt d'accord : plutôt pas d'accord : : pas d'accord du tout:	:	:	: X

PARTICIPATION A DES ASSOCIATIONS

	non participation	participation	.10	.05	.01
Q 14	tout à fait d'accord	plutôt d'accord plutôt pas d'accord pas d'accord du tout		X	
Q 67	plutôt anormal tout à fait anormal	tout à fait normal plutôt normal			X
Q 69	tout à fait d'accord plutôt d'accord	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout		X	
Q 72	parfois admissible parfois légitime tout à fait naturel	inadmissible		X	

PROPRIETAIRE

	non-propriétaire	propriétaire	.10	.05	.01
Q 11	tout à fait tort	tout à fait raison plutôt raison plutôt tort			X
Q 63	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 65	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 69	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord			X
Q 70	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord			X
Q 71	tout à fait favorable plutôt favorable	plutôt défavorable tout à fait défavorable		X	

ORIGINE CONNAISSANCE DE LA JUSTICE

	par expérience	par mass-média	.10	.05	.01
Q 14	tout à fait d'accord	plutôt d'accord			
		plutôt pas d'accord			
		pas d'accord du tout			
Q 18	tout à fait d'accord	plutôt pas d'accord			
	plutôt d'accord	pas d'accord du tout			
Q 25	plutôt pas d'accord	tout à fait d'accord			
	pas d'accord du tout	plutôt d'accord			
Q 33	modifier un peu	transformer la			
	transformer complè-	société			
	tement				

EXPERIENCE DES PROCES

	n'a jamais assisté	a assisté	.10	.05	.01
Q 19	plutôt d'accord	tout à fait d'accord			
	pas d'accord du tout	plutôt d'accord			
Q 63	plutôt pas d'accord	tout à fait d'accord			
	pas d'accord du tout	plutôt d'accord			
Q 68	tout à fait raison	plutôt tort			
	plutôt raison	tout à fait tort			
Q 70	tout à fait d'accord	plutôt pas d'accord			
	plutôt d'accord	pas d'accord du tout			

ARRESTATION PAR LA POLICE

	n'a jamais été arrêté :	a été arrêté au moins une fois :	.10	.05	.01
Q 37 :	pas d'accord du tout :	tout à fait d'accord :			
		plutôt d'accord :			
		plutôt pas d'accord :			
Q 64 :	tout à fait d'accord :	plutôt pas d'accord :			
	plutôt d'accord :	pas d'accord du tout :			

AVOIR ETE ELEVE DANS UNE RELIGION

	OUI	NON	.10	.05	.01
Q 7 :	autres réponses :	catégories de gens trop défavorisées :			
Q 25 :	tout à fait d'accord :	plutôt pas d'accord :			
	plutôt d'accord :	pas d'accord du tout :			
Q 27 :	tout à fait d'accord :	pas d'accord du tout :			
	plutôt d'accord :				
	plutôt pas d'accord :				
Q 35 :	plutôt d'accord :				
	plutôt pas d'accord :	tout à fait d'accord :			
	pas d'accord du tout :				
Q 66 :	parfois admissible :				
	parfois légitime :	inadmissible :			
	tout à fait naturel :				

ETRE CROYANT

	non-croyant	croyant	.10	.05	.01
Q 29	pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord plutôt pas d'accord		X	
Q 31	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 33	changer radicalement la société	modifier un peu, trans former complètement			X
Q 35	tout à fait d'accord	plutôt d'accord plutôt pas d'accord pas d'accord du tout			X
Q 47	pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord plutôt pas d'accord			X
Q 62	plutôt pas d'accord pas d'accord du tout	tout à fait d'accord plutôt d'accord		X	
Q 66	inadmissible	parfois admissible parfois légitime parfois naturel		X	
Q 67	tout à fait normal plutôt normal	plutôt anormal tout à fait anormal		X	
Q 68	plutôt tort tout à fait tort	tout à fait raison plutôt raison		X	
Q 71	tout à fait favorable	plutôt favorable plutôt défavorable pas du tout favorable		X	
Q 72	inadmissible	parfois admissible parfois légitime parfois naturel		X	